

ORDRE DU JOUR

Table des matières

DELIBERATIONS A PORTEE POLITIQUE.....	6
I – RESSOURCES.....	6
Compte de Gestion 2021 – Compte Administratif 2021 – Affectation des résultats 2021 – Budget Primitif 2022 :	6
1 - BUDGET PRINCIPAL	6
2 - BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	53
3 - BUDGET ANNEXE ZONES ARTISANALES	64
4 – BUDGET ANNEXE ZONE AURORE	71
5 – BUDGET ANNEXE SPANC	76
6 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	81
II – ADMINISTRATION GENERALE.....	92
1 – ADMINISTRATION – Avenant au règlement intérieur – Changement de date du Conseil communautaire du 07/04/22 avancé au 31/03/2022	92
DELIBERATION A PORTEE ADMINISTRATIVE.....	92
I - RESSOURCES	92
1 – FINANCES – Modification des tarifs CCALS 2022	92
II - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.....	98

Délégués communautaires :

Communes		Délégués	Présent	excusé/ absent	représentant
TIERCE	6	Jean-Jacques GIRARD	P		
		Séverine CHEVE	P		
		Martine BOLZE	P		
		Olivier LOUISET	P		
		Véronique RENAUDON	P		
		Xavier PRADES	P		
DURTAL	5	Pascal FARION	P		
		Anne JOUIS		E	Pouvoir à M. CHOUETTE
		Gérard CHOUETTE	P		
		Martine DESMARRES	P		
		Corinne BOBET	P		
MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY	5	Jean-Marie CARDOEN	P		
		Françoise DIARD	P		
		Sylvie LECOURT	P		
		Jean-Luc DAVY	P		
		Xavier de RICHEMONT	P		
SEICHES-SUR-LE-LOIR	4	Thierry de VILLOUTREYS	P		
		Francette GRIFFON	P		
		Jean-Paul BEAUMONT	P		
		Olivier CAILLEAU	P		
JARZE VILLAGES	4	Elisabeth MARQUET	P		
		Jean-Pierre BEAUDOIN	P		
		Sylvie HEUVELINE	P		
		Marc BERARDI	P		
CORZE	3	Jean-Philippe GUILLEUX	P		
		Annie PINARD	P		
		Joël BEAUDUSSEAU	P		
ETRICHE	2	David LAGLEYZE	P		
		Marie-Pierre RIGAUD	P		
CHEFFES	2	Marc DUTRUEL	P		
		Jacques BLONDET		E	Pouvoir à M. DUTRUEL
LES RAIRIES	2	Joëlle CHARRIER	P		
		Patrick LANCELOT	P		
MARCE	2	Patrice DAVIAU	P		
		Marc SOREAU	P		
HUILLE-LEZIGNE	2	Sylvie CHIRON-PESNEL	P		
		Henri LEBRUN	P		
CHAPELLE-SAINT-LAUD	1	Jean-Paul BOMPAS		E	
BARACE	1	Christine RICHARD	P		
MONTREUIL-SUR-LOIR	1	Philippe CARDOT		E	Remplacé par Mme GRIMAUTL
CORNILLE-LES-CAVES	1	Paul RABOUAN	P		

MONTIGNE-LES-RAIRIES	1	Gérard CHASSOULIER	P		
SERMAISE	1	Gildas MAREK	P		

SUPPLEANTS :			Remplacement de :
BARACE	1	Tania LANGLAIS	
CHAPELLE ST LAUD	1	Isabelle DELAUNAY	
CORNILLE LES CAVES	1	Raymond GARCIA	
MONTREUIL SUR LOIR	1	Evelyne GRIMAULT	M. CARDOT
MONTIGNE LES RAIRES	1	Jackie MORIN	
SERMAISE	1	Mélissa THIERRY	

M. Jean-Jacques Girard, président de séance, procède à la vérification du quorum.
Mme Joëlle CHARRIER est élue secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu du 03 février 2022

M. de Richemont souhaite faire des remarques sur le compte-rendu du dernier conseil du 3 février :

« 1 - Remarques de JM Cardoen à propos de la présumée non-transmission par OTALS au service tourisme des différents Comptes Rendus et Procès-Verbaux de CA et d'AG :

OTALS s'inscrit en faux contre ce mensonge et a ré-adressé à la CCALS le 5 février 2022 les pièces transmises à la CCALS depuis 3 ans. Je précise que l'organigramme de l'association est clairement indiqué à ces documents depuis 2018, à savoir :

- *Décembre 2018 - envoi du CR Conseil d'Administration au CA d'OTALS dont JM Cardoen + service tourisme Marie Grazélie*
- *Avril 2019 - envoi du CR Conseil d'Administration au CA d'OTALS dont JM Cardoen + service tourisme Marie Grazélie*
- *Mai 2019 - envoi du CR de l'AGE au CA d'OTALS dont JM Cardoen + service tourisme Marie Grazélie Mars 2020 - envoi du CR Conseil d'Administration au CA d'OTALS dont JM Cardoen*
- *Octobre 2021 - envoi du Rapport d'activités au service tourisme Marie Grazélie*
- *Janvier 2022 - envoi du CR Conseil d'Administration au CA d'OTALS dont JM Cardoen + service tourisme Marie Grazélie (avril + déc 2021)*
- *L'adresse d'envoi en possession d'OTALS est servicetourisme@ccals.fr.*
- *Je demande par conséquent une déclaration rectificative écrite de JM Cardoen et l'ajout de ces précisions au CR de ce CC du 3 mars 2022.*

2 - Vote favorable de la CCALS à la modification de l'article 4 délibération du 21 septembre 2017

Sur ce point OTALS a envoyé le 21 février 2022 une demande de recours gracieux auprès de la CCALS et de la Préfecture du M&L pour atteinte à la liberté d'association et agissement discriminatoire. Ce courrier inclus la requalification de la convention d'objectif et de moyen en marché public de services imposant la continuité de service public dans la cadre de la compétence obligatoire de la CCALS en matière de promotion touristique.

Le marché ayant pris fin le 31 décembre 2021 et par application de l'article L 1224-3 du code du Travail, il appartient à la CCALS de proposer aux salariés d'OTALS un contrat de droit public à durée indéterminée.

Je tiens ce courrier à votre disposition.

Les destinataires ont 2 mois pour répondre. A l'issue de ce délai OTALS aura recours à la voie judiciaire.

Je déplore les moyens autoritaires utilisés par la CCALS pour arriver à ses fins.

Je dénonce ces moyens que sont le mensonge, la calomnie et l'utilisation du vote d'élus désinformés pour gouverner sans opposition, cela mène où vous savez, c'est de sombre actualité et n'est ni souhaitable ni bon pour notre démocratie.

Je vous remercie. »

M. Girard, en réponse, donne alors lecture de la note suivante car il considère « En effet, lorsqu'on se fait traiter de menteur, il faut savoir dire les choses et les justifier ».

« L'OTALS a adressé un courrier recommandé AR, reçu le 25 février dernier par la CCALS. En voici une synthèse :

Il y est précisé

1/ d'une part, les conditions de délégation de la compétence « Promotion du tourisme » par la CCALS à l'OTALS, à travers la convention d'objectifs et de moyens qui s'est achevée le 31 décembre dernier

2/ et d'autre part que la CCALS octroie une subvention à l'OTALS pour lui permettre de financer la mise en œuvre des missions définies par la convention. Des locaux lui sont également mis à disposition par convention.

Compte tenu de ce constat, L'OTALS considère donc que les missions qui lui sont confiées relèvent du service public et que la convention signée en 2018 doit être requalifiée en marché public.

Et par conséquent, il appartient à la CCALS de proposer aux salariés de l'OTALS un contrat de droit public à durée indéterminée, basé sur les clauses substantielles du contrat initial des salariées, avec effet rétroactif au 01/01/2022.

Enfin, l'OTALS conteste la délibération du conseil communautaire prise le 3 février dernier considérant qu'elle porte atteinte à la liberté d'association et demande donc son retrait en raison de son illégalité. L'OTALS a saisi M. le préfet en ce sens.

Je tiens juste à rappeler les faits suivants :

La CCALS a été informée par mail du 11 janvier que le bureau de l'OTALS refusait d'une part de signer la convention d'objectifs et de moyens telle que validée par le bureau communautaire de décembre 2021, et ajournait d'autre part ses présentations du plan d'actions devant les élus de la commission tourisme et devant le bureau communautaire du 20 janvier 2022.

J'ai donc adressé à suivre le 13 janvier un courrier à l'OTALS prenant acte des décisions de l'association et de leurs conséquences.

Depuis, j'ai décidé de consulter les membres de la commission tourisme, les vice-présidents ainsi que le bureau communautaire sur les suites à donner.

Ceux-ci m'ont donc chargé d'étudier les options permettant de reprendre la compétence « promotion du tourisme ». J'ai donc sollicité l'appui de notre conseil juridique pour pouvoir présenter lors du prochain conseil communautaire une proposition de délibération.

Une fois seulement cette délibération prise, la CCALS sera en mesure juridiquement

1/ de proposer un contrat de travail à durée indéterminée aux salariées de l'OTALS.

2/ de se mettre en ordre de marche pour assurer la promotion touristique du territoire

Par ailleurs, concernant les comptes-rendus (CR) d'Assemblée Générale (AG) et de Conseil d'Administration (CA), le service tourisme de la CCALS a fait le pointage des mails reçus depuis 2018 de l'OTALS :

- Conseil d'Administration le 04/12/18 à Seiches : reçu que l'ordre du jour, pas le CR
- Assemblée Générale le 12/12/18 à Espace Air Passion : reçu que l'ordre du jour, pas le CR
- Conseil d'Administration le 04/02/19 à Durtal : reçu que l'ordre du jour, pas le CR
- Conseil d'Administration le 17/04/19 à Durtal : reçu l'ordre du jour puis le CR le 16/05/19
- Assemblée Générale le 29/04/19 à Lézigné : reçu l'ordre du jour puis le CR le 16/05/19
- Conseil d'Administration le 12/12/19 à Seiches : reçu que l'ordre du jour, pas le CR
- Conseil d'Administration le 12/03/20 à Seiches : reçu que l'ordre du jour, pas le CR
- Assemblée Générale le 30/06/20 à La Tuffière : reçu que l'ordre du jour, pas le CR
- Conseil d'Administration le 22/04/21 sur Teams : je n'ai reçu que l'ordre du jour, le CR a été reçu le 10 janvier 2022 suite à demande de la CCALS
- Assemblée Générale le 16/06/21 Espace Air Passion : reçu que l'ordre du jour, pas le CR
- Conseil d'Administration le 22/12/21 à Villa Cipia : Suite à ce CA, le CR a été transmis le 7 janvier 2022 suite à demande de la CCALS.

Donc officiellement, la CCALS n'a pas été informée en temps et heure des membres du CA et du bureau de l'OTALS **depuis les dernières élections de 2020 au sein de l'OTALS.** «

M. de Richemont, à chaque date énoncée par M. GIRARD annonce que « c'est faux » puis conclut en « demandant un peu de sérieux ».

M. Girard à son tour, se demande où est le sérieux.

Puis, il propose de faire adopter le compte-rendu du 3 février dernier en l'état :

Décision du Conseil communautaire :

Heure : 18h48 Votants : 42

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 1 (M. de Richemont)

NPPV : 0

DELIBERATIONS A PORTEE POLITIQUE

I – RESSOURCES

Compte de Gestion 2021 – Compte Administratif 2021 – Affectation des résultats 2021 – Budget Primitif 2022 :

Sont présentés dans les pages à suivre, les comptes de gestion, comptes administratifs, affectations de résultats 2021 et les budgets primitifs 2022 de chacun des budgets suivants :

- Budget Principal
- Budget annexe Développement économique
- Budget annexe Zones Artisanales
- Budget annexe zone Aurore
- Budget annexe SPANC
- Budget annexe Assainissement collectif

Il vous est rappelé qu'un dossier complet du budget M14 est consultable à l'antenne Val de Sarthe de la CCALS.

1 - BUDGET PRINCIPAL

1 - FINANCES - Budget principal - Approbation du compte de gestion 2021

Préambule

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, pour le budget principal.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que Monsieur le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 Décembre 2021,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

&&&

M. Rabouan expose :

Vu les articles du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2021,

Considérant que le compte de gestion 2021 du budget principal est conforme au compte administratif 2021,

**Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide par 41 voix pour, 1 abstention (X.de Richemont) :
- d'approuver le compte de gestion 2021 du budget principal.**

Décision du Conseil communautaire :

Heure : 18h55 Votants : 42

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 1 (M. de Richemont)

NPPV : 0

2 - FINANCES - Budget principal - Approbation du compte administratif 2021

Préambule

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Paul Rabouan, Vice-Président, délibère sur le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2021.

Après s'être fait présenter le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

&&&

M. Rabouan expose :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1612-12,

Vu la délibération n°2021.03.19 du 18 février 2021 votant le Budget primitif 2021 du budget général et les décisions modificatives

Considérant l'évolution des dépenses et de recettes de fonctionnement de ce budget comme indiqué ci-dessous en K€ :

BUDGET GÉNÉRAL EN K€	CA2019	CA2020	BP2021	CA 2021	% de réalisation du CA 2021 par rapport au BP2021	Évolution CA2021/CA2020 hors op. ordre
+ Recettes de fonctionnement	14 356	14 003	14 424	15 483	107%	11%
013 - Atténuations de charges	66	55	54	58	108%	6%
70 - Produits des services, du domaine	3 207	2 931	3 287	3 302	100%	19%
73 - Impôts et taxes	7 119	7 275	7 447	7 107	95%	-45%
74 - Dotations, subventions et participations	3 693	3 587	3 294	4 478	136%	-174%
75 - Autres produits de gestion courante	79	62	290	292	101%	370%
77 - Produits exceptionnels	152	56	23	214	927%	-10%
78 - Reprise sur provisions						-14%
042 - Opérations d'ordre entre sections	40	38	30	32	106%	-10%
- Dépenses de fonctionnement	13 916	13 898	14 893	14 692	99%	6%
011 - Charges à caractère général	1 600	1 539	1 927	1 652	86%	17%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 479	5 447	5 912	6 110	103%	0%
014 - Atténuations de produits	4 037	4 113	4 100	4 090	100%	-2%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0		100		0%	24%
65 - Autres charges de gestion courante	1 170	1 119	1 234	1 170	95%	3775%
66 - Charges financières	45	39	40	33	84%	2%
67 - Charges exceptionnelles	609	572	530	512	97%	181%
68 - Dotations aux provisions				20		
042 - Opérations d'ordre entre sections	976	1 069	1 050	1 104	105%	3%
= Résultat d'exercice	440	105	-469	790		
+ Dotations aux amortissements	976	1 069	1 050	1 109		
- Reprises de subventions	40	38	30	47		
= CAF Brute	1 376	1 136	551	1 852		
- Remboursement capital de la dette	154	133	134	129		
= CAF Nette	1 222	1 003	417	1 723		

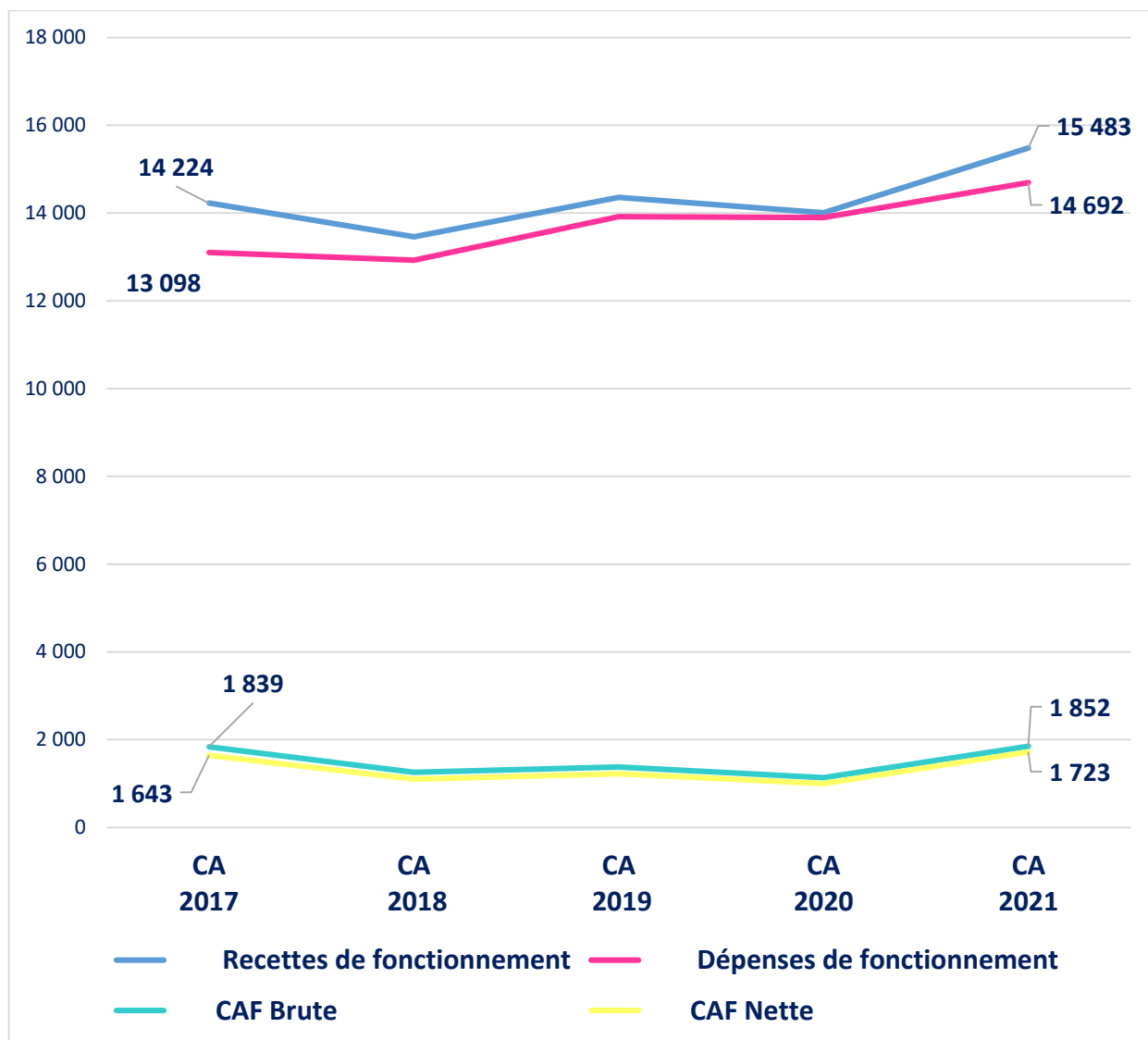
Le résultat d'exercice 2021 s'élève à 790 K€ compte tenu d'une ultime recette de 1,4 K€ de rôle supplémentaire de TVA depuis la réunion du Débat d'orientations budgétaires.

Des recettes non pérennes encaissées en 2021 pour un total de 328 k€ (voir explications au chapitre 75 et 77) sont à prendre en compte dans l'évolution des recettes de fonctionnement et donc de la Caf pour les années suivantes.

La Capacité d'autofinancement nette s'élève à 1 723 K€ en 2021 contre 1 643 K€ en 2017.

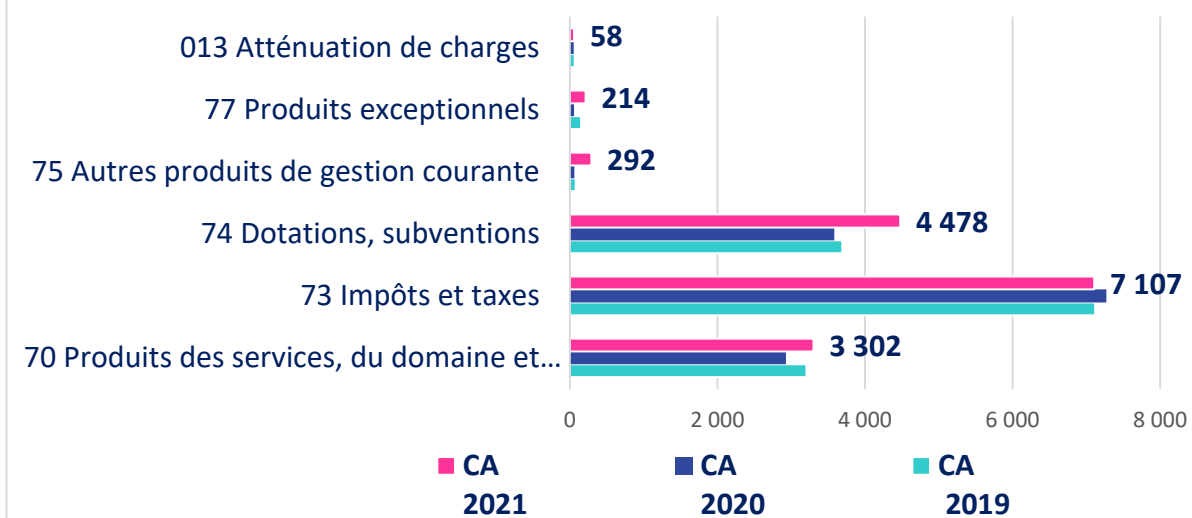
Ce budget est très peu endetté et aucun nouvel emprunt n'a été réalisé depuis 2017

Le graphe ci-dessous présente l'évolution en K€ des dépenses et des recettes de fonctionnement ainsi que celle de la CAF brute et nette de 2017 à 2021



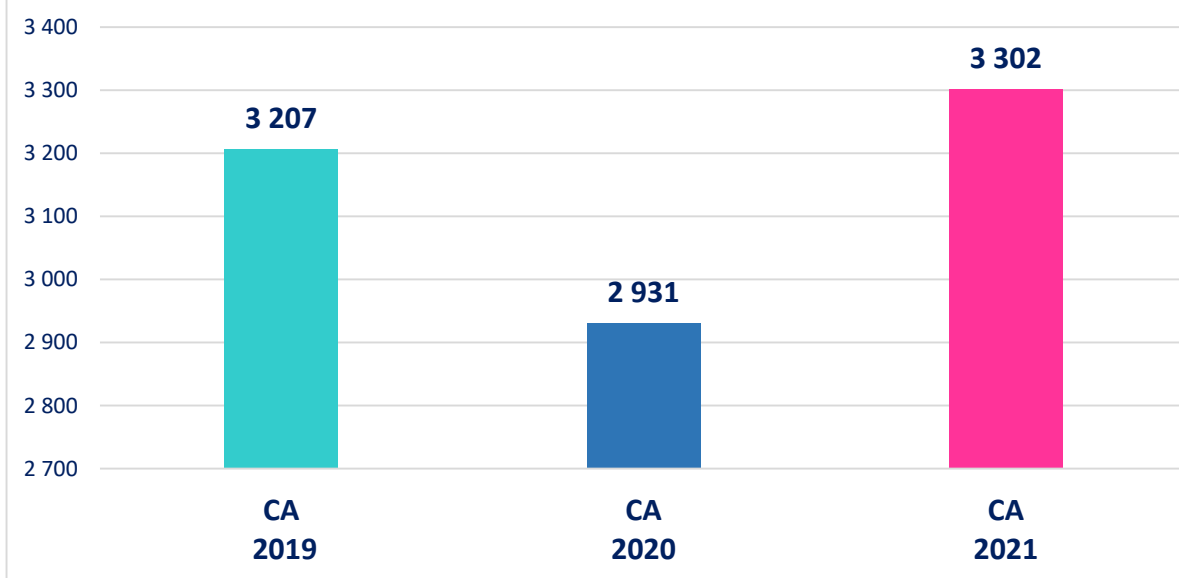
1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Evolution des recettes réelles de fonctionnement de 2019 à 2021 par chapitre



Les recettes réelles de fonctionnement ont évolué de 11% entre 2020 et 2021. Le chapitre 73 des impôts et taxes reste le plus important et représente 46 % des recettes réelles perçues en 2021 et 60% si on y ajoute la dotation globale de fonctionnement et les dotations de compensations au chapitre 74.

Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes

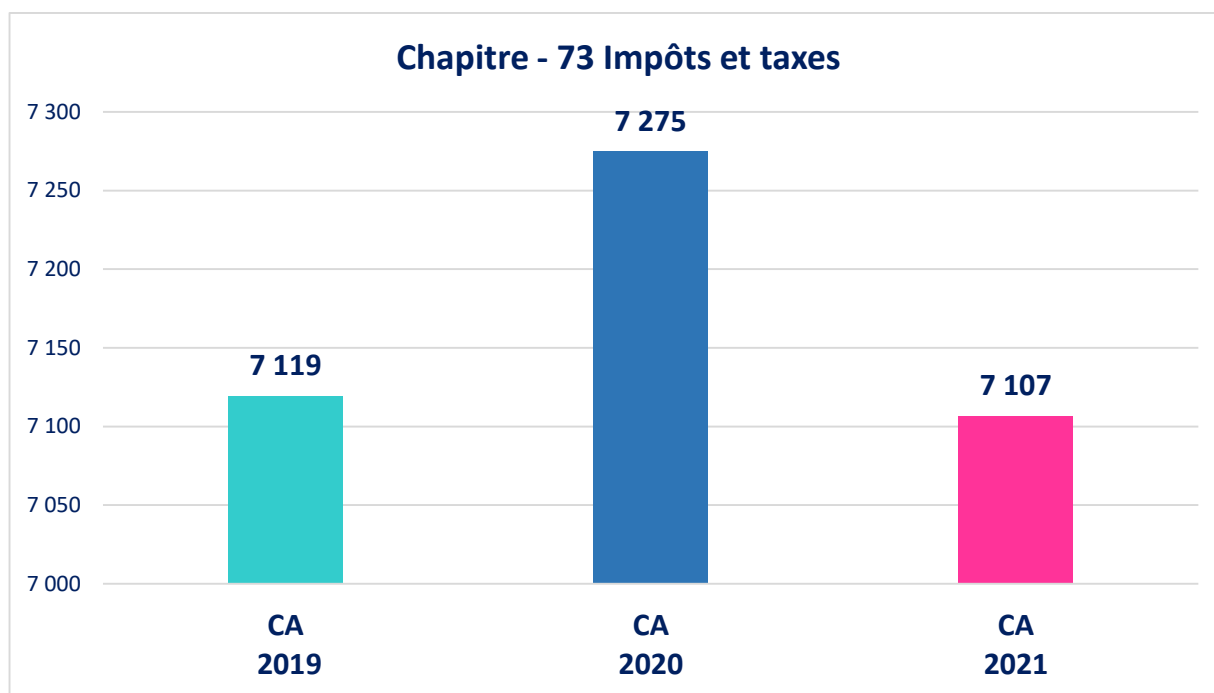


Les recettes encaissées à ce chapitre, en 2021, sont essentiellement les suivantes :

- La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) (2 046 K€),
- Les produits des services de la CCALS facturés aux familles pour les structures petite enfance et enfance/jeunesse, mais aussi culturels et sportifs (764 K€ contre 586 k€ en 2020 et 788 K€ en 2019). Pour rappel, la fermeture de la grande majorité des structures petite enfance et enfance-jeunesse pendant le confinement du printemps 2020 avait engendré une diminution des recettes perçues auprès des familles

- La refacturation des frais et salaires mutualisés auprès des budgets annexes et autres structures (478 k€ en 2021 contre 340 k€ en 2020). L'écart provient notamment de la 1^{ère} refacturation des frais de personnel au budget annexe développement économique.

Les recettes au chapitre 70 ont augmenté de 12 % par rapport à 2020 (ce qui n'est pas vraiment significatif compte tenu de l'impact sur les recettes de la période COVID) et de 3% par rapport à 2019.



Les recettes au chapitre 73 ont diminué de 2% par rapport à 2020 (-168 k€).

Cette diminution provient essentiellement de l'impact de la réduction de 50% des valeurs locatives des établissements industriels qui a engendré une diminution de 830 K€ de la CFE mais compensée par une dotation au chapitre 74 d'un montant de 912 k€.

Dans le même temps, une recette supplémentaire de taxe foncière sur les propriétés bâties de 232 K€ a été encaissée au chapitre 73 conformément à la délibération d'avril 2021 votant un taux à 1%.

Des rôles complémentaires ont été encaissés pour 136 K€. Et enfin, la réforme de la taxe d'habitation se traduit pour la 1^{ère} fois, par l'encaissement d'une fraction de TVA de 1 983 K€.

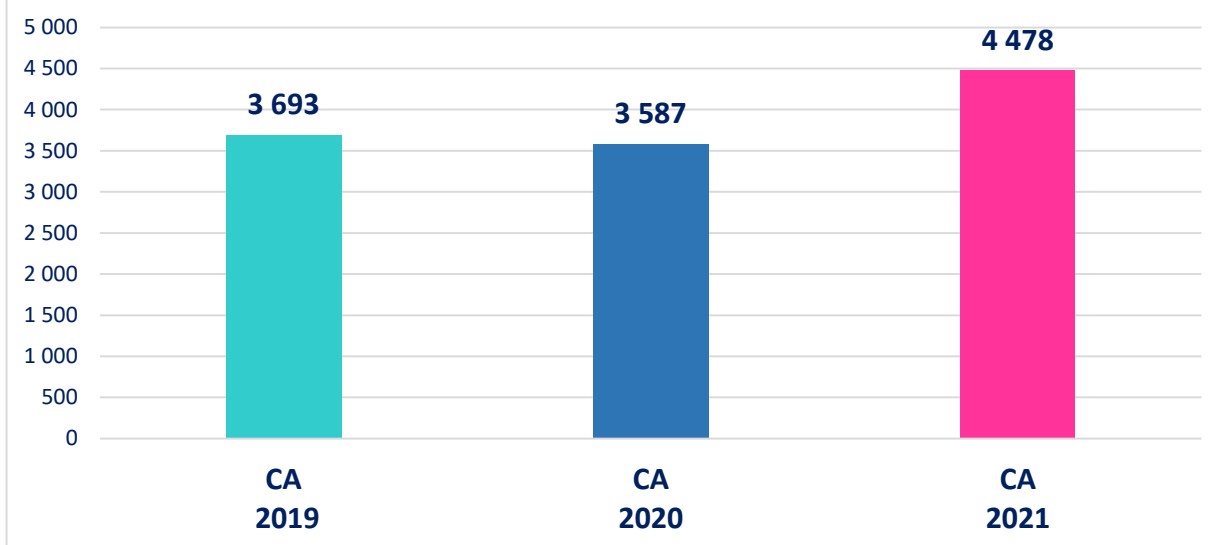
Le détail est mentionné dans le tableau ci-dessous qui regroupe les impôts et taxes, ainsi que la dotation globale de fonctionnement et les attributions de péréquation et compensation comptabilisées au chapitre 74

LES RESSOURCES de la CCALS en K€	Taux	IB	CA 2019	CA 2020	CA 2021
FISCALITE - IMPOTS LOCAUX - CONTRIBUTIONS DIRECTES					
Taxe d'Habitation	8,53%		1 929	1 972	
Taxe additionnelle /non bâti		73111	53	53	53
Taxe foncière /non bâti	1,83%		42	44	44
Taxe foncière (bâti)	1,00%				232
Cotisation Foncière des Ets (CFE)	20,84%		2 693	2 807	1 977
sous-total			4 718	4 876	2 306
Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises (CVAE)		73112	1 343	1 368	1 486
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	Coef 1,10	73113	210	196	197
Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)		73114	107	110	126
Rôles complémentaires CFE et TH		7318	12	35	136
sous-total			1 672	1 709	1 944
FISCALITE REVERSEE PAR L'INTERMEDIAIRE D'UN FONDS					
Fonds national de garanties individuelles des ressources (FNGIR)		73221	302	302	302
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)		73223	266	279	291
Taxe GEMAPI		7346			
AUTRES TAXES (Réforme de la Taxe d'habitation)					
Taxe d'habitation		73111			169
Fraction de TVA		7382			1 983
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT					
Dotation d'intercommunalité		74124	160	177	195
Dotation de compensation des groupements de communes		74126	955	937	919
ATTRIBUTIONS DE PEREQUATION ET DE COMPENSATION					
Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle		748313	154	151	151
Allocations compensatrices CET, TH et TF		7483xx	182	195	939
TOTAL			8 408	8 626	9 200

La quasi-disparition de la TH (sauf résidences secondaires), la réduction des bases de CFE induisent une nouvelle perte de « pouvoir de taux » pour la CCALS.

En dehors de la DGF sur les 8 086 k€ de fiscalité, taxes et dotations de compensation encaissées au CA 2021, seuls 2306 k€ relèvent d'une décision de vote de taux, soit 28 %.

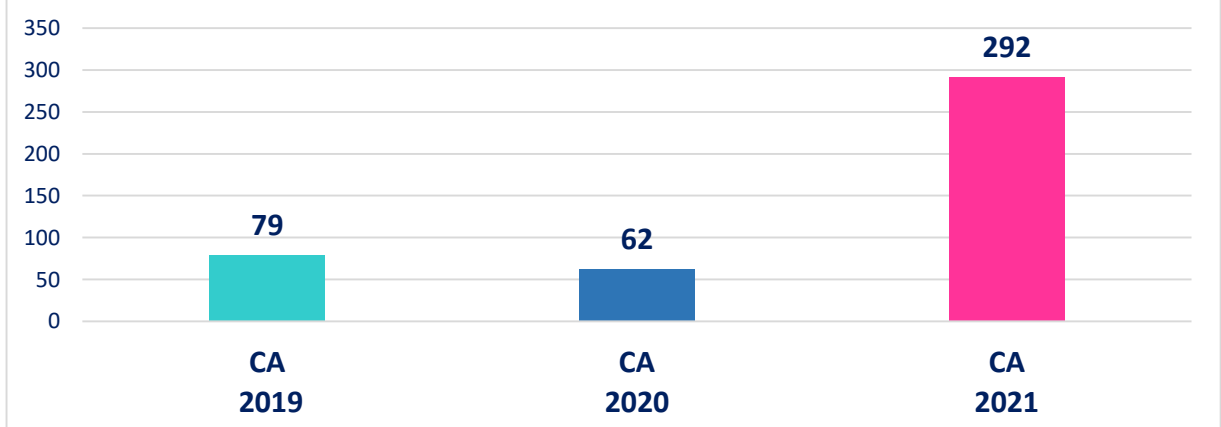
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations



Les recettes encaissées à ce chapitre, en 2021, sont essentiellement les suivantes :

- La dotation globale de fonctionnement : 1 114 K€ comme en 2020
- Les attributions de compensation et de péréquation : 1 092 € contre 346 k€ en 2020. Une nouvelle dotation de 912 k€ vient compenser la diminution de CFE (au chapitre 73) suite à la réforme des valeurs locatives des établissements industriels
- Les dotations de la CAF et la MSA pour le fonctionnement des structures enfance/jeunesse et petite enfance : 2 063 K€ contre 1 995 K€ en 2019 (avant la crise). La MSA nous a versé une subvention de 24 K€ dans le cadre d'une nouvelle offre « grandir en milieu rural »
- Les subventions perçues de l'Etat pour le fonctionnement des Maisons France Services (45K€), pour le CLEA (30k€), pour la rémunération du conseiller France services (10K€), pour l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque (19K€) et celles perçues du Département pour les actions à destination des seniors (16k€) et la convention d'animation et de développement culturels CADC (33 K€ pour 2020/2021 et 39 k€ pour 2021/2022).

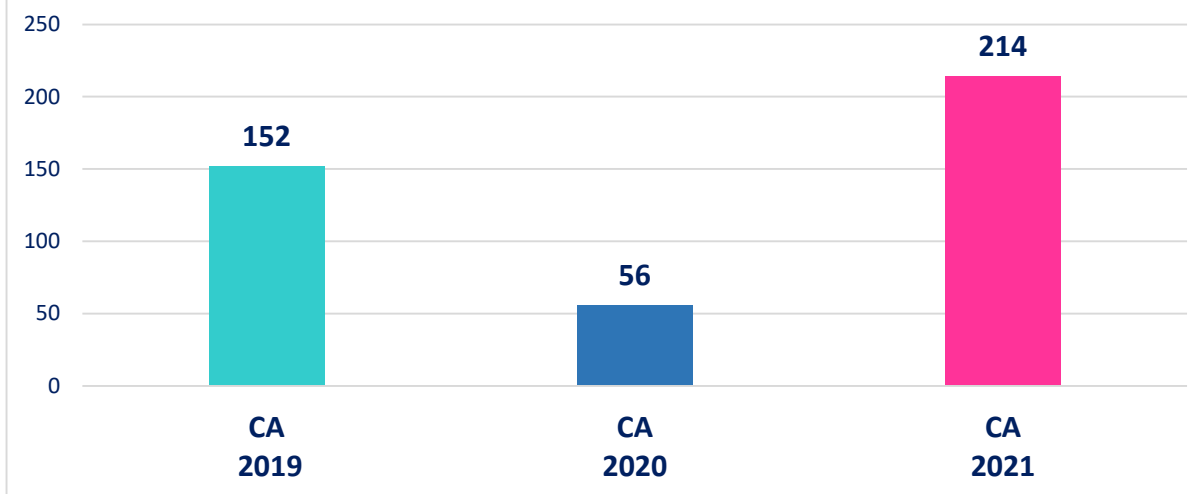
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante



Ce chapitre 75 a fortement augmenté (371%) car nous avons régularisé l'excédent de fonctionnement 2020 du budget annexe zones artisanales en encaissant une recette de 219K€.

Sans cette recette exceptionnelle, ce chapitre est un peu plus élevé qu'en 2020 (72K€ contre 62 K€) ; cette recette de 72 k€ correspond aux loyers des entreprises locataires du siège et des maisons France services

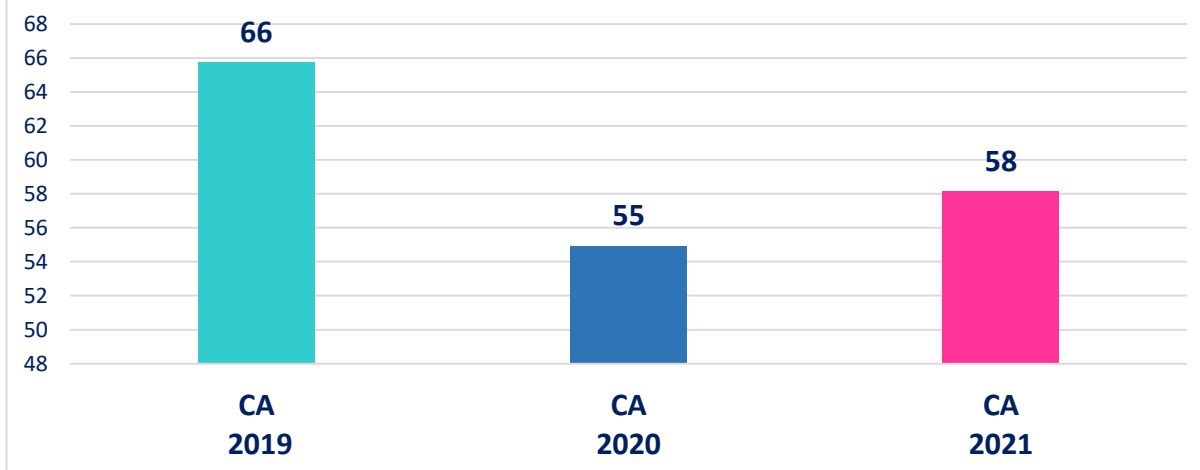
Chapitre 77 - Produits exceptionnels



Ce chapitre comptabilise notamment :

- Les remboursements des assurances des arrêts maladie des agents de la CCALS pour 67 K€
- Des annulations de mandats sur exercices antérieurs pour 19 k€
- Des produits de cessions pour 15 k€ (vente d'un tracteur)
- Une recette exceptionnelle de 66 k€ provenant d'une régularisation d'un transfert de résultat erroné du syndicat mixte des Pays des Vallées d'Anjou vers la CCALS en 2017. Ce résultat erroné provenait d'une erreur de comptabilisation du syndicat concernant les subventions versées dans le cadre de l'ORAC (opération de restructuration de l'artisanat et du commerce).
- Et enfin une régularisation comptable de TVA de 43 K€

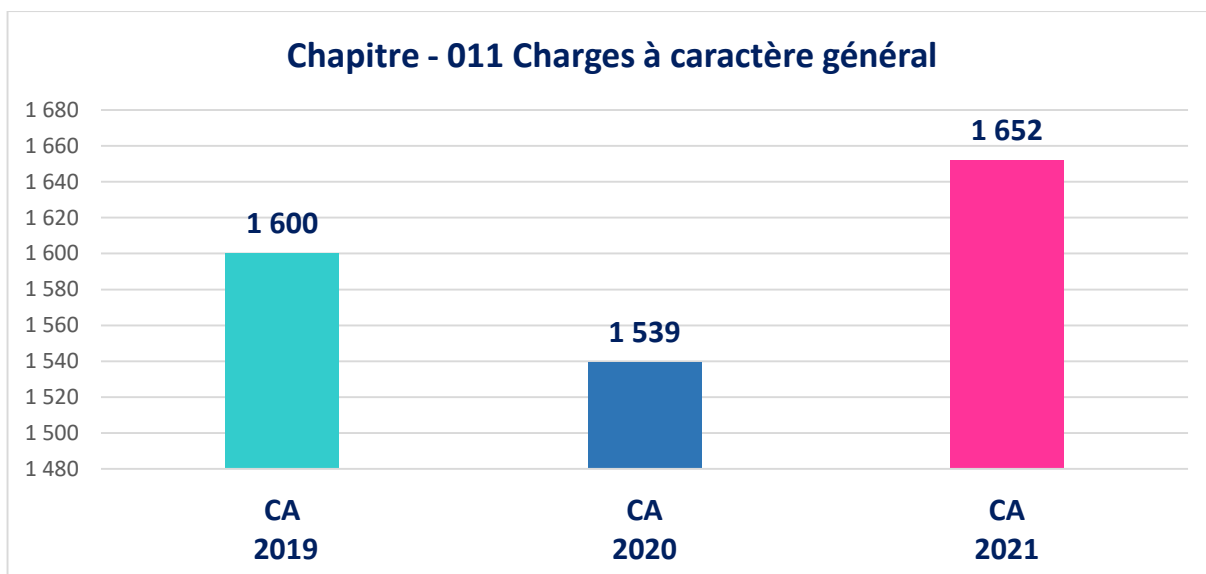
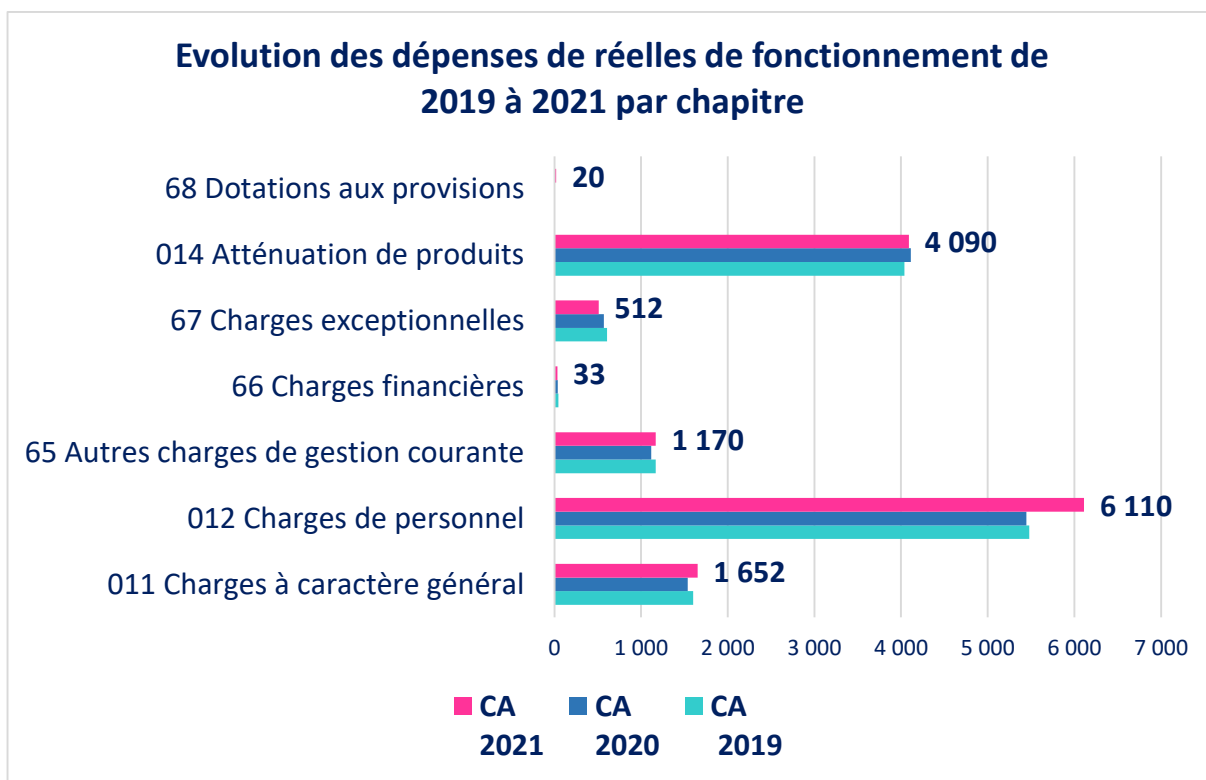
Chapitre 013 - Atténuation de charges



Ce chapitre comptabilise les remboursements de la CPAM pour les arrêts maladie des agents ainsi que les recettes de l'Etat pour les contrats aidés : 40 K€ contre 37 K€ en 2020

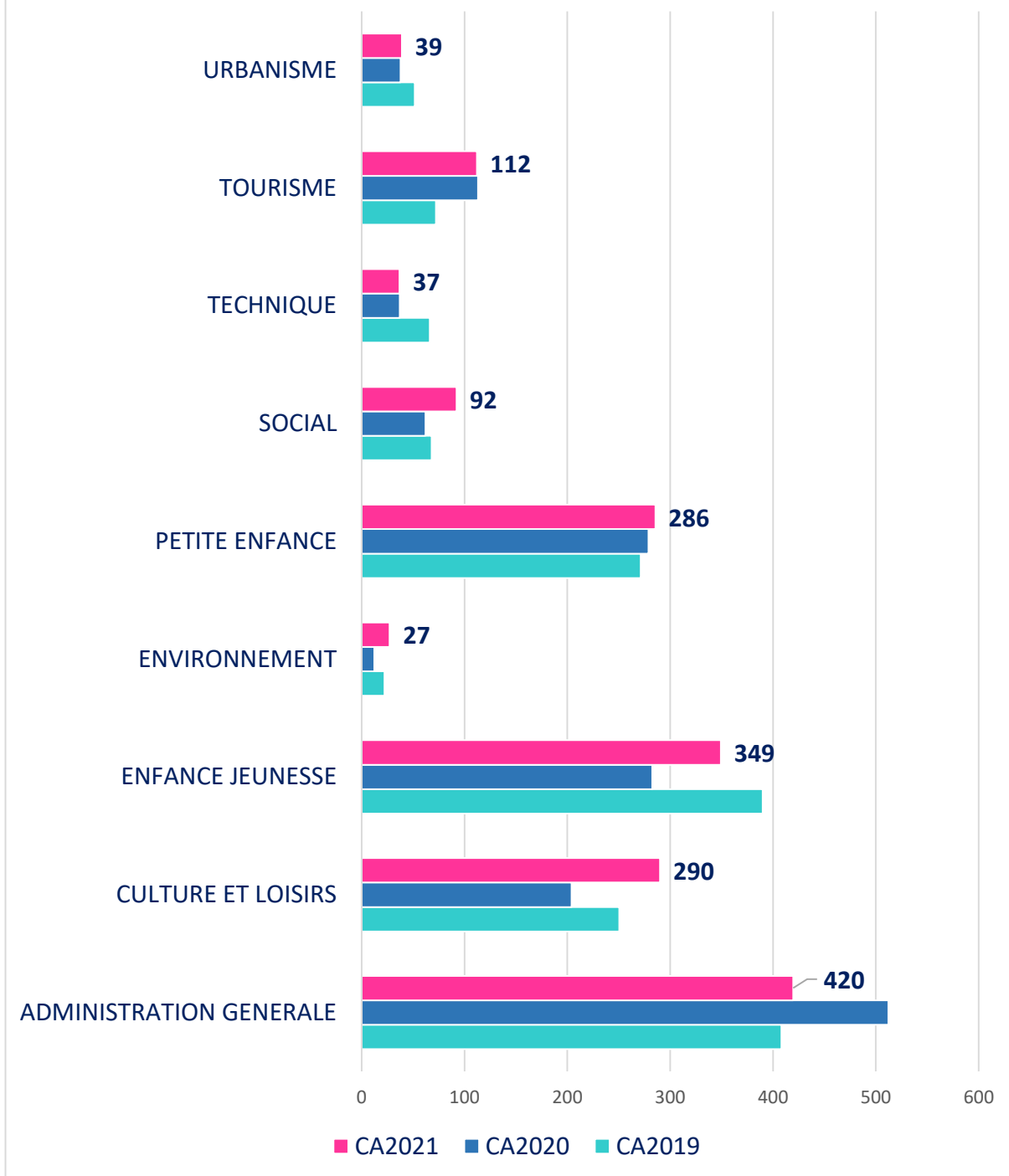
Il comptabilise également une recette de la Caisse des dépôts et consignations pour la compensation du supplément familial de traitement : 17 K€ équivalent à 2020

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les charges à caractère général ont augmenté de 7% par rapport à 2020 et de 3% par rapport à 2019. Les explications sont apportées par politique ci-dessous :

Évolution du chapitre 011 par politiques entre 2019 et 2021



Les dépenses au chapitre 011 des politiques urbanisme, tourisme, technique, administration générale ont diminué ou sont identiques à 2020. En voici les principales explications :

- **URBANISME** (39 K€ contre 38 K€ en 2020) : les contrats de maintenance des logiciels (3 K€ contre 16 K€ en 2020 : la différence concerne « l'hébergement » des logiciels qui est désormais mandaté au chapitre 65), les contrats de prestations de service (SAFER), la cotisation à l'AURA (8,5 K€) et une dépense exceptionnelle de 17.4 k€ pour l'indemnité de privation de jouissance de parcelles à Seiches sont les principales dépenses.
- **TOURISME** (112 k€ contre 117 K€ en 2020) : les principales dépenses sont le remboursement de frais aux communes PDIPR + Malagué (40 K€), des contrats de prestations de services pour 12 K€ (Malagué) et des frais de fluides pour 12.6 K€, la location de l'étang de Malagué pour 11 K€

- **TECHNIQUE** (37 K€ comme en 2020) : les réparations de bâtiments et matériels par entreprises ont diminué de 7.5 k€ par rapport en 2020, en parallèle les achats de carburants et fournitures (notamment travaux en régie) ont augmenté de 4.5 k€
- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE** (420 k€ contre 512 K€ en 2020) : la principale diminution provient de la réduction de 96 k€ pour les achats de protection (masques...). Pour rappel, l'achat de masques lavables à destination de la population et des agents de la CCALS avait engendré une dépense supplémentaire de 99 K€ en 2020. Les contrats de maintenance et de prestations de services pour les bâtiments et les logiciels ont diminué de 40 K€ mais les dépenses ont été basculées au chapitre 65 pour les frais d'hébergement des logiciels.

Les dépenses au chapitre 011 des politiques suivantes ont augmenté. En voici les principales explications :

- **SOCIAL** (92 K€ contre 62 K€ en 2020) : l'annulation des interventions dans le cadre de la conférence des financeurs réalisées par des tiers auprès des séniors pendant le confinement du printemps puis à l'automne 2020 avait généré une diminution des dépenses. La reprise de l'activité en 2021 a généré la reprise de ces interventions qui se traduit par une dépense de + 24 k€ pour les contrats.
- **PETITE ENFANCE** (285 k€ contre 279 K€ en 2020) : les dépenses ont augmenté à ce chapitre avec notamment +10K€ pour le RAM unique ; voici le détail de l'évolution des dépenses par structures en K€ au chapitre 011 :

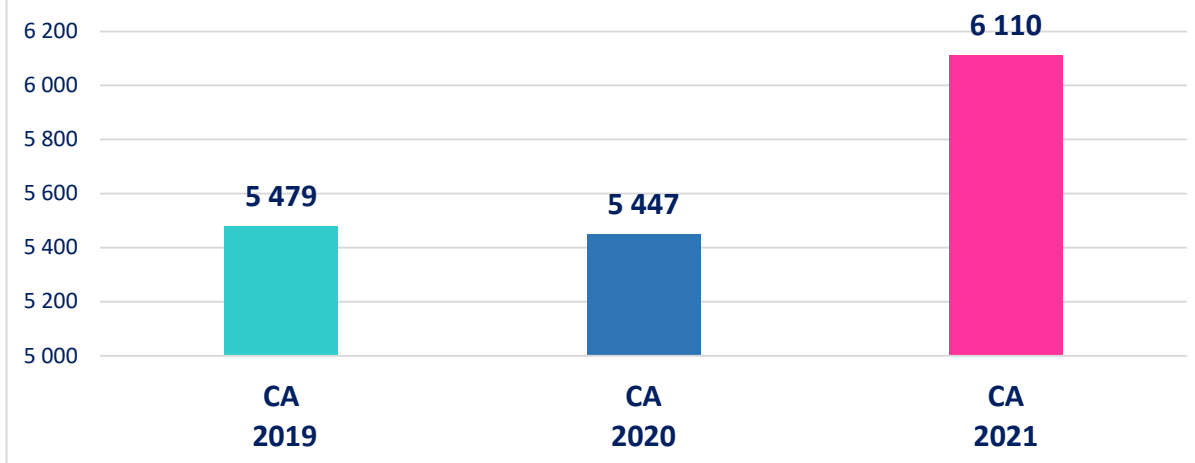
STRUCTURES	CA2019	CA2020	CA2021
DÉPENSES TRANSVERSALES	32	42	31
CRECHE COLLECTIVE SEICHES	35	36	37
HALTE GARDERIE CORZE	1	0	
HALTE GARDERIE SEICHES	14	21	18
LAEP	2	1	1
MICRO CRECHE CHEFFES	20	19	25
MICRO CRECHE JARZE	18	20	19
MICRO CRECHE LEZIGNE	20	19	18
MULTI ACCUEIL DURTAL	33	33	30
MULTI ACCUEIL MORANNES	11	10	11
MULTI ACCUEIL TIERCE	59	50	58
RAM UNIQUE	25	20	30

- **ENVIRONNEMENT** (27 k€ contre 12 K€ en 2020) : une dépense exceptionnelle de 13.6 k€ a été comptabilisée en 2021 pour le remboursement de la mission d'assistance de réorganisation des syndicats de déchets
- **ENFANCE-JEUNESSE** (349 k€ contre 282 K€ en 2020) : la fermeture de la majorité des structures pendant le confinement du printemps, ainsi que l'annulation des séjours et camps à l'été 2020 avait généré une diminution des dépenses de 90 K€ pour l'alimentation, les sorties, les réservations diverses. Voici l'évolution de 2019 à 2021 de ces dépenses par structures en k€ :

STRUCTURES	CA2019	CA2020	CA2021
DÉPENSES TRANSVERSALES	23	15	14
ACCUEIL DE LOIRS MARCE	13	9	20
ACCUEIL DE LOISIRS CORZE	23	18	18
ACCUEIL DE LOISIRS DURTAL	27	21	21
ACCUEIL DE LOISIRS JARZE VILLAGES	30	24	34
ACCUEIL DE LOISIRS LES TRINOTTIERES	51	40	40
ACCUEIL DE LOISIRS MORANNES	22	16	22
ACCUEIL DE LOISIRS TIERCE	77	65	69
APS CHEFFES	2	2	1
APS ETRICHE	9	10	11
APS TIERCE	8	7	4
ESPACE JEUNES CORZE	8	5	4
ESPACE JEUNES DURTAL			6
ESPACE JEUNES ETRICHE	2	1	1
ESPACE JEUNES HUILLE LEZIGNE	1		
ESPACE JEUNES JARZE VILLAGES	8	7	9
ESPACE JEUNES MORANNES	5	7	4
ESPACE JEUNES SEICHES	15	13	11
Pack 3 jours	5	2	3
PIJ - point information jeunesse		2	2
PROJETS JEUNES 15-17 ANS	3		
Séjours Enfants 3/9 ans	21		20
Séjours Jeunes 10/15 ans	20		18
SEMAINES THEMATIQUES	8	6	8

- **CULTURE ET LOISIRS** (290 K€ contre 204 K€ en 2020) : le confinement du printemps 2020 avait généré des annulations de prestations (spectacles, concerts, interventions dans les écoles et les bibliothèques) ainsi que la fermeture aux scolaires de la piscine et donc une forte diminution des dépenses. La reprise de l'activité en 2021 explique donc l'augmentation des dépenses à ce chapitre avec notamment + 62 K€ pour les contrats avec les prestataires culturels (spectacles, concerts, interventions culturelles), + 9 K€ pour le transport des scolaires vers la piscine. L'ouverture en année pleine de la médiathèque génère également une augmentation des frais de nettoyage des locaux (+7K€) et de fluides (+7 k€)

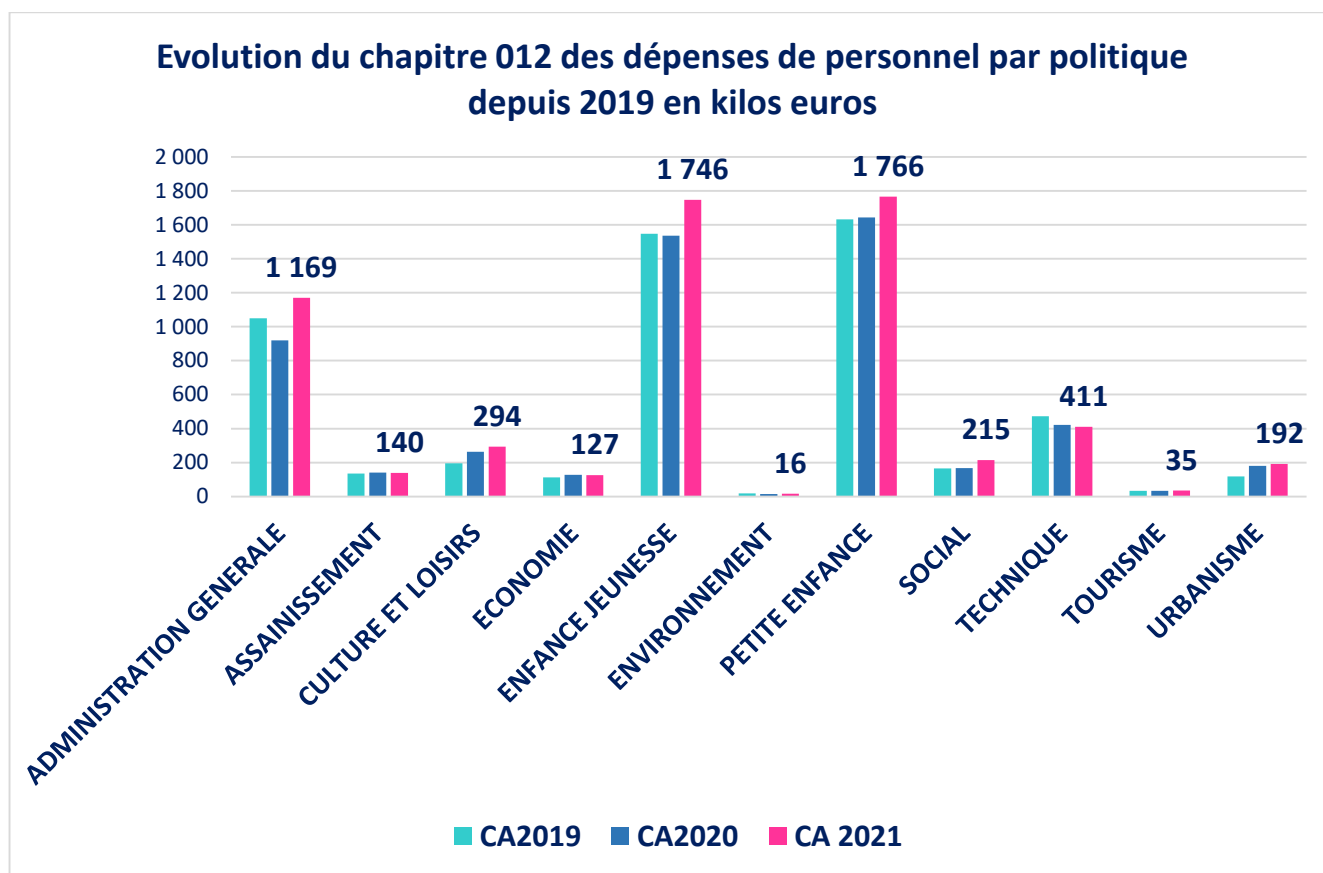
Chapitre 012 - Charges de personnel



Les charges brutes de personnel ont augmenté de 12% entre 2021 et 2020.

CHAPITRES / COMPTES		CA 2019	CA 2020	CA2021	COMMENTAIRES
TOTAL DEPENSES (chapitre 012)		5 479	5 447	6 110	Dépenses de personnel
RECETTES	6419	49	37	40	Remboursement frais de personnel maladie SS
	6459	17	18	18	Remboursement Supplément familial de traitement
	7788	84	36	67	Remboursement frais de personnel assurances
	70841	184	171	291	Refacturation mise à disposition personnel aux budgets annexes assainissement et SPANC
	70845	70	65	74	Refacturation mise à disposition personnel aux communes membres de la CCALS
	70848	63	31	31	Refacturation mise à disposition personnel aux autres organismes (SICTOM, Anjou Hortipole)
	74xxx		20	29	Subventions de la DRAC et de l'Etat sur rémunérations
	non inscrites en recettes réelles	50	50	50	Déduction ADS sur AC
TOTAL RECETTES		517	409	600	Recettes perçues sur rémunération du personnel
Charge nette des frais de personnel		4 962	5 018	5 511	

La charge nette des dépenses de personnel s'élève à 5 540 K€ en 2021 contre 5 038 K€ en 2020 (+10%). Les remboursements d'arrêt maladie/maternité ont été plus élevés qu'en 2020 : 107 k€ en 2021 contre 74 K€ en 2020. La refacturation de la mise à disposition de personnel aux budgets annexes a augmenté (291 k€ en 2021 contre 171 k€ en 2020) car pour la 1^{ère} fois, les frais de personnel ont été refacturés au budget annexe développement économique.



Les explications d'évolution des charges de personnel entre le CA 2021 et le CA 2020 sont les suivantes :

ADMINISTRATION GENERALE : Les règles de versement des cotisations « assurance statutaire » ont été modifiées, nous avons versé sur l'année 2020 un ajustement (19K€) et sur l'année 2021 l'ensemble de la cotisation 2021 (+90K€). Les remplacements en 2021 ont été plus importants (+81k€). Les recrutements prévus au BP 2021 ont été réalisés 1 archiviste et 2 commande publique (+78k€)

CULTURE ET LOISIRS : Recrutement courant 2020 de 2 agents pour la médiathèque de Durtal, impact sur une année pleine (+12k€). La saison piscine-Malagué en 2020 a fonctionné au minimum, relance en 2021 (+20k€)

SOCIAL : Recrutement de la conseillère numérique et d'un renfort à l'accueil de la MFS (+47k€)

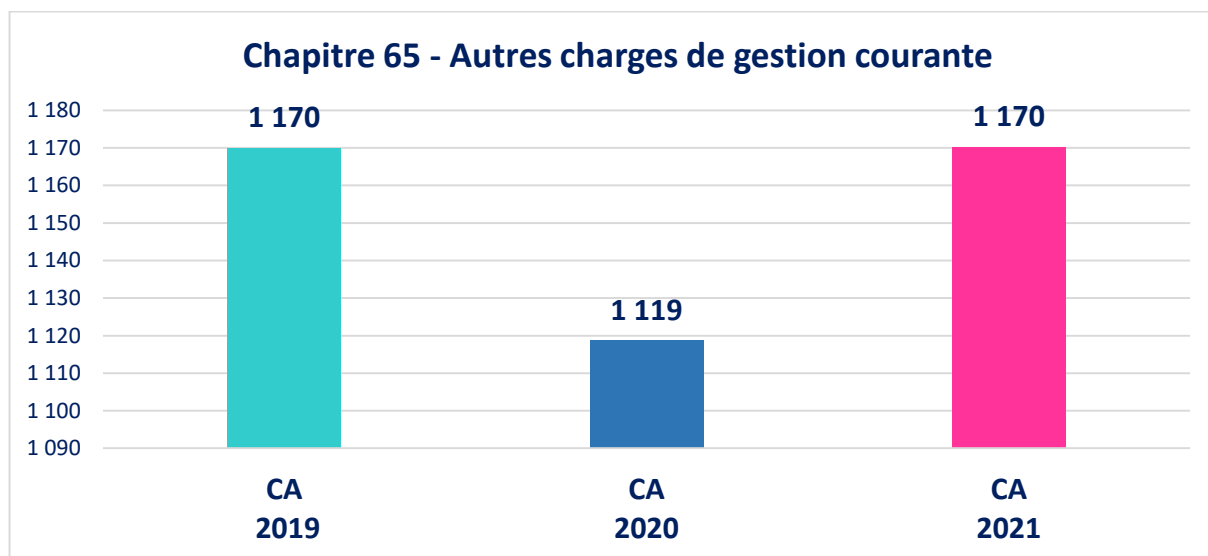
ENFANCE JEUNESSE : Ouverture d'un espace jeune sur Durtal (+23k€) – Les remplacements ont été beaucoup plus importants, une obligation de renfort suite à la pandémie et les nouveautés réglementaires telles que la prime de précarité, l'augmentation du smic au 01/01/2021 (+188k€)

PETITE ENFANCE : Création d'un 0.66 ETP pour le RAM (+25k€), Recrutement d'un médecin vacataire (+ 8k€), la revalorisation du régime indemnitaire des CDI (+38k€). Les remplacements ont été beaucoup plus importants, une obligation de renfort suite à la pandémie et les nouveautés réglementaires telles que la prime de précarité, l'augmentation du smic au 01/01/2021 (+ 51k€)

TECHNIQUE : Un départ en retraite en mars 2020 non remplacé (-11k€)

URBANISME : Recrutement de 3 stagiaires (+11k€)

ECONOMIE, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TOURISME : Pas de remplacement réalisé, les effectifs sont stables.

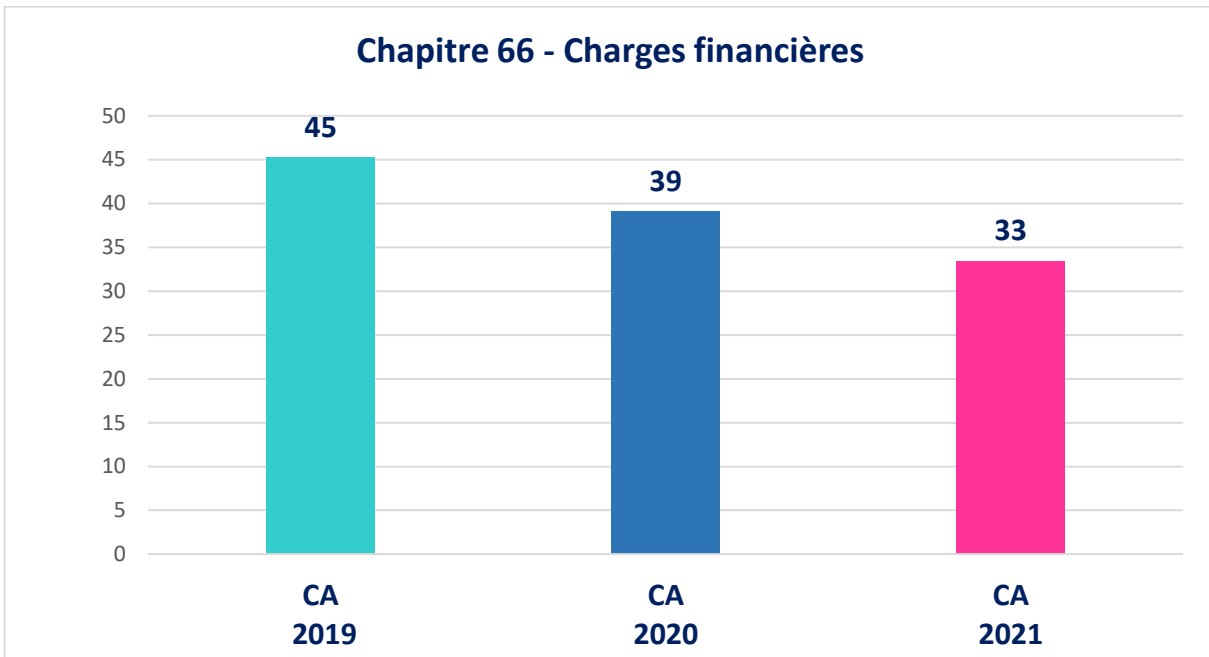


Les dépenses enregistrées à ce chapitre ont augmenté de 4% entre 2021 et 2020 et rassemblent :

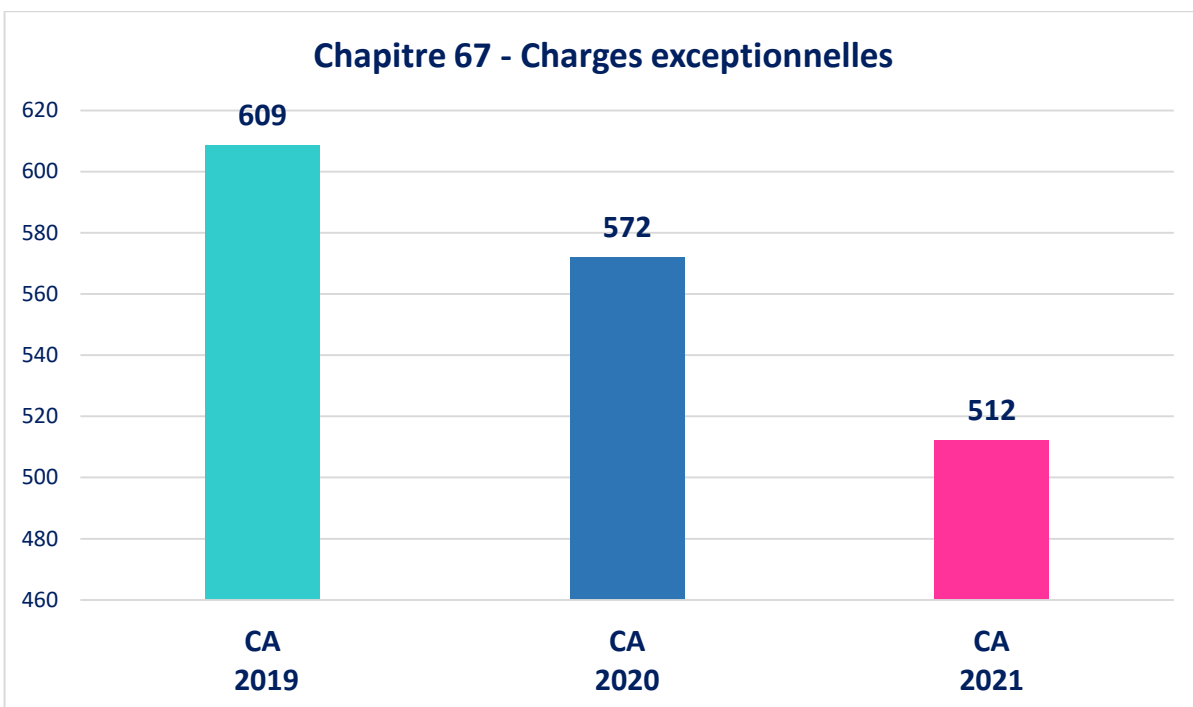
- Une nouvelle imputation (compte 6512) permettant de récupérer le FCTVA sur les frais d'hébergement des logiciels : 78 K€. Ces dépenses étaient comptabilisées au chapitre 011 en 2020
- Les indemnités des élus identiques à 2020 : 124 K€
- Les créances admises en non-valeur et créances éteintes : 29 k€ en 2021 contre 5.8 K€ en 2020
- La cotisation au Service Départemental d'incendie et de secours qui évolue de +1.30% : 469 k€ contre 463 K€ en 2020
- Les autres cotisations obligatoires 166 k€ contre 161 k€ à 2020 :
 - Syndicat Anjou numérique : 15 K€ (identique à 2020)
 - Pole métropolitain : 47.4 K€ (contre 41.7 k€ en 2020)
 - Syndicat mixte du Bassin de l'Authion : 13,8 K€ (identique à 2020)
 - Syndicat BVA Romme : 87.6 K€ (identique à 2020)
 - SIEML : 2 k€ (contre 3 k€ en 2020)
- Les fonds de concours de fonctionnement aux communes : 1 K€ contre 19K€ en 2020
- Les subventions de fonctionnement aux associations qui ont diminué de 13% : 299 K€ contre 343 K€ en 2020.

Sur les 299 K€ de subventions :

- 174 k€ (contre 198 K€ en 2020) ont été versées à l'Office du tourisme Anjou Loir et Sarthe (OT ALS)
- 55 K€ à l'association AMUSIL (même montant que 2020)



Aucun emprunt n'ayant été réalisé sur ce budget depuis 2012, la charge des intérêts diminue pour s'établir à 33 K€ en 2021.

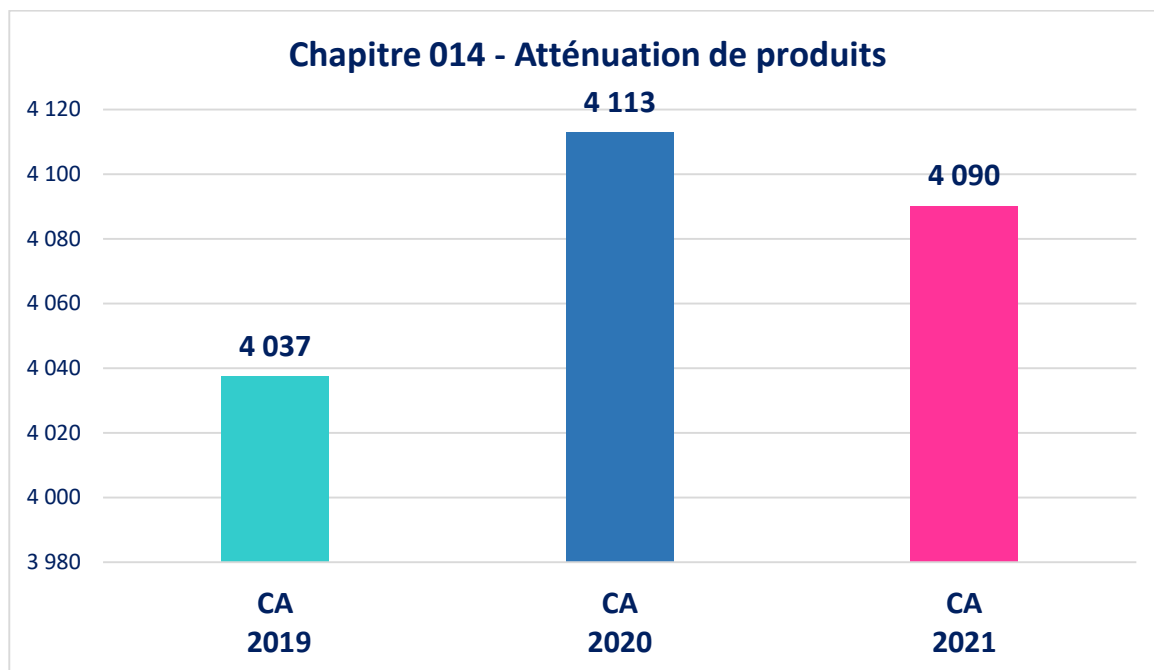


Les charges exceptionnelles ont diminué de 6% entre 2020 et 2019 suite à la fin des redevances de délégation de service public pour le site de Malagué et le camping à Cheffes (90K€ en 2019).

Elles continuent à diminuer en 2021 (-10%).

Elles ne comprennent plus en 2021 que :

- La subvention au budget annexe développement économique : 500 k€ contre 515 k€ en 2020
- Des titres et des recettes rattachées à annuler pour 10 k€ contre 56 k€ en 2020

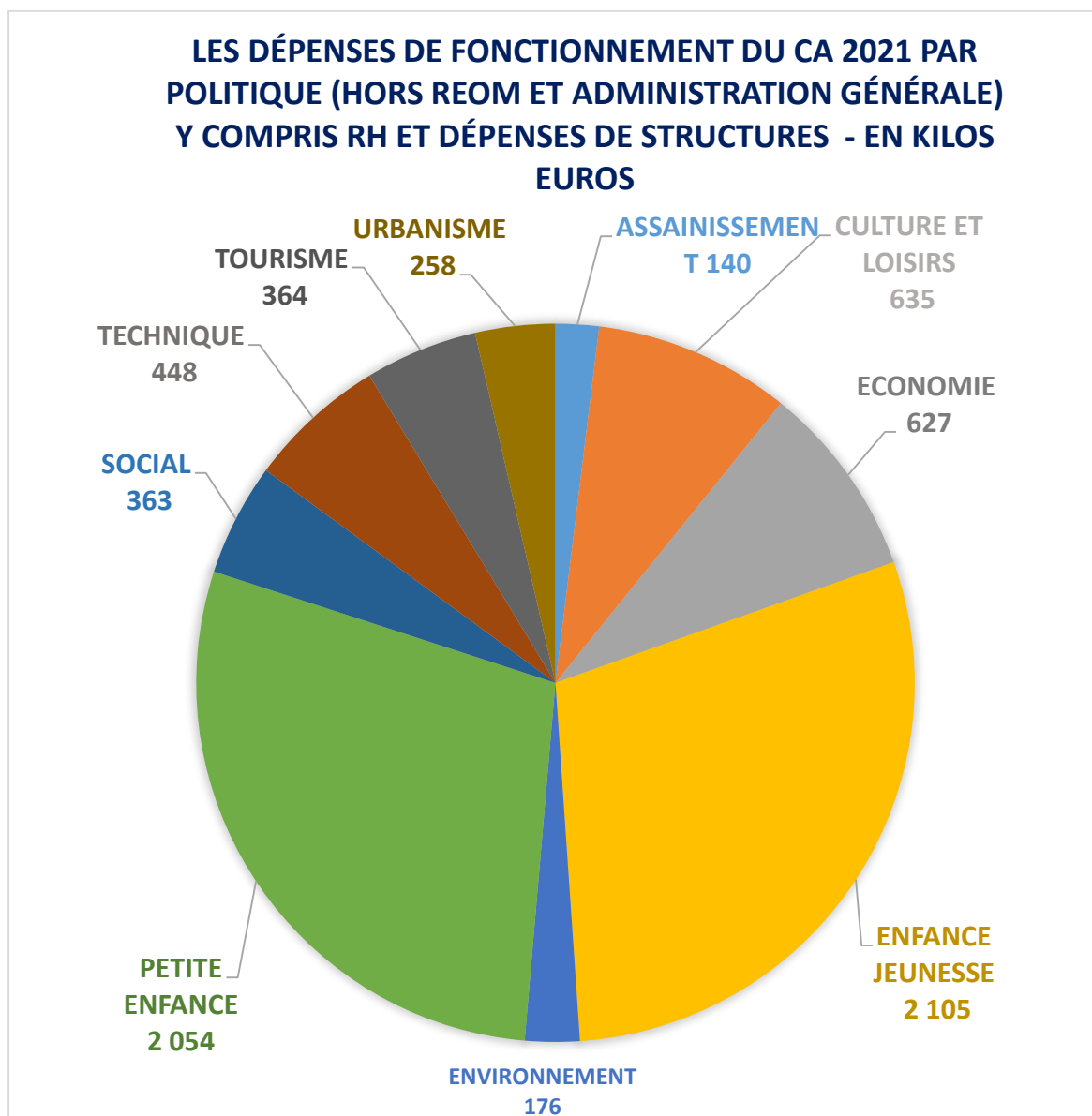


Le chapitre 014 des atténuations de produits a diminué de 0.56% entre 2020 et 2021.

Pour rappel, un dégrèvement exceptionnel de TASCOM pour un montant de 85 K€ avait été comptabilisé en 2020. Les dépenses 2021 à ce chapitre ont concerné :

- Le reversement sur la REOM : 2 039 k€ en 2021 contre 1 983 K€ en 2020
- Les attributions de compensation versées aux communes pour 2 023 k€ contre 2 025 k€ en 2020
- Un reversement de 19 k€ de taxe de séjour à l'OT ALS identique à 2020

3. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION ANALYTIQUE

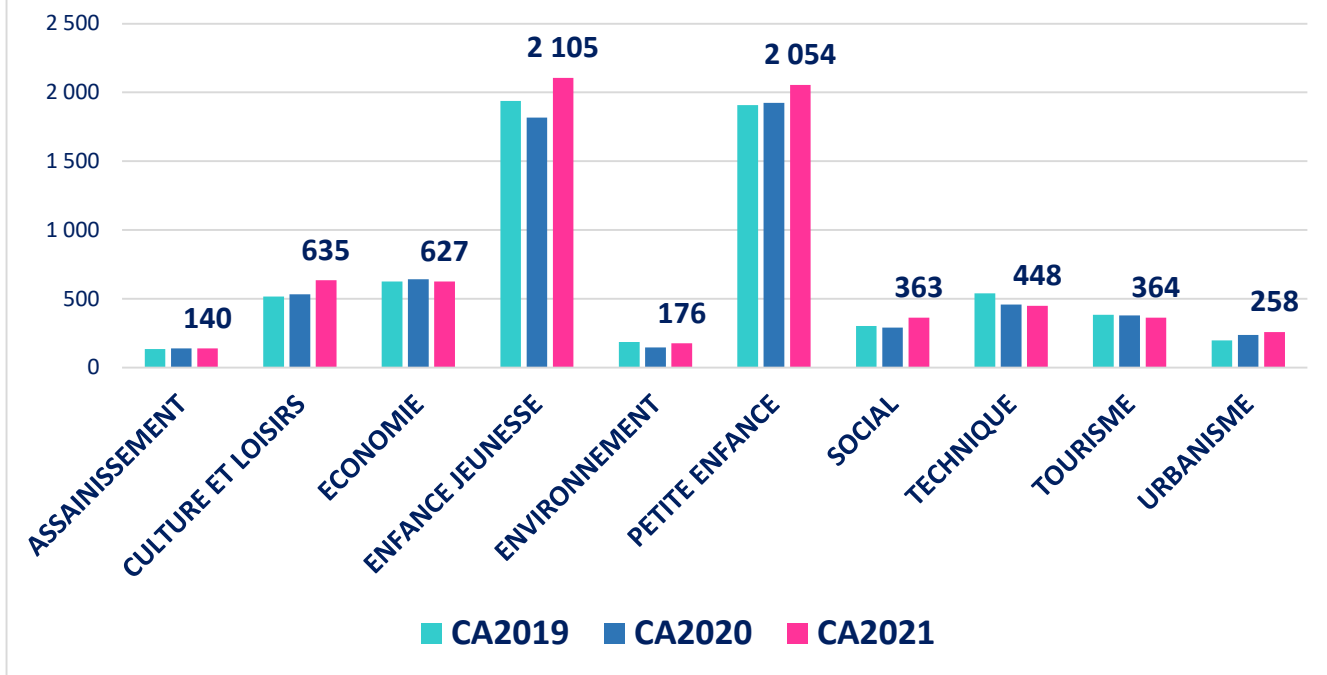


Hors administration générale, les politiques petite enfance, enfance et jeunesse représentent chacune 29 % des dépenses de fonctionnement en 2021.

En économie, il s'agit de la subvention au budget annexe développement économique et des charges de personnel de ce service. Les autres dépenses étant dans les budgets annexes développement économique et zones artisanales. En assainissement, il s'agit des charges de personnel de ce service. Les autres dépenses étant dans les budgets annexes assainissement collectif et non collectif.

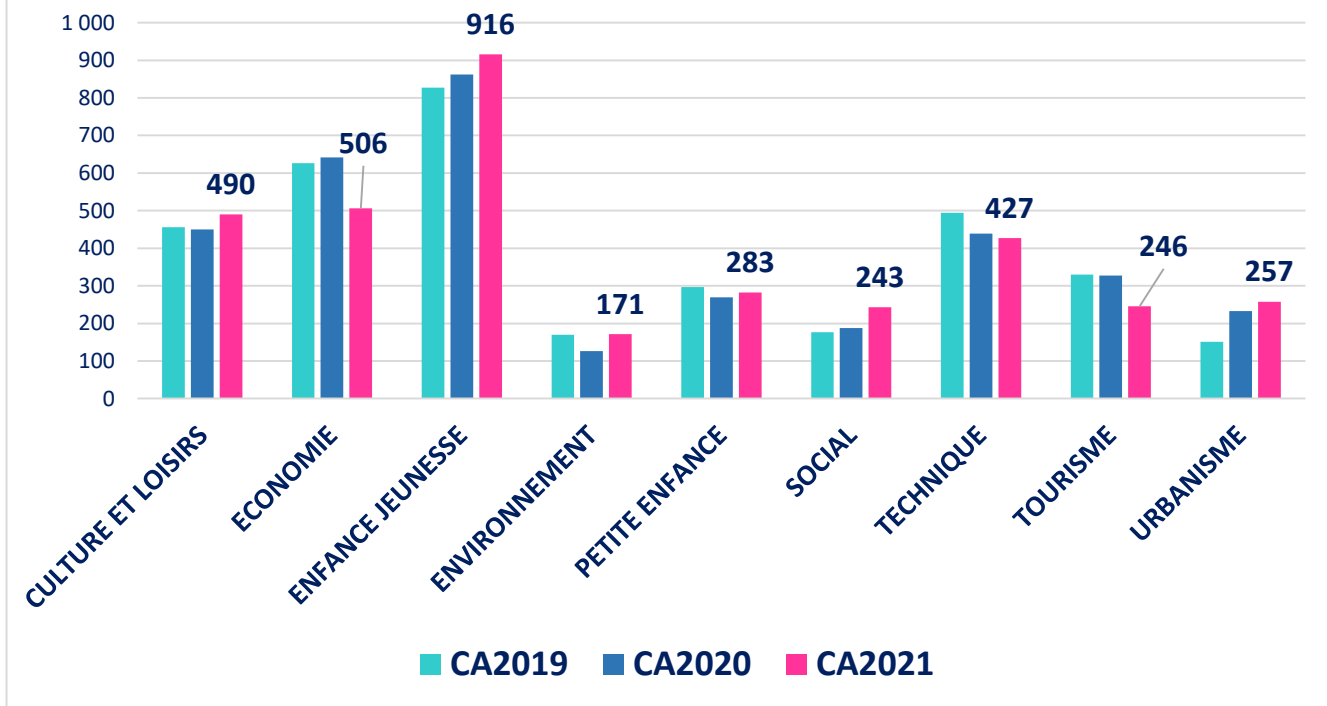
Le graphe ci-dessous montre l'évolution de ces mêmes dépenses depuis 2019 :

**Evolution des dépenses de fonctionnement de 2019 à 2021 par politique (hors REOM et administration générale)
Y compris RH et dépenses de structures - en kilos euros**



Et ce dernier montre l'évolution du **reste à charge** des politiques depuis 2019 :

**Évolution du RESTE A CHARGE de 2019 à 2021 par politique (hors REOM et administration générale)
y compris RH et dépenses de structures - en kilos euros**



4. LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

VOTE PAR OPÉRATION D'INVESTISSEMENT (K€)	DEPENSES BP 2021 (avec reports)	DEPENSES CA2021	RECETTES BP2021 (avec reports)	RECETTES CA2021
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	2 239	952	944	266
12-AMENAGEMENT ESPACE	1 353	167	391	2
19-ASSAINISSEMENT	66	41	156	155
21-CTMA			18	
22-Aménagement des îles			9	
31-CHEMINEMENTS PEM	410	439	238	49
25-TOURISME	234	141	115	51
34-AUTRES PROJETS DE TERRITOIRE	176	164	18	9
PATRIMOINE BATI	593	513	262	18
10-BATIMENTS	67	441		
18-MAISON SERVICES PUBLICS	48	13	10	
26-Travaux structures petite enfance	400	20	164	
33-MEDIATHEQUE DURTAL	67	40	88	18
35-PISCINE DURTAL	10			
LOGISTIQUE	450	164	70	4
15-MATERIEL TRANSPORT	15	4		4
16-MATERIEL ENFANCE/JEUNESSE	30	21		
29-MATERIEL PETITE ENFANCE	9	6		
27-MATERIEL ET OUTILLAGE	31	25		
23-COMMUNICATION SUR TERRITOIRE	82	8		
28-MATERIEL BUREAU, INFORMATIQUE	283	100	70	
OPERATIONS FINANCIERES	7 048	575	9 054	2 623
AUTRES		110		82
AUTRES SUBVENTIONS	628	27		
DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE			1 223	1 223
DEPENSES IMPREVUES	100			
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	2			
EMPRUNTS	134	129		
FCTVA			357	110
FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	324	183		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES NON AFFECTE	5 324			
OPERATIONS D'ORDRE	530	57	1 550	1 129
OPERATIONS POUR COMPTES DE TIERS		68		78
VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT			5 923	
Total général	10 329	2 205	10 329	2 911

- A l'opération 12 concernant l'aménagement de l'espace, 167 K€ ont été dépensés en 2021 dont 76.4 K€ de subvention à l'AURA pour le PLUI, 31 K€ pour une étude concernant l'inventaire des zones humides, 12 k€ pour une évaluation environnementale PLUI et 26 K€ pour l'élaboration « trame verte et bleue »
- A l'opération 19 concernant l'assainissement, l'étude sur le diagnostic assainissement s'est terminée (41 K€), des subventions ont été encaissées pour 155 k€ à la fin de cette opération
- A l'opération 31, la liaison cyclable entre Tiercé et Cheffes a été réalisée pour 439 K€
- A l'opération 25 concernant le tourisme, 141 K€ ont été dépensés notamment pour la rénovation de l'Office du Tourisme (24 K€), travaux de la Gogane (58 K€), réalisation de boucles vélo (38 K€), remplacements matériels de cuisine à la guinguette de Malagué (18 k€)
- A l'opération 34, des travaux de raccordement pour le parc photovoltaïque ont lieu pour 69 k€, et les études du projet de territoire et de stratégie patrimoine immobilier ont été comptabilisées pour 95 k€
- A l'opération 10 concernant les bâtiments, l'achat et les travaux de l'antenne du Val de Sarthe ont été réalisés pour 388 K€
- A l'opération 28 concernant le matériel de bureau et informatique, 100 k€ ont permis l'équipement d'ordinateurs portables et autres équipements pour permettre le travail à distance (32 k€), l'achat de logiciel (dont 53 k€ pour le logiciel SIG) et de mobiliers (6.8 k€)
- Les opérations financières (575 K€) ont concerné en dépenses :
 - Pour 110 K€, la correction d'imputation comptable de subventions perçues les années antérieures
 - Pour 27 k€, des subventions d'investissement au SIEMML (19 k€) et à l'OTALS (7.9 K€)
 - Pour 129 K€, le remboursement du capital des emprunts
 - Pour 183 K€, le versement des fonds des concours antérieurs à 2020
 - Pour 57 K€ des opérations d'ordre comptable (reprises des subventions, travaux en régie, opérations patrimoniales...)
 - Pour 68 K€, une opération pour compte de tiers avec le Département (pour le paiement de l'enrobé de la route départementale entre Tiercé et Cheffes)
- Les opérations financières (2 623 K€) ont concerné en recettes :
 - Pour 82 K€, la correction d'imputation comptable
 - Pour 1 223 K€, l'excédent reporté de 2020
 - Pour 110 K€, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)
 - Pour 1 129 K€, les opérations d'ordre (dotations aux amortissements et opérations patrimoniales)
 - Pour 78 K€, le remboursement de deux opérations pour compte de tiers (liaison cyclable et PLUI)

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, par 40 voix pour, 1 abstention (X. de Richemont) :

- 1- De donner acte au Président M. Jean-Jacques Girard de la présentation faite du compte administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT D'EXERCICE			RESULTAT CUMULE	
FONCTIONNEMENT				
Recettes de fonctionnement		15 482 511,51		
Dépenses de fonctionnement		14 692 392,57		
Résultat d'exercice	Excédent	790 118,94	790 118,94	
Résultat antérieur	Excédent		6 392 488,86	
Résultat cumulé	Excédent		7 182 607,80	7 182 607,80
INVESTISSEMENT				
Recettes d'investissement		1 688 056,46		
Dépenses d'investissement		2 204 914,73		
Résultat d'exercice	Déficit	-516 858,27	-516 858,27	
Résultat antérieur	Excédent		1 223 157,18	
Résultat cumulé	Excédent		706 298,91	706 298,91
RESULTAT GLOBAL D'EXERCICE		273 260,67		
RESULTAT GLOBAL CUMULE				7 888 906,71

- 2- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- 4- D'arrêter les résultats définitifs tels que mentionnés ci-dessus
- 5- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2021

(M. Jean-Jacques GIRARD n'a pas pris part aux débats et est sorti lors du vote).

Décision du Conseil communautaire :

Heure : 18h55 Votants : 41

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 1 (M. de Richemont)

NPPV : 0

3 - FINANCES - Budget Principal - Affectation des résultats 2021

Préambule

Monsieur Rabouan présente au Conseil communautaire, l'affectation des résultats 2021 du budget principal

&&&

M. Rabouan expose :

Vu l'article 2311-5 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et plus particulièrement le tome II, titre 3, chapitre 5 sur la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice, Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget principal,

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, par 41 voix pour, 1 abstention (X. de Richemont) :

1- d'approuver l'affectation des résultats du budget principal 2021 comme indiquée ci-dessous :

AFFECTATION DES RESULTATS		
RESULTATS CUMULES		
Résultat cumulé de la section de fonctionnement à reporter au compte 002 au budget N+1 en dépenses si déficitaire	Excédent	7 182 607,80
Résultat cumulé de la section d'investissement à reporter au compte 001 au budget N+1 en dépenses si déficitaire, en recettes si excédentaire	Excédent	706 298,91
RESTE A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement		306 221,92
Dépenses d'investissement		1 127 757,78
Résultat des RAR	Déficit	-821 535,86
Soit un besoin de financement de la section d'investissement (001-Résultat des RAR)		115 236,95
AFFECTATION		
Affectation du résultat de fonctionnement pour financer le déficit d'investissement à inscrire en recettes d'investissement au compte 1068 au budget N+1		115 236,95
Excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement au compte 002 au budget N+1		7 067 370,85

Décision du Conseil communautaire :

Heure : 18h56 Votants : 42

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 1 (M. de Richemont)

NPPV : 0

4 - FINANCES - Budget Principal - Approbation du budget primitif 2022

Préambule

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de l'EPCI pour une année civile et voté par l'assemblée délibérante. L'estimation des recettes et des dépenses doit être correcte, sincère et véritable pour déterminer, au plus juste, le montant de l'impôt à prélever.

&&&

M. Rabouan expose :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-1,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire a été présenté lors de la réunion du Conseil communautaire en date du 3 février 2022 et que le Budget primitif 2022 du budget principal a été établi sur les bases de ce débat,

Considérant que depuis ce débat, la répartition du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) sera en fait maintenue selon la répartition dite de droit commun au lieu d'une répartition dérogatoire libre,

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 et notamment la procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées prévue au Tome II, Titre 3, Chapitre 4, paragraphe 2.1.3.

Vu les rapports établis par le Président et le vice-Président, dans le cadre préparatoire et la synthèse présentée ci-dessous :

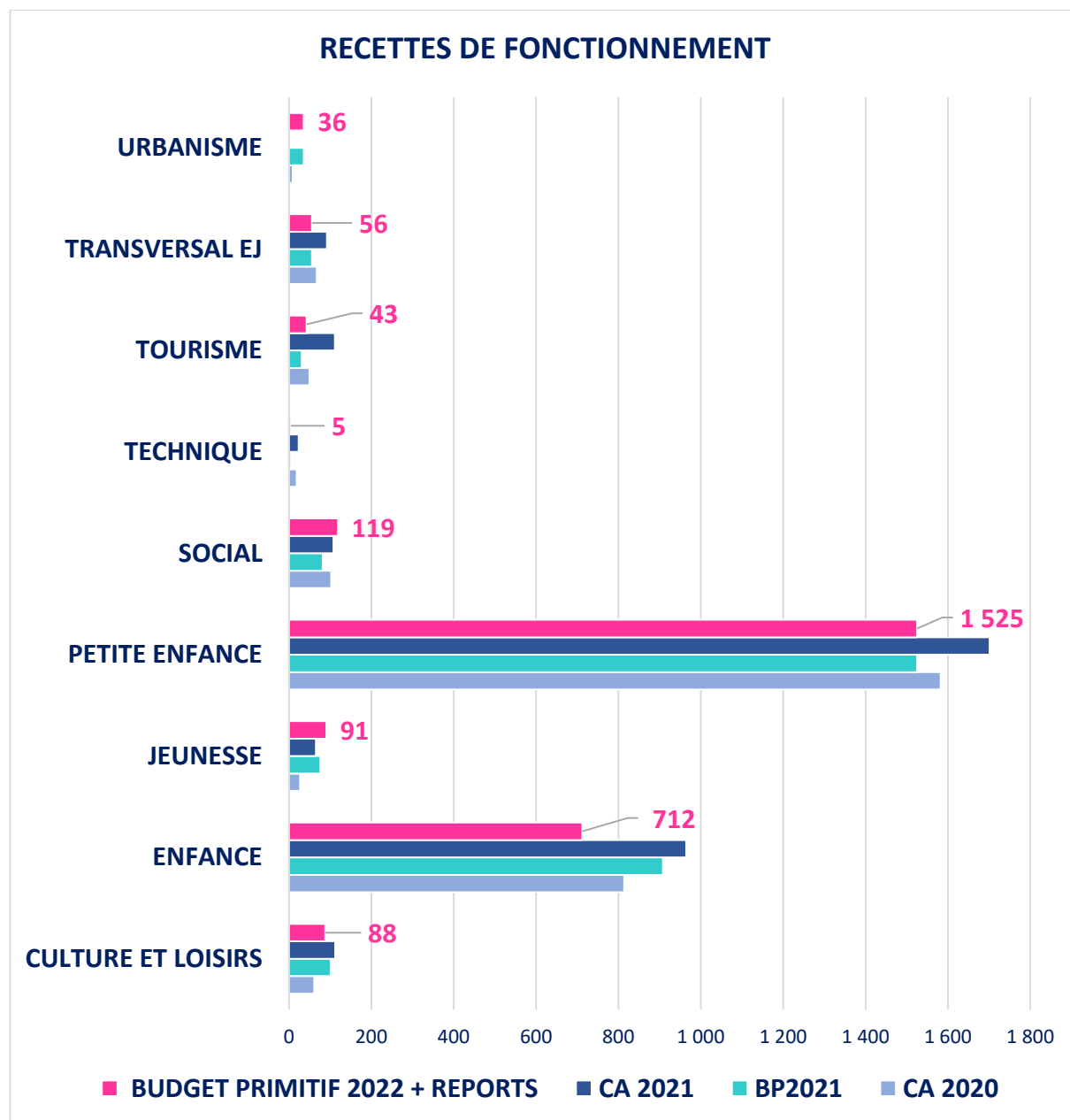
BUDGET GÉNÉRAL EN K€	CA2019	CA2020	BP2021	CA 2021	BP 2022 PROPOSÉ (avec reports)	EVOLUTION BP2022 /BP2021 en % (hors reports)
+ Recettes de fonctionnement	14 356	14 003	14 424	15 483	15 387	6,67%
013 - Atténuations de charges	66	55	54	58	53	-2,46%
70 - Produits des services, du domaine	3 207	2 931	3 287	3 302	3 246	-1,24%
73 - Impôts et taxes	7 119	7 275	7 447	7 107	7 272	-2,35%
74 - Dotations, subventions et participations	3 693	3 587	3 294	4 478	4 214	27,91%
75 - Autres produits de gestion courante	79	62	290	292	59	-79,58%
77 - Produits exceptionnels	152	56	23	214	73	216,02%
78 - Reprise sur provisions					20	
042 - Opérations d'ordre entre sections	40	38	30	32	450	1400,00%
- Dépenses de fonctionnement	13 916	13 898	14 893	14 692	16 103	7,37%
011 - Charges à caractère général	1 600	1 539	1 927	1 652	2 236	11,15%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 479	5 447	5 912	6 110	6 569	11,10%
014 - Atténuations de produits	4 037	4 113	4 100	4 090	4 140	0,99%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0		100		100	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	1 170	1 119	1 234	1 170	1 314	4,97%
66 - Charges financières	45	39	40	33	30	-25,00%
67 - Charges exceptionnelles	609	572	530	512	695	31,11%
68 - Dotations aux provisions				20	20	
042 - Opérations d'ordre entre sections	976	1 069	1 050	1 104	1 000	-5%
= Résultat d'exercice	440	105	-469	790	-716	
+ Dotations aux amortissements	976	1 069	1 050	1 109	1 000	
- Reprises de subventions	40	38	30	47	50	
= CAF Brute	1 376	1 136	551	1 852	234	
- Remboursement capital de la dette	154	133	134	129	131	
= CAF Nette	1 222	1 003	417	1 723	103	

Le résultat du seul exercice 2022 est estimé à -716 K€ contre - 469 K€ au BP2021.

Le résultat de fonctionnement des exercices précédents (+ 7 067 K€) permettra d'équilibrer la section.

5. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

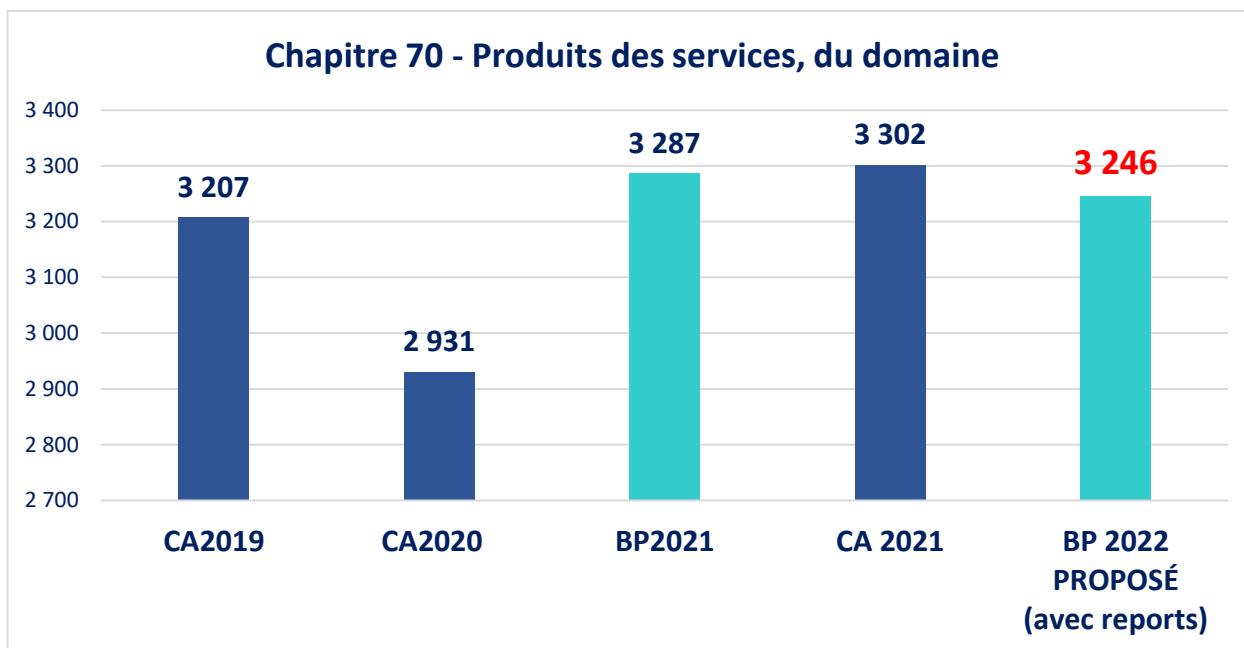
Voici la synthèse des demandes de crédits de recettes réelles de fonctionnement pour l'année 2022 par politique hors ressources humaines et finances (fiscalité, dotations) en K€.



- **URBANISME/ENVIRONNEMENT** : **identique** au BP 2021 (36 K€) pour des recettes prévisionnelles dans le cadre de la mise en place d'une plateforme d'information à la rénovation énergétique
- **TOURISME** : **+38%** par rapport au BP2021 (43 K€ contre 31 K€ en 2021). Les recettes comprennent le droit de stationnement dans des haltes fluviales (12.5 K€ contre 10.5 K€), le remboursement des frais de fonctionnement de la Gogane par la CCVHA (6 K€), la taxe de séjour (20K€ au lieu de 10K€), une subvention du Département (1,5 K€) et le loyer versé pour la guinguette de Malagué (3 K€)
- **TECHNIQUE** : **identique** au BP 2021 (5 K€).
- **SOCIAL** : **+ 45%** par rapport au BP 2021 (119 K€ contre 82 K€ au BP202). Une subvention de fonctionnement de 30 K€ (identique à 2021) est attendue pour le fonctionnement des Maisons France Services (MFS). Une subvention supplémentaire de 30K€ est prévue pour le bon fonctionnement d'un nouveau service social itinérant. La subvention du Département dans le cadre

de la conférence des financeurs est estimée à 16 K€ contre 10 K€ contre en 2021. Les loyers des prestataires locataires dans les MFS sont estimés à 43 K€ comme en 2021.

- **PETITE ENFANCE : identique** au BP 2021 (1 525 K€) dont 285 K€ de recettes des familles et 1 239 K€ de subventions de la CAF pour les structures petite enfance
- **ENFANCE / JEUNESSE : - 18% par rapport au BP 2021** (801 K€ contre 984 K€ en 2021) dont 357 K€ de recettes des familles et 444 K€ de subventions de la CAF pour les structures enfance et jeunesse. Le transfert de la compétence périscolaire aux communes au 1^{er} janvier 2022 génère une diminution de la prévision de recette de 199 K€ dont 104 K€ (familles) et 95 K€ (subventions CAF)
- **CULTURE ET LOISIRS : - 13 % par rapport au BP 2021** (88 K€ contre 101 K€) dont 13 K€ contre 16 K€ de produits des services (bibliothèque, piscine), des subventions pour le CLEA (31 k€ contre 26k€ en 2021) et la convention d'animation et de développement culturels CADC (35 k€ contre 52 K€ en 2021 (2 années étaient prévues en 2021))

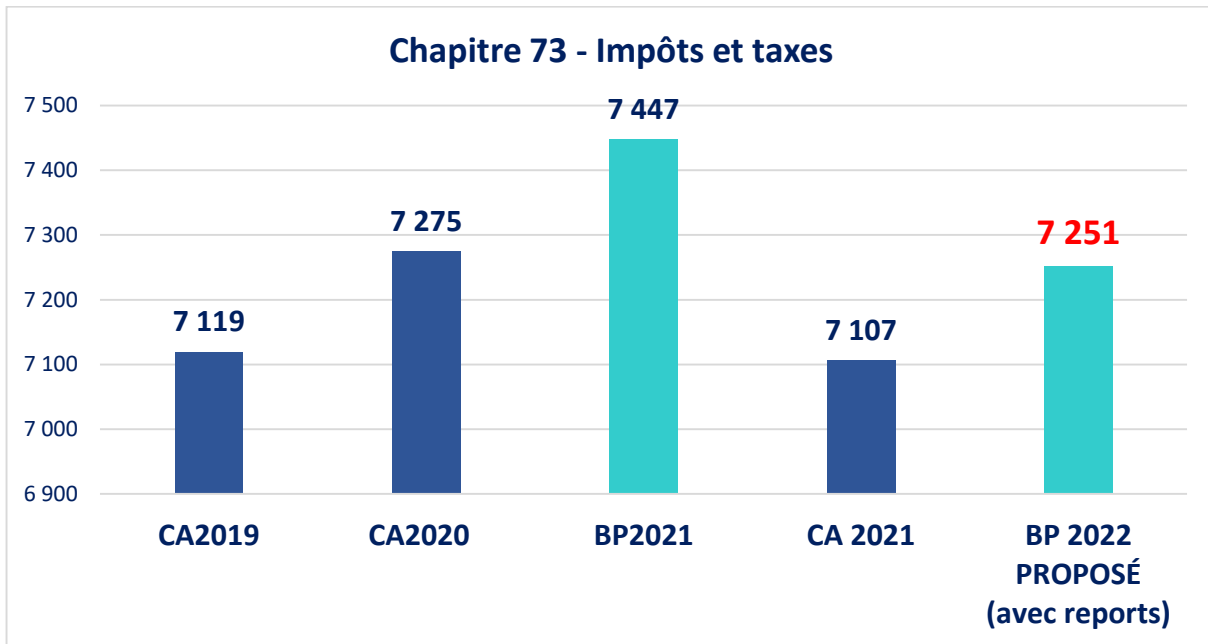


Les recettes proposées à ce chapitre, en 2022, diminuent de 1,25% par rapport au BP2021 et sont essentiellement les suivantes :

- La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) : 2 100 K€ contre 2 045 K€ en 2021
- Les produits des services de la CCALS facturés aux familles pour les structures petite enfance et enfance/jeunesse, mais aussi culturels, sportifs et touristiques : 659 K€ contre 766 k€ en 2020. La diminution provient pour 104 K€ du transfert de la compétence de l'accueil périscolaire aux communes de Tiercé, Cheffes et Étriché au 1^{er} janvier 2022.

Voici le détail des prévisions des recettes des services au BP 2022 classées par politique :

- Petite enfance : 285 K€ identique à 2021
 - Enfance et Jeunesse : 358 K€ contre 465 K€ au BP 2021 (transfert des dépenses et recettes de l'accueil périscolaire aux communes)
 - Culture et loisirs (piscine, bibliothèques) : 13 K€ contre 16 K€ au BP 2021
 - Tourisme (droits de stationnement halte fluviale et remboursement) : 21,5 K€ contre 16,5 K€ au BP 2021
- La refacturation des frais et salaires mutualisés auprès des budgets annexes et autres structures 469 K€ contre 460 K€ au BP2021



Le chapitre 73 augmentent de 2 % par rapport au CA 2021 (+144 K€). Les bases cadastrales servant au calcul de taxe foncière seront revalorisées de +3.4%.

Voici les principales modifications de ce chapitre :

- Une taxe foncière sur les propriétés bâties a été votée en 2021 au taux de 1% générant une recette de 240 K€ ; Il est proposé de prévoir une augmentation de ce taux pour atteindre 2% et prévoir une recette de 480 K€ au BP2022
- La réforme des bases locatives des entreprises industrielles a généré une diminution de CFE de 830 K€ au chapitre 73 en 2021 (compensée par une dotation au chapitre 74) ; il est proposé de prévoir une augmentation du taux de CFE pour atteindre 21.25% (cette augmentation reste à valider par les services fiscaux pour respecter la règle de lien des taux avec les communes). Une recette de 2 M€ est prévue au BP 2022 (contre 1 976 K€ au CA 2021)
- Le montant notifié de CVAE proposé au BP2022 s'élève à 1 357 K€ contre 1 486 K€ au CA 2021 (-129K€). Elle est en diminution par rapport à 2021 car calculée sur la valeur ajoutée des entreprises de l'année 2020 (période COVID).
- Une nouvelle taxe GEMAPI est prévue à hauteur de 75 K€
- La nouvelle recette de fraction de TVA (en remplacement de la taxe d'habitation) est augmentée de 3% par rapport au CA 2021 (2 041 K€ contre 1 983 K€ au CA2021)

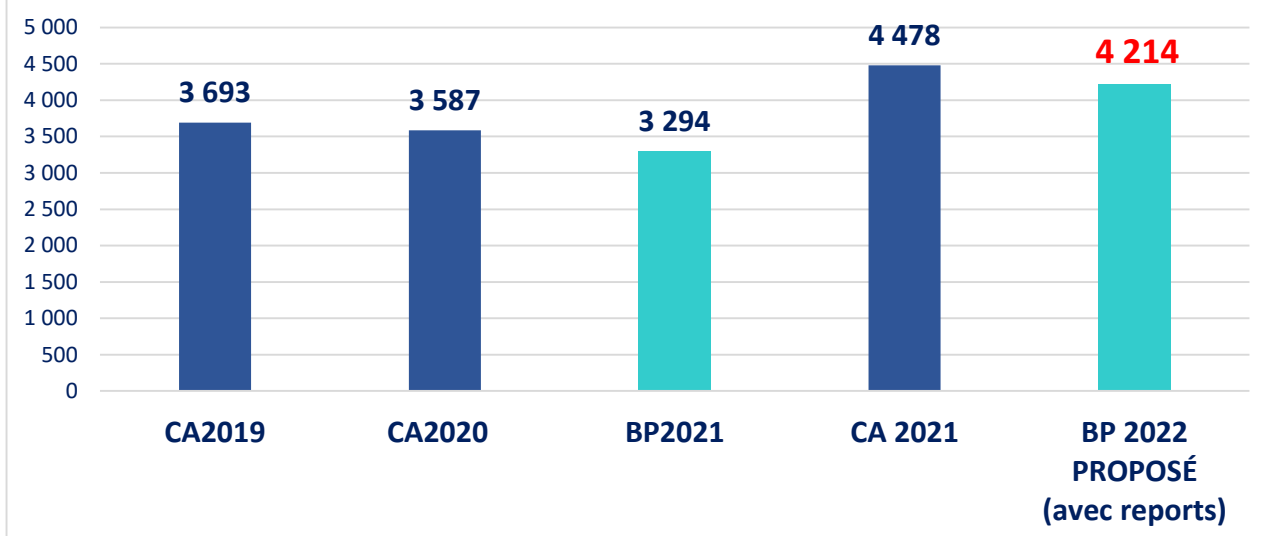
Le vote des taux 2022 par le conseil communautaire devra intervenir avant le 15 avril 2022 ainsi que le vote du produit attendu de taxe GEMAPI

Voici l'évolution et le détail des ressources fiscales incluant les propositions pour le BP 2022 EN K€ :

LES RESSOURCES de la CCALS	Taux actuels	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022 PROPOSÉ AVEC AUGMENTATION TAUX
FISCALITE - IMPOTS LOCAUX - CONTRIBUTIONS DIRECTES					Revalorisation des bases : + 3,4%
Taxe d'Habitation	8,53%	1 929	1 972		0
Taxe additionnelle /non bâti		53	53	53	53
Taxe foncière /non bâti	1,83%	42	44	44	45
Taxe foncière (bâti)	1,00%			232	480
Cotisation Foncière des Ets (CFE)	20,84%	2 693	2 807	1 977	2 000
sous-total		4 718	4 876	2 306	2 578
Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises (CVAE)		1 343	1 368	1 486	1 357
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	Coef 1,10	210	196	197	197
Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)		107	110	126	126
Rôles complémentaires CFE et TH		12	35	136	
FISCALITE REVERSEE PAR L'INTERMEDIAIRE D'UN FONDS					
Fonds national de garanties individuelles des ressources (FNGIR)		302	302	302	302
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)		266	279	291	291
Taxe GEMAPI					75
AUTRES TAXES (Réforme de la Taxe d'habitation)					
Taxe d'habitation				169	168
Fraction de TVA				1 983	2 042
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT					
Dotation d'intercommunalité		160	177	195	210
Dotation de compensation des groupements de communes		955	937	919	899
ATTRIBUTIONS DE PEREQUATION ET DE COMPENSATION					
Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle		154	151	151	151
Allocations compensatrices CET, TH et TF		182	195	939	930
TOTAL		8 408	8 626	9 200	9 326

La quasi-disparition de la TF (sauf pour les résidences secondaires), la réduction des bases de CFE induisent une nouvelle perte de « pouvoir de taux » pour les collectivités locales. En dehors de la DGF et de la taxe affectée GEMAPI, sur les 8.15 M€ de fiscalité, taxes et attributions de compensation prévues au BP2022, seuls 2.58 M€ relèvent d'une décision de vote de taux soit un peu plus de 30%

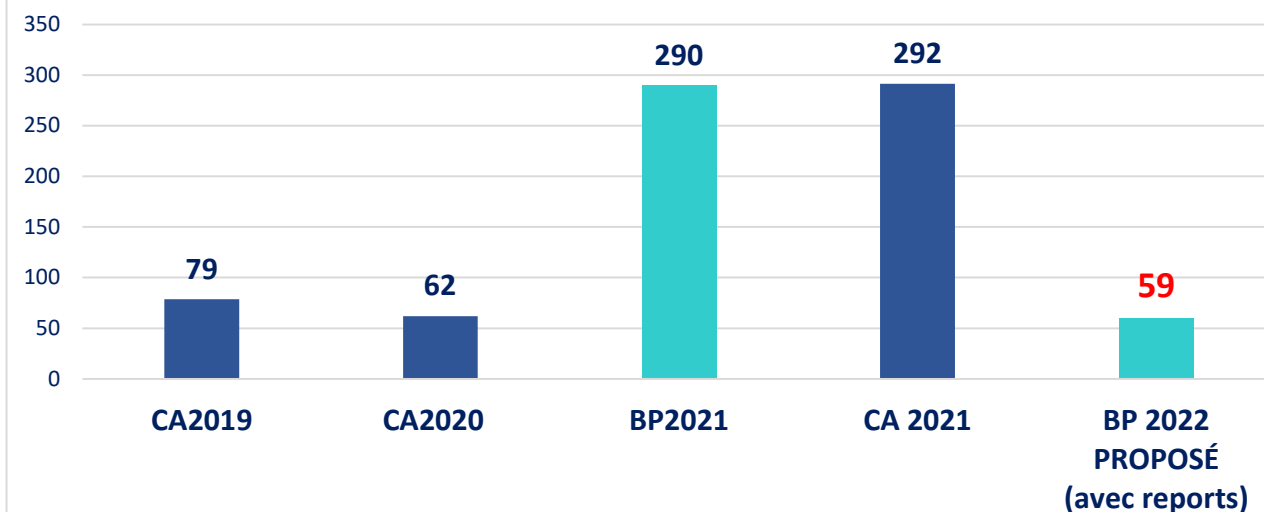
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations



Les recettes prévues à ce chapitre, en 2022, augmentent de 27.93 % par rapport au BP2021 et sont essentiellement les suivantes :

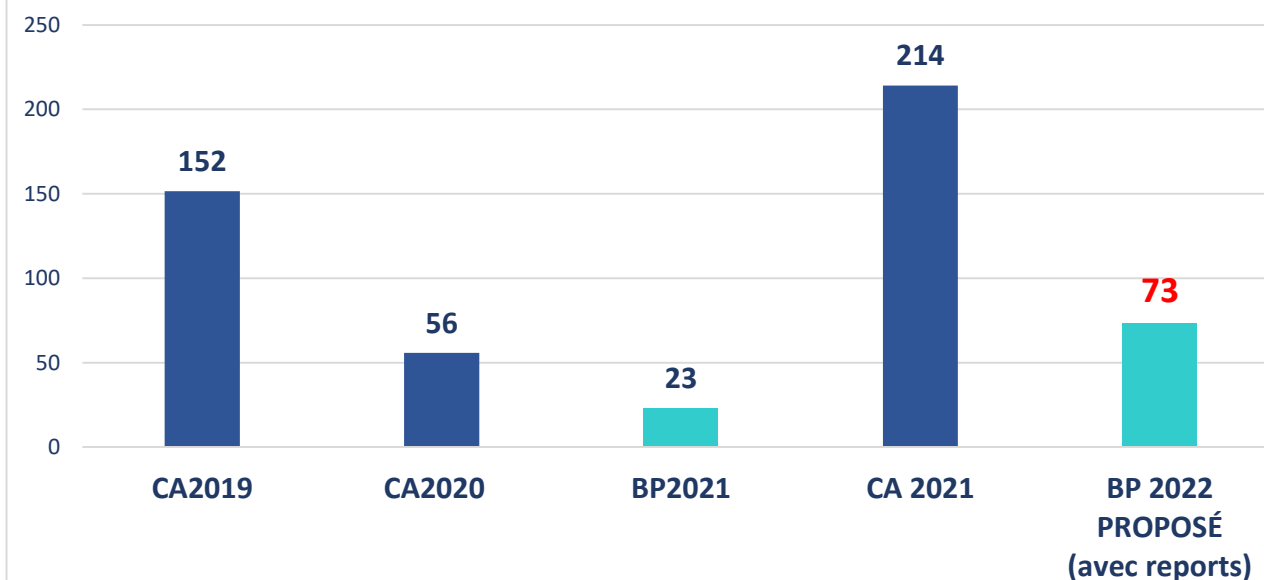
- La dotation globale de fonctionnement : 1 108 K€ (1 114 K€ ont été perçus en 2021)
- Les attributions de compensation et de péréquation : 1 081 K€ contre 177 K€ prévus au BP2021 et 1 090 K€ perçus en 2021. Cette forte augmentation de dotation de compensation provient de la nouvelle compensation au titre de la CFE qui fait suite à la réforme des bases locatives des entreprises industrielles qui a généré une diminution de CFE.
- Les dotations de la CAF pour le fonctionnement des structures enfance/jeunesse et petite enfance : 1 739 K€ contre 1 815 K€ prévus en 2021. Voici le détail des prévisions au BP 2022 classées par politique :
 - Subvention CAF Petite enfance : 1 240 K€ comme en 2021
 - Subvention CAF Enfance et Jeunesse : 444 K€ contre 519 K€ en 2021 (la diminution provient du transfert de compétence de l'accueil périscolaire)
- Les subventions perçues de l'Etat pour le fonctionnement des Maisons France Services (60K€ contre 30K€ en 2021 : une subvention supplémentaire de 30K€ est prévue pour le bon fonctionnement d'un nouveau service social itinérant), pour le CLEA (31k€), et celles perçues du Département pour les actions à destination des seniors (16 K€ contre 10K€ en 2021) et la convention d'animation et de développement culturels CADC (44 K€)
- En ressources humaines, des participations de la DRAC (19 K€) pour l'extension horaire de la médiathèque et de l'Etat pour le recrutement d'un conseiller numérique (20K€), le nouveau poste PCAET (25K€), politiques contractuelles (25K€) et archiviste (13.6K€) sont attendues en 2022

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

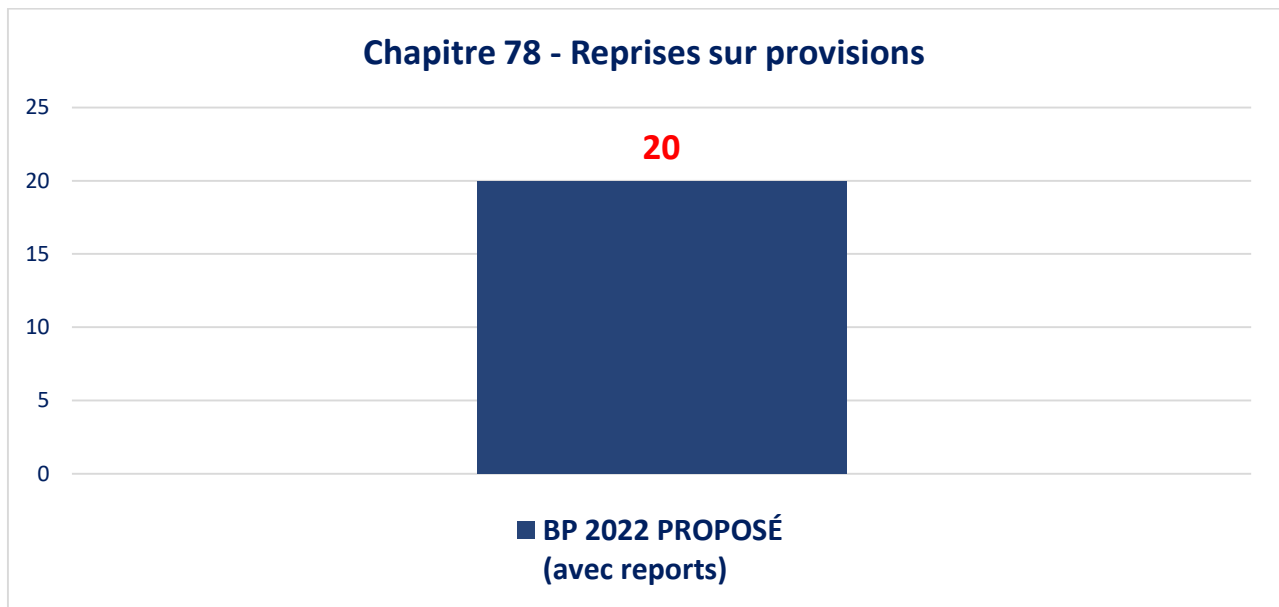


Pour rappel, les recettes prévues à ce chapitre, en 2021, tenaient compte d'une recette exceptionnelle de 219 K€ pour récupérer l'excédent de fonctionnement du budget annexe zones artisanales. Sans cet excédent, les recettes prévues à ce chapitre au BP 2021 s'élevaient à 71 K€ ; elles sont prévues à hauteur de 59 K€ au BP2022 pour comptabiliser les loyers des bureaux et salles perçus par la CCALS. Cette prévision de baisse s'explique par le départ prévu d'une entreprise locataire du siège de la CCALS

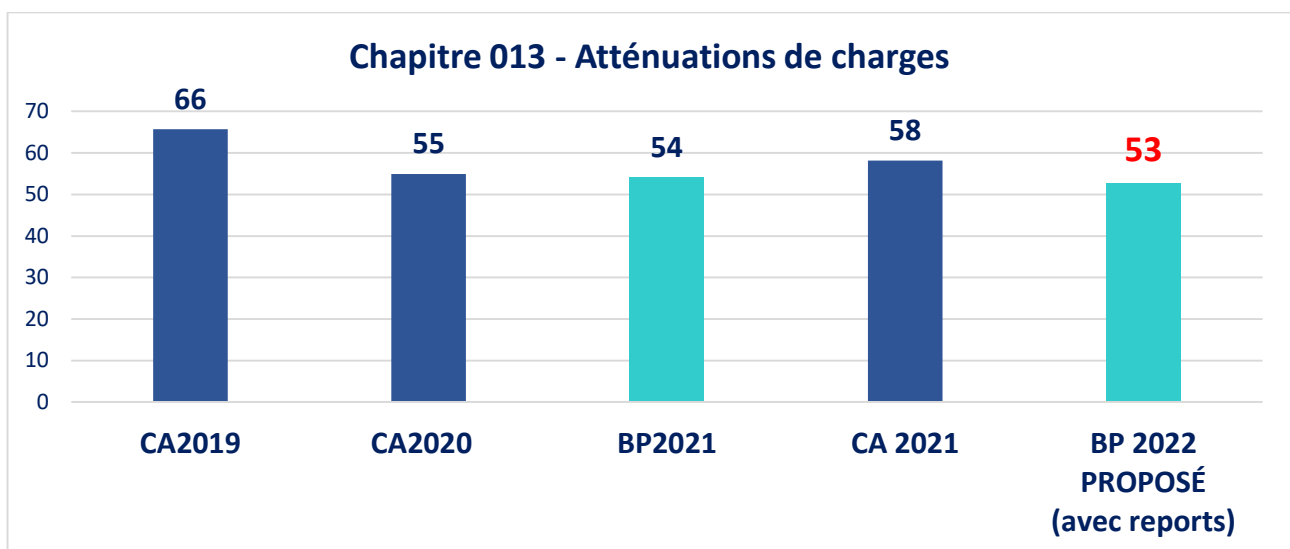
Chapitre 77 - Produits exceptionnels



Sont prévues à ce chapitre, les prévisions de remboursements des assurances statutaires pour les arrêts maladie des agents titulaires ainsi que les recettes de l'Etat pour les contrats aidés : 73 K€
Pour rappel au CA 2021, deux recettes exceptionnelles ont été encaissées pour un total de 106 K€.



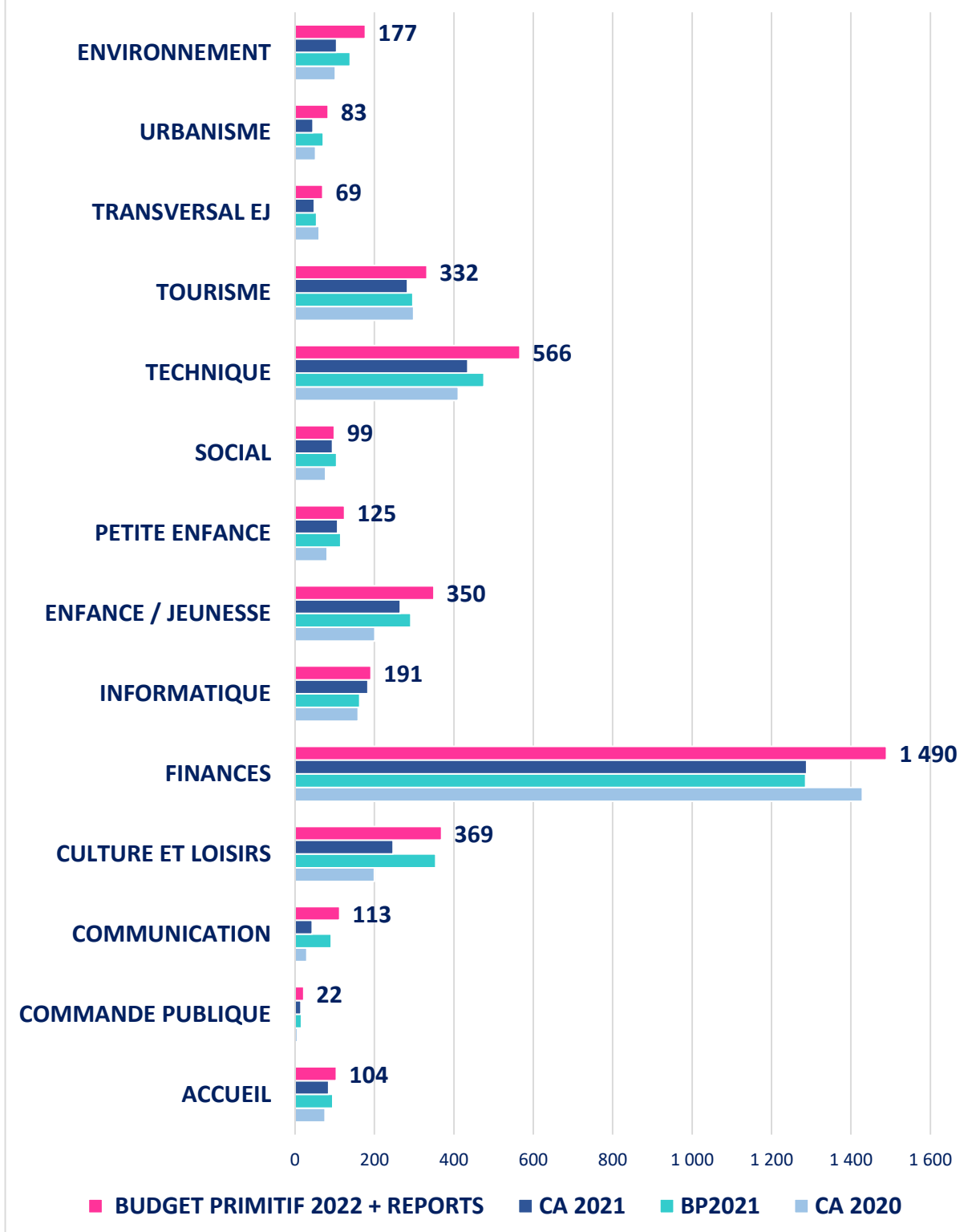
Une prévision de dépense au chapitre 68 et de recettes au chapitre 78 sont prévues pour permettre l'éventuelle comptabilisation de provisions et reprises de provisions pour risques et charges (comptabilisation de 15% des créances de plus de 2 ans non encaissées)



Ce chapitre comptabilise les prévisions de remboursements de la CPAM pour les arrêts maladie / maternité des agents ainsi que les recettes de l'Etat pour les contrats aidés : 35 K€ contre 37 K€ en 2021. Il comptabilise également une recette de la Caisse des dépôts et consignations pour la compensation du supplément familial de traitement : 17 K€ comme en 2021

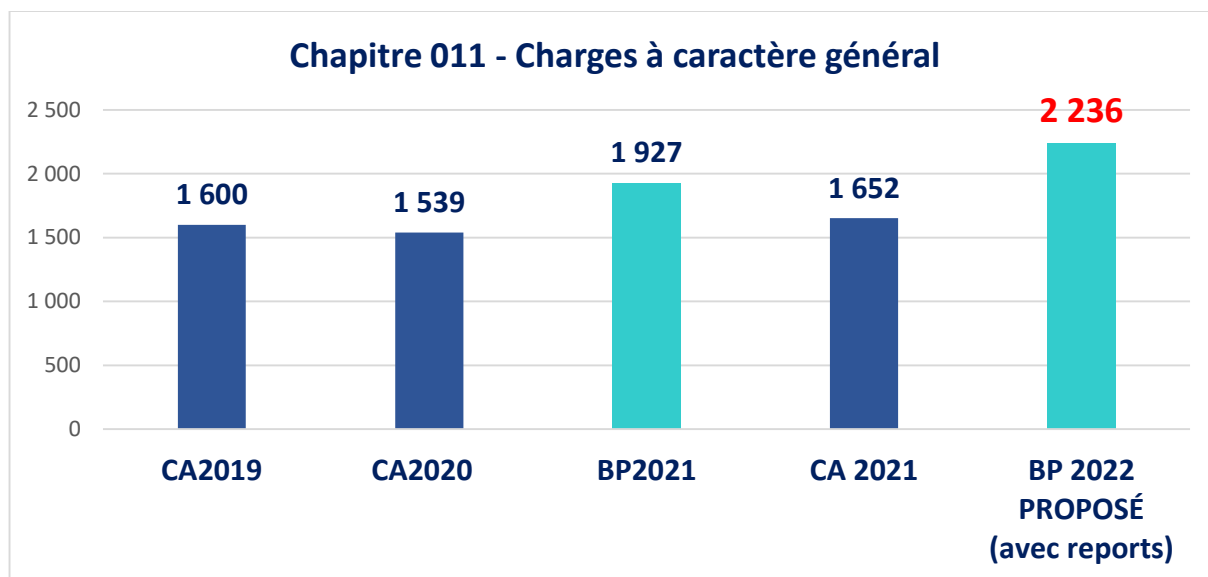
6. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement année 2022, hors dépenses imprévues, atténuations de produits (AC et REOM) et RH



- **ENVIRONNEMENT : + 27 %** par rapport au BP 2021 (177 K€ contre 139 K€) dont 102 K€ pour les participations aux Syndicat mixte du Bassin de l'Authion (14 K€) et Syndicat BVA Romme (88 K€) ainsi que 65 K€ de contrats de prestations de services pour le Conseiller en énergie partagée, la plateforme d'information à la rénovation énergétique et le plan de mobilité simplifié
- **URBANISME : + 17 %** par rapport au BP 2021 (83 K€ contre 71 K€) notamment pour prendre en compte la délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (20K€)
- **TOURISME : + 12 %** par rapport au BP 2021 (332 K€ contre 297 K€) dont notamment 231K€ de subventions (OT ALS dont la subvention exceptionnelle pour déficit de la Gogane 2021 (+22K€), TCK, curiosités de l'Anjou, 20 K€ de reversement de taxe de séjour, 44 K€ de remboursement aux communes pour entretien PDIPR et Malagué, 11 K€ pour le loyer de l'étang de Malagué, 10 K pour la surveillance de nuit du site de Malagué
- **TECHNIQUE : + 20 %** (558 K€ (hors reports) au lieu de 476K€) dont :
 - 210 K€ (contre 168 K€) fluides eau, électricité, gaz, combustibles et carburants (y compris 25 k€ de remboursement à Durtal pour la piscine)
 - 89.5 K€ contre 61 k€ pour entretien bâtiments et terrains en prestations,
 - 48 k€ d'achats de fournitures,
 - 45 k€ pour l'entretien des véhicules et matériels (tracteurs, remorques, outillages),
 - 120k€ de frais de ménage des locaux,
 - 35 K€ contre 25 k€ de contrats de maintenance des bâtiments
- **SOCIAL : - 5 %** par rapport au BP 2021 (99 K€ contre 104 K€) dont 73K€ de subventions aux associations, 20 K€ de prestations auprès des personnes âgées dans le cadre de la subvention allouée par le Département
- **PETITE ENFANCE : +8 %** par rapport au BP 2021 (125 K€ contre 115 K€ au BP2021) avec un budget de :
 - 34.5 K€ pour le Multi accueil de Tiercé
 - 10.5 K€ en moyenne pour les 6 autres structures
 - 3.75 K€ pour la halte garderie de Seiches
 - 3 K€ pour le Lieu d'accueil enfants parents
 - 20.4 K€ pour le Relais assistants maternels
- **INFORMATIQUE : +13 %** par rapport au BP 2021 (184 K€ contre 163 K€) dont 118 K€ pour la téléphonie et internet, 52 K€ pour l'hébergement et la maintenance des logiciels métiers
- **FINANCES : + 16 %** par rapport au BP 2021 (1 486 K€ contre 1 286 K€) dont 473 K pour le SDIS, 500 K€ pour la subvention au budget annexe développement économique, 30 K€ d'intérêts pour les emprunts, 47 K€ de contribution au pôle métropolitain, 58 K€ de cotisations (ADCF, CAUE, Mission locale Angevine...), 80 K€ de loyers (dont centre Berthe Bachet)
- **ENFANCE / JEUNESSE : + 20 %** par rapport au BP 2021 (350 K€ contre 291 K€ au BP 2021) avec un budget de :
 - 61 K€ pour l'accueil de loisirs de Tiercé
 - 30 K€ pour l'accueil de loisirs des Trinottières
 - 33 K€ pour l'accueil de loisirs de Jarzé Villages
 - 20.8 K€ en moyenne pour les accueils de loisirs de Corzé, Durtal, Morannes et Marcé
 - 9.6 K€ pour l'accueil de loisirs de Huillé
 - 6.6 K€ en moyenne pour les 7 espaces jeunes dont une ouverture à Tiercé
 - 68.6 K€ pour les séjours, pack 3 jours, semaines thématiques et le point information jeunesse
 - 17 K€ pour les permanences de la maison des adolescents
- **CULTURE ET LOISIRS : + 4 %** par rapport au BP 2021 (369 K€ contre 354 K€) dont 210 K€ pour les actions culturelles (222 K€ en 2021), 135 K€ pour les bibliothèques et la médiathèque (113 K€ en 2021) avec le développement du réseau, 24 K€ pour la piscine (19 K€ en 2021)
- **COMMUNICATION : + 24%** par rapport au BP 2021 (113 K€ contre 91 K€ en 2021) dont 62 K€ pour l'impression et la distribution d'outils de communication pour tous les services, 10K€ pour l'organisation d'actions de participation dans le cadre du PLUI et PCAET

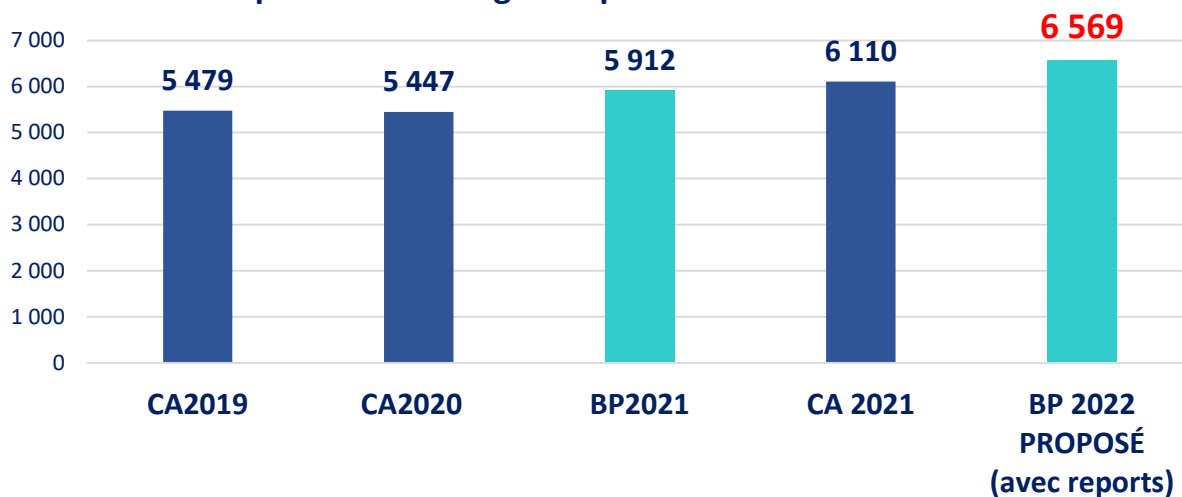
- **COMMANDE PUBLIQUE : +35%** soit 21.6 K€ contre 16 K€ en 2021 dont 9 K€ pour les annonces réglementaires pour les marchés publics et 12 K€ pour la maintenance et l'hébergement des nouveaux logiciels métiers
- **ACCUEIL GENERAL : +10%** par rapport au BP 2021 (104 k€ contre 95 K€) dont 29 K€ pour les assurances des bâtiments et des biens, 25 K€ d'affranchissement, 10 K€ de fournitures administratives, 10 K€ de frais d'alimentation, achats de fournitures diverses et d'entretien



Les propositions de dépenses à ce chapitre s'élèvent à 2 236 K€ dont 94 K€ de reports de 2021. Sans ces reports, les dépenses prévues à ce chapitre augmentent de 11% par rapport au BP 2021 et comprennent pour les principales politiques :

- 566 K€ pour les dépenses du technique contre 476 K€ en 2021 (fluides +34 k€, contrats de maintenance, réparation bâtiments +18K€, véhicules, achats de fournitures pour les ateliers...)
- 538 K€ pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse contre 455 K€ en 2021 (alimentation, fournitures, sorties...)
- 283 K€ pour la culture et les loisirs contre 278 K€ en 2021 (contrats de prestations de services avec intervenants, achats de livres et fournitures...) lié au développement du réseau bibliothèque pour partie.
- 201 K€ pour les finances contre 140 K€ en 2021 (cotisations, contrats prestations de services, locations immobilières (+56.8K€ par rapport à 2021 en prévision de la location centre Berthe Bachet à Tiercé + modulaires).
- 149 K€ pour l'informatique et les télécommunications contre 139 K€ en 2021 (maintenance dématérialisation des procédures et nouveaux logiciels avec licence)

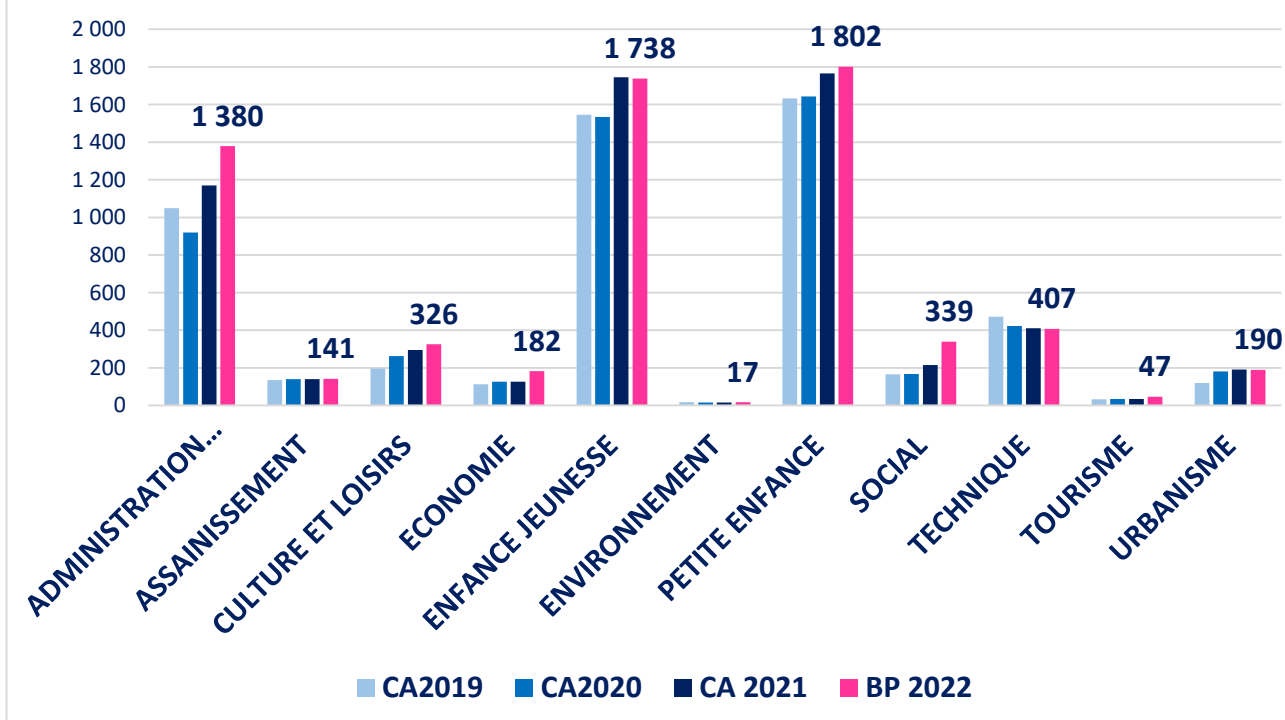
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés



Les propositions de dépenses à ce chapitre sont en augmentation de + 11% par rapport au BP2021

Le détail de l'évolution du chapitre 012 par politique est indiqué dans le tableau ci-dessous

Evolution des dépenses du chapitre 012 des dépenses de personnel depuis 2019



En K€

	CA2019	CA2020	CA 2021	BP 2022
ADMINISTRATION GENERALE	1 049	920	1 169	1 380
ASSAINISSEMENT	135	140	140	141
CULTURE ET LOISIRS	196	262	294	326
ECONOMIE	112	127	127	182
ENFANCE JEUNESSE	1 547	1 535	1 746	1 738
ENVIRONNEMENT	18	15	16	17
PETITE ENFANCE	1 632	1 644	1 766	1 802
SOCIAL	165	167	215	339
TECHNIQUE	472	422	411	407
TOURISME	33	34	35	47
URBANISME	119	180	192	190
TOTAL	5 479	5 447	6 110	6 569

Les explications d'augmentation des charges de personnel au BP 2021 sont les suivantes :

ADMINISTRATION GENERALE :

- Les mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents publics (refonte des grilles indiciaires, bonification ancienneté qui permet un avancement d'échelon supplémentaire en 2022) + 40 €k,
- Les recrutements liés au projet de territoire : communication et archives mutualisées (+ 93k€),
- Un remplacement de prévu (+25k€),
- Le renfort sur le service communication (+18€k),
- L'impact des recrutements 2021 sur 2022 (+34k€)

CULTURE ET LOISIRS : la prévision d'un remplacement (29 K€) et les mesures en faveur du pouvoir d'achat

ENFANCE JEUNESSE : maintien de l'enveloppe 2021 (sont inclus les mesures en faveur du pouvoir d'achat)

PETITE ENFANCE : maintien de l'enveloppe 2021, les mesures en faveur du pouvoir d'achat, ainsi que le développement du lieu accueil enfant parent (10k€)

SOCIAL :

- Le recrutement d'une responsable du service social (62k€)
- La prévision de recrutement d'un agent pour les navettes France Service (35k€)
- L'impact du recrutement d'un agent supplémentaire à France Service Durtal (17k€)
- Les mesures en faveur du pouvoir d'achat

TOURISME : le recrutement d'un BNSSA supplémentaire pour Malagué (+12 K€)

ECONOMIE :

- Le recrutement d'un animateur PCAET (40K€)
- La prévision d'un recrutement stagiaire (7k€)
- Les mesures en faveur du pouvoir d'achat

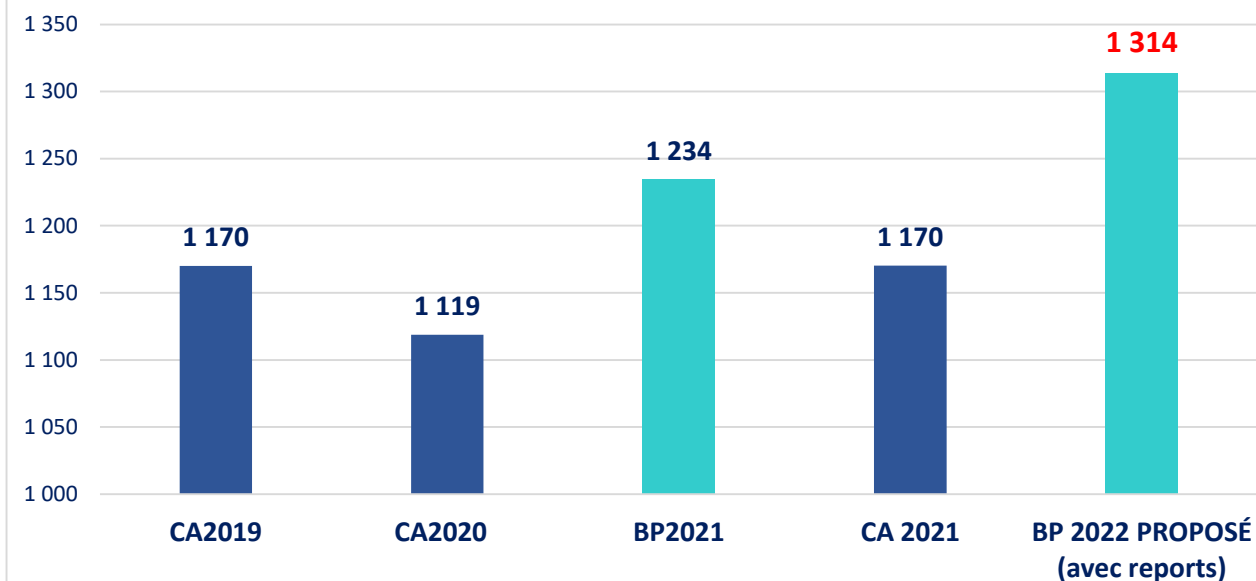
Les mesures en faveur du pouvoir d'achat et la GVT représentent 169 K€ sur le budget 2022.

Le tableau ci-dessous indique l'estimation de la charge nette des dépenses de personnel au BP 2022 :

CHARGE NETTE EN K€ DES FRAIS DE PERSONNEL POUR LE BUDGET GENERAL

CHAPITRES / COMPTES		CA 2019	CA 2020	CA2021	BP 2022	COMMENTAIRES
TOTAL DEPENSES (chapitre 012)		5 479	5 447	6 110	6 569	Dépenses de personnel
RECETTES	6419	49	37	40	35	Remboursement frais de personnel maladie SS
	6459	17	18	18	18	Remboursement Supplément familial de traitement
	7788	84	36	67	73	Remboursement frais de personnel assurances
	70841	184	171	291	311	Refacturation mise à disposition personnel aux budgets annexes assainissement et SPANC
	70845	70	65	74	88	Refacturation mise à disposition personnel aux communes membres de la CCALS
	70848	63	31	31	18	Refacturation mise à disposition personnel aux autres organismes (SICTOM, Anjou Hortipole)
	74		20	29	128	Subventions de la DRAC et Etat sur rémunérations
	non inscrites en recettes réelles	50	50	50	50	déduction ADS sur AC
TOTAL RECETTES		517	429	600	720	Recettes perçues sur rémunération du personnel
Charge nette des frais de personnel		4 962	5 018	5 511	5 849	

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

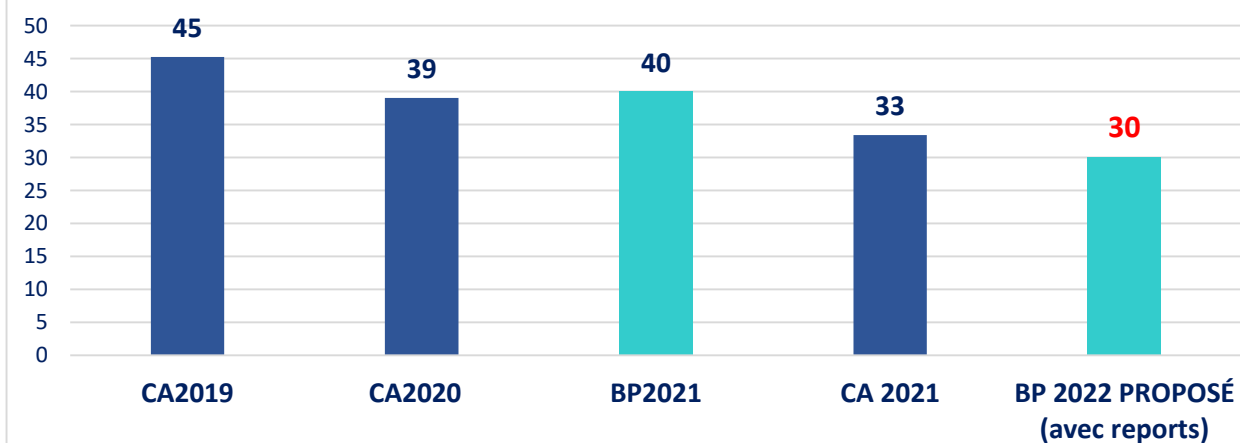


Les dépenses proposées à ce chapitre au BP 2022 sont en augmentation de + 6% par rapport au BP 2021.

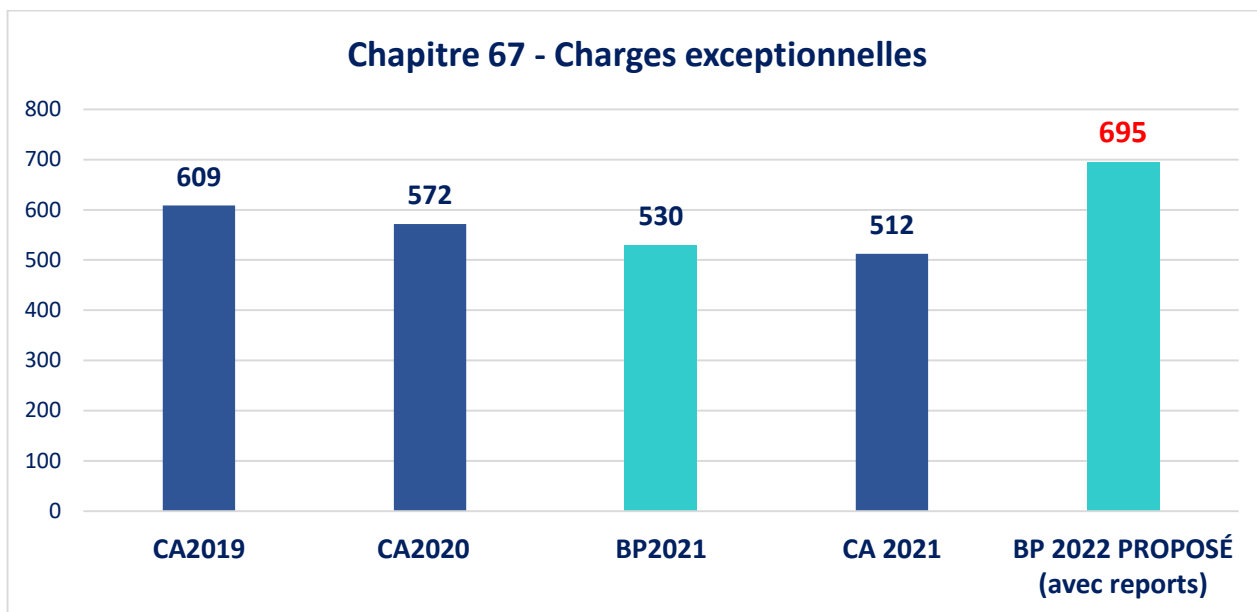
Les dépenses proposées à ce chapitre sont :

- L'hébergement des logiciels WEB de la collectivité : 90 K€ contre 58 K€ en 2021
- Les indemnités des élus : 135 K€ contre 134 K€ en 2021
- Les créances admises en non-valeur et créances éteintes en diminution : 20 K€ comme en 2021
- La cotisation au Service Départemental d'incendie et de secours qui évolue par contre de +0.97% par rapport au CA 2021 : 473 K€ contre 469 k€ au CA 2021
- Les autres cotisations obligatoires identique au BP 2021 :
 - Syndicat Anjou numérique : 15 K€ identique à 2021
 - Pole métropolitain : 47 K€ identique à 2021
 - Syndicat mixte du Bassin de l'Authion : 14 K€ comme 2021
 - Syndicat BVA Romme : 88 K€ comme en 2021
 - SIEMML : 5.5 K€ pour le PCRS (plan corps de rue simplifié)
- Les fonds de concours de fonctionnement aux communes : 15 K€ (reports)
- Les subventions de fonctionnement aux associations : 392.6 K€ contre 335 K€ au BP2021 dont, pour les plus importantes, 73 K€ pour le social, 75 K€ pour les actions culturelles, 231 K€ pour le tourisme. Les subventions seront attribuées individuellement en bureau communautaire.

Chapitre 66 - Charges financières

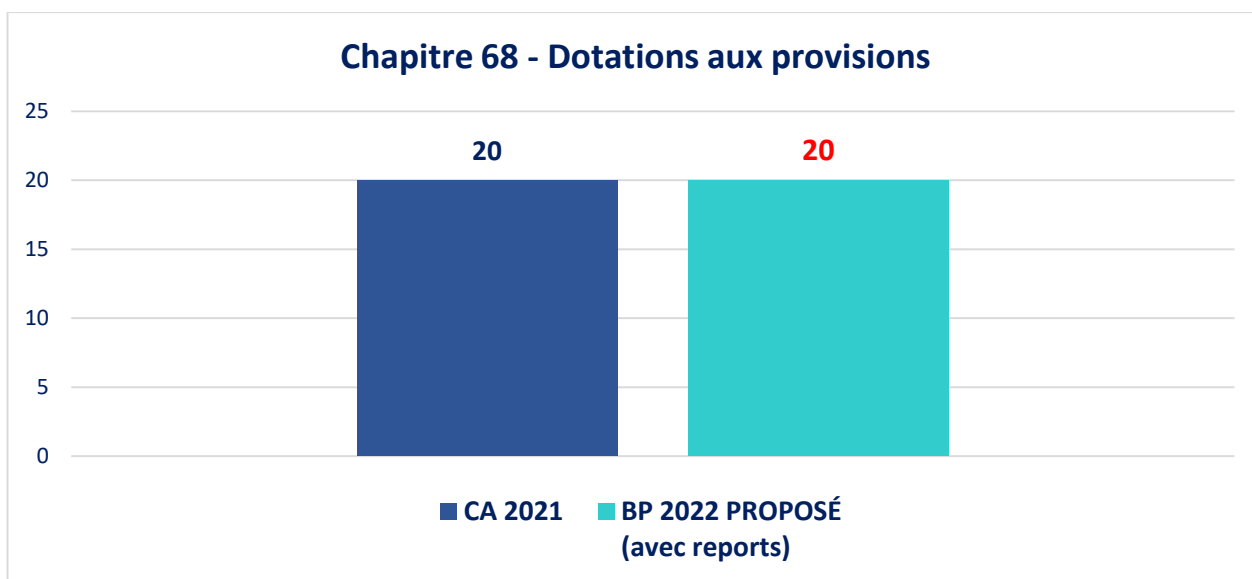


Aucun emprunt n'ayant été réalisé sur ce budget depuis 2012, la charge des intérêts diminue.



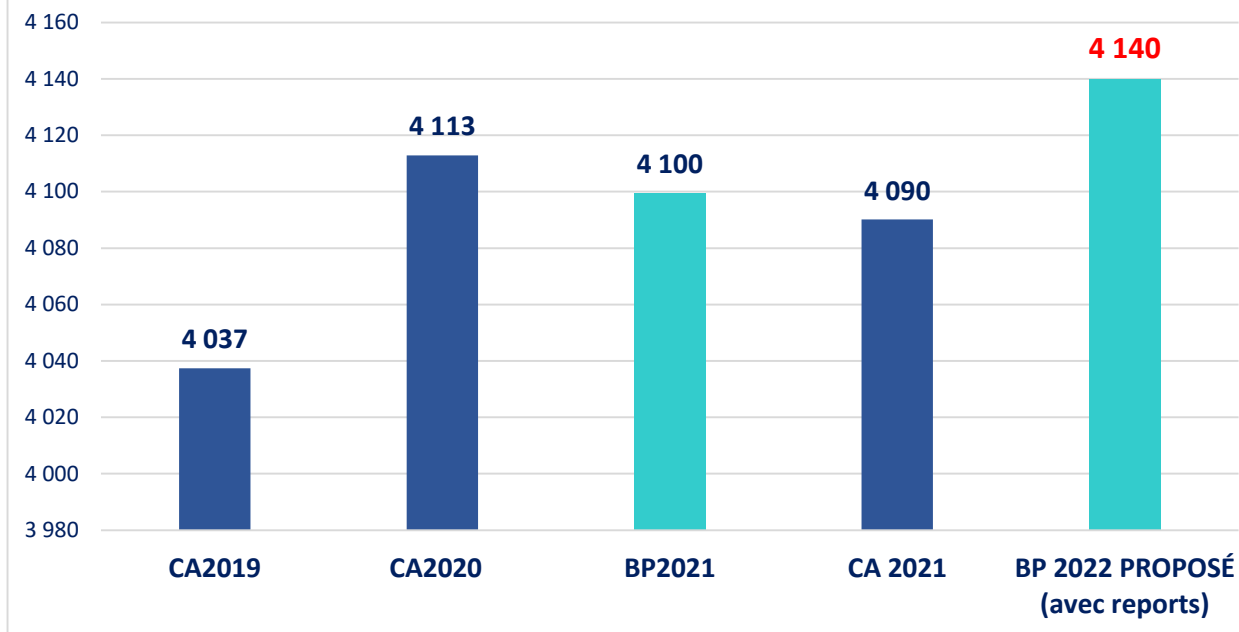
Les prévisions de charges exceptionnelles proposées sont en augmentation par rapport au BP 2021 et comprennent :

- La subvention au budget annexe développement économique : 500 K€ comme en 2021
- Une prévision de dépenses pour d'éventuelles titres à annuler sur exercices antérieurs de 3 K€ comme en 2021
- Une régularisation d'écriture comptable de 162 K€ liée aux transferts des comptes lors de la fusion



Une prévision de dépense au chapitre 68 et de recettes au chapitre 78 sont prévues pour permettre l'éventuelle comptabilisation de provisions et reprises de provisions pour risques et charges (comptabilisation de 15% des créances de plus de 2 ans non encaissées)

Chapitre 014 - Atténuations de produits



Les propositions au chapitre 014 sont en augmentation de 1% par rapport au BP 2021 et comprennent notamment :

- Le reversement sur la REOM : 2 100 K€ contre 2 045K€ au BP 2021
- Les attributions de compensation versées aux communes pour 2 020 K€ conformément à la délibération n°2022.02.04 du 03/02/2022 sur les attributions de compensations provisoires 2022. Ce montant sera éventuellement à ajuster par décision modificative en fonction des décisions du pacte financier et fiscal
- Un reversement de 20 K€ de taxe de séjour à l'OTALS contre 10 K€ prévu au BP2021

Les recettes de fonctionnement proposées s'élèvent au BP 2022 à : 15 387 127.15 €

(dont 1 327 € de reports)

L'excédent de fonctionnement des exercices antérieurs s'élèvent à : + 7 067 370.85 €

Le total des recettes de fonctionnement est donc égal à : = 22 454 498.00 €

Les dépenses de fonctionnement proposées s'élèvent au BP 2022 à : 16 103 353.00 €

(dont 111 937.11 € de reports)

Un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement permet d'équilibrer la section : 6 351 145.00 €

Le total des dépenses de fonctionnement est donc égal à : = 22 454 498.00 €

7. LES DEPENSES ET LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En dehors des reports de l'exercice 2021 pour 1 128 K€ en dépenses et 306 K€ en recettes correspondant à des dépenses et des recettes engagées mais pas encore mandatées ou titrées au 31 décembre 2021, voici les nouvelles inscriptions d'investissement proposées au BP 2022 détaillées sous le tableau.

La section d'investissement 2022 comprenant les reports ajoutés aux nouveaux crédits s'équilibre à 10 248 K€.

	DEPENSES (REPORTS 2022)	DEPENSES BP 2022	DEPENSES BP 2022 (avec reports)	RECETTES (REPORTS 2022)	RECETTES BP 2022	RECETTES BP 2022 (AVEC REPORTS)
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	179	1 710	1 889	163	317	480
12-AMENAGEMENT ESPACE	149	1 241	1 389	48	230	278
31-CHEMINEMENTS PEM		180	180	54		54
25-TOURISME	8	249	257	32	87	118
34-AUTRES PROJETS DE TERRITOIRE	23	40	63	29		29
PATRIMOINE BATI	50	646	696	80	298	378
10-BATIMENTS	8	75	82			0
18-MAISON SERVICES PUBLICS	2	52	54	10		10
20-GARE TIERCÉ		2	2			0
26-TRAVAUX STRUCTURES PETITE ENFANCE		497	497		298	298
33-MEDIATHEQUE DURTAL	21	9	30	71		71
35-PISCINE DURTAL	20	12	32			0
LOGISTIQUE	68	576	644	63	60	123
15-MATERIEL TRANSPORT		150	150		60	60
16-MATERIEL ENFANCE/JEUNESSE	1	38	39			
29-MATERIEL PETITE ENFANCE		8	8			
27-MATERIEL ET OUTILLAGE	13	8	21			
23-COMMUNICATION SUR TERRITOIRE		63	63			
28-MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	54	309	363	63		63
OPERATIONS FINANCIERES	831	6 188	7 019		9 268	9 268
DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE 001					706	706
AFFECTATION DU RESULTAT - 10					115	115
DEPENSES IMPREVUES - 020		100	100			

DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS - 16		2	2			
EMPRUNTS - 16		131	131			
FCTVA - 10					300	300
FONDS DE CONCOURS - 204	831	367	1 198			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES - 27		5	5			
NON AFFECTE (20, 21 et 23)		4 633	4 633			
CESSIONS - 024					295	295
OPERATIONS D'ORDRE (040 et 041)		950	950		1 500	1 500
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - 021					6 351	6 351
Total général	1 128	9 120	10 248	306	9 942	10 248

- **A l'opération 12 concernant l'aménagement de l'espace**, 1 710 K€ sont prévus au BP2022 et concernent notamment :
 - Pour 730 K€, les aires d'accueil des gens du voyage (permanente, provisoire) et 60 K€ de fonds de concours aux communes pour les aires de petits passages. Des subventions sont attendues pour 170 K€ pour ces projets
 - Pour 205 K€, le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)
 - Pour 125 K€, des études et des achats de vélos électriques concernant le plan de mobilité subventionnés à hauteur de 30 K€
 - Et pour 120 K€, une étude sur les sites patrimoniaux remarquables subventionnée à hauteur de 30 K€
- **A l'opération 31 concernant l'acheminement vers les pôles d'échanges multimodaux**, 180 K€ sont prévus pour une étude de voies utilitaires cyclables et la réalisation d'une nouvelle piste cyclable
- **A l'opération 25 concernant le tourisme**, 249 K€ sont prévus notamment pour les glissières kayak (35K€), pour le déplacement et la signalétique du bac de Prignes (53 K€), pour l'extension des quais de la halte fluviale de Morannes (82K€), pour les sentiers pédestres (47K€ dont 10 K€ pour la signalétique et 37 K€ pour le projet de voie verte le long de la Sarthe)
- **A l'opération 34 concernant les autres projets de territoire**, 40 K€ pour une étude sur l'animation de la vie sociale
- **A l'opération 10 concernant les bâtiments communautaires**, des travaux sont prévus dans les bâtiments de la CCALS pour 75 K€ dont 53 € à l'antenne Val de Sarthe
- **A l'opération 18 concernant les maisons France services**, 52 K€ de travaux sont prévus dans la Maison France Services à Durtal pour notamment l'aménagement d'une issue de secours à l'étage
- **A l'opération 26 concernant les locaux petite enfance**, des travaux pour 497 K€ sont prévus dans les structures petite enfance dont 265 K€ pour l'extension de la maison de l'enfance à Seiches (subventionnée pour 195 K€), 150 K€ pour l'extension de la micro-crèche de Lézigné (subventionnée pour 102 K€) et 50 K€ pour la construction d'une micro-crèche à Cheffes
- **A l'opération 15 concernant le matériel de transport**, l'achat d'un véhicule est prévu pour le service de la lecture publique (25K€), un camping-car et un véhicule sont prévus pour 75 K€ pour le service social (le camping-car permettra la mise en place d'un nouveau service social itinérant ; cet achat est subventionné à hauteur de 60 K€), un minibus est prévu pour le service enfance jeunesse (25 K€)
- **Aux opérations 16 et 29 concernant les équipements**, 46 K€ sont prévus pour l'équipement des structures petite enfance, enfance et jeunesse

- **A l'opération 23 concernant la communication**, 63 K€ sont prévus pour la signalétique des bâtiments et services de la CCALS
- **A l'opération 28 concernant le matériel de bureau et informatique**, 309 K€ sont prévus dont 71 K€ pour les logiciels métiers, 10 K€ pour le mobilier, 109 k€ pour du matériel et 120 K€ pour le matériel informatique à renouveler en partie.
- **Enfin, les opérations financières** sont prévues en dépenses (6 188 €) :
 - Pour 100 K€, les dépenses imprévues
 - Pour 133 K€, le remboursement du capital des emprunts et les dépôts et cautionnement
 - Pour 336.60 K€ des subventions dont 312.8 K€ pour les fonds de concours aux communes, suivant évolution du Pacte financier et fiscal 10 K€ pour l'OT ALS, 23.8 K€ pour SOLIPASS et 20 K€ pour le SIEML pour PCRS (plan de corps de rues simplifié)
 - Pour 4 633 K€ des dépenses non affectées à ce jour
 - Pour 5 K€ des dépôts et cautionnement versés
 - Pour 950 K€ des opérations d'ordre comptable (reprises des subventions, opérations patrimoniales et neutralisation des amortissements des fonds de concours...)
- Les opérations financières (9 268 K€) sont prévues en recettes :
 - Pour 300 K€, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)
 - Pour 706 K€, l'excédent reporté de 2021
 - Pour 115 K€, l'affectation du résultat 2021
 - Pour 295 K€, la vente de l'antenne de Seiches sur le Loir
 - Pour 6 351 K€ le virement en provenance de la section de fonctionnement
 - Pour 1 500 K€, les opérations d'ordre (dotations aux amortissements et opérations patrimoniales)

DISCUSSION :

M. de Villoutreys s'exprime sur la proposition d'augmentation des taux de fiscalité alors que l'Etat augmente les bases de 3.4% cette année : il juge que c'est une double peine.

Il ajoute qu'il a été étonné à la lecture des annexes transmises, des pourcentages d'augmentation indiqués par poste entre le budget 2021 et le budget 2022. Ainsi, après les avoir listés, il se dit « surpris de voir Noël en mars ».

M. Girard rappelle que le budget reprend les éléments votés tels que le PCAET, le Projet de territoire, les nouvelles compétences prises comme la mobilité, l'intégration des bibliothèques en plus. Ainsi, le budget 2022 reprend l'ensemble des décisions et orientations déjà votées qui se déclinent dans les différents chapitres comptables. Sinon, il faut revoir l'ensemble des compétences....

Mme Diard, se demande, au vu des circonstances générales, s'il ne faut pas se questionner. La CCALS représente un étage de plus par rapport aux communes, on s'éloigne de l'humus. Elle se dit inquiète par rapport à la population. Elle est alarmée car entend des choses dans les conseils municipaux.

M. Girard explique que le budget proposé est un budget primitif donc prévisionnel avec des enveloppes en hausse compte tenu de l'inflation et du contexte économique fluctuant. Mais il précise qu'il est tout à fait possible de rebasculer des compétences aux communes, si elles estiment mieux les gérer, comme, par exemple les bibliothèques.... Ou une autre piste d'économie, serait, pourquoi pas de limiter le nombre d'inscriptions l'été pour les séjours ou pour les accueils de loisirs.

Ainsi, certaines compétences peuvent être retransférées aux communes mais il rappelle que certaines sont obligatoires comme celles concernant le PLUI, l'accueil des gens du voyage, le PCAET, les mobilités et pour ces trois dernières sans aucune recette supplémentaire...

C'est pourquoi, il a demandé aux vice-présidents de travailler des pistes d'économie dans chaque compétence exercée actuellement. Ces éléments seront discutés le 11 avril prochain en réunion de vice-présidents.

Mme Diard s'étonne de certains projets portés par la CCALS et notamment l'investissement prévu sur un futur siège, qui est, d'après ce qu'elle peut entendre, mal perçu par la population.

M. Guilleux note que le futur siège est un sujet qui a été débattu et voté. La population peut s'émouvoir mais elle est la première à vouloir avoir accès à des services, et cela renvoie aux conditions de travail du personnel. Les agents ont d'abord travaillé en organisation multipolaire pendant 4 ans, puis maintenant en organisation multisites. Les conditions de travail sont, malgré tout, toujours dégradées. La population peut juger de loin mais le rôle d'un élu est de porter les décisions prises par le conseil et de les expliquer et les soutenir. En ce qui concerne les bâtiments, la CCALS a un patrimoine et il faut l'entretenir. Le coût des énergies est significatif et cet impact se voit aussi dans les budgets communaux, c'est d'ailleurs le poste le plus prégnant dans les variations du budget communautaire.

Mme Marquet rappelle que le projet de territoire a été élaboré avec les retours des habitants et des élus. La population demande des services dans la vie courante et la CCALS doit essayer d'y répondre.

M. Lagleyze souscrit aux propos de M. de Villoutreys. Il juge normal que des questionnements se posent et souhaiterait avoir un comparatif des dépenses par rapport à nos EPCI voisins bien que des indicateurs ait été fournis sur la fiscalité.

Il sait que la CCALS est une grosse machine, et les chiffres donnent le tournis. C'est pourquoi, il souhaiterait des données comparatives avec une communauté de communes de services, d'une taille similaire, pas uniquement en Maine et Loire mais à l'échelle nationale, car la CCALS ne doit pas être la seule communauté de communes de services. Il considère que ces données aideraient à la compréhension générale.

M. Girard indique être d'accord avec ces derniers propos et ne souhaite pas se dérober mais il explique que la CCALS est une communauté de communes avec de nombreux services et de là à trouver un EPCI avec des caractéristiques similaires tant en service que sur les modes de gestion, de ceux-ci, cela risque d'être malgré tout compliqué. Il précise que les taux de fiscalité des EPCI voisins seront communiqués avec le compte-rendu de cette réunion.

Il explique ensuite que dans le Baugeois, le choix a été différent puisqu'il a été constitué une commune nouvelle qui porte de nombreux services à la population. Leur EPCI ne gère donc que les compétences stratégiques et obligatoires. La CCALS paye aujourd'hui les conséquences des choix faits par les élus ; les habitants demandent toujours plus de services, mais les élus peuvent en décider autrement, voire en supprimer, ce sont des décisions politiques par toujours faciles à assumer ensuite. Il ajoute que ses homologues présidents d'EPCI se moquent de lui car dans les EPCI voisins, il n'y a pas de fonds de concours ou uniquement sur des investissements structurants

à caractère supra communal. De plus, les attributions de compensation sont bien souvent inférieures à celles versées par la CCALS aux communes.

M. Cailleau ajoute que le 11 avril, les vice-présidents et le président ont effectivement prévu de travailler compétence par compétence sur les économies possibles mais ensuite il faudra trancher et cela pourrait entraîner des décisions impopulaires.

Mme Diard ajoute que les séjours enfance-jeunesse proposés sont élitistes.

M. Lagleyze s'étonne car n'a jamais entendu des commentaires dans ce sens dans sa commune.

Mme Chevé s'étonne, à son tour, que les séjours soient jugés élitistes : la seule contrainte est le nombre de places limitées.

Mme Diard rectifie son propos en disant qu'elle voulait dire « couteux » et non « élitistes ».

M. Dutruel est surpris par cette remarque car au contraire, le rapport qualité/prix est excellent. Il a fait personnellement des comparaisons et affirme que les tarifs sont loin d'être exorbitants.

M. Cardoen considère que si des compétences revenaient en gestion à sa commune, il ne sera pas capable de maintenir le service au même niveau.

M. Rabouan rappelle que les services ne dépensent jamais la totalité des sommes inscrites au budget primitif et ne font que les dépenses nécessaires.

M. Berardi note qu'il faut considérer d'où l'on vient. Il juge regrettable que le vote du compte administratif ne soit pas concomitant avec la présentation du rapport d'activités qui permettrait de voir l'ensemble des services assurés sur le territoire par la CCALS. A ce jour, la CCALS n'est pas aussi proche des communes que les élus le voudraient, mais le Projet de territoire marque cette volonté. Il rappelle aussi le désengagement de l'Etat qui impacte le budget avec de nouvelles compétences obligatoires sans contrepartie financière.

M. Daviau note effectivement le chemin parcouru depuis des années de services pour tous les habitants, il réclame tous les ans un tableau avec les actions qui sont portées par la CCALS dans les communes avec les coûts engendrés. Les gouvernements successifs, sous couvert de décentralisation, transfèrent les dépenses. Il donne en exemple, la taxe « Gemapi » pour l'environnement, la compétence « accueil des gens du voyage », que l'on soit d'accord ou pas d'accord, il faudra bien les financer. De même, le PLU n'est plus pris en charge par les communes et représente beaucoup d'argentOr l'argent, il y en a plein mais? .

M. de Villoutreys juge cependant que le budget primitif 2022 présenté est une dérive par rapport à celui de 2021 et souhaiterait que l'on revienne à une gestion en bon père de famille.

M. Daviau ajoute que, par exemple, les France Services regroupent tous les services qui ont disparu de nos territoires comme le service des impôts. Alors qui doit pallier et mettre en place les services ? la CCALS évidemment car les communes ne pourront pas le faire. Il faut en avoir conscience.

Mme Charrier précise que l'Etat apporte des aides au fonctionnement destinées notamment à réduire les charges de personnel sur les France Services.

M. Girard explique enfin pourquoi la masse salariale augmente : augmentation de salaires des contractuels (revalorisation du Smic) + recrutement de 2 BNSSA pour Malagué (car c'est une obligation d'avoir 2 agents en cas d'agression ou de problème).

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, par 39 voix pour, 3 abstentions (X. de Richemont, F. Diard, T. de Villoutreys) :

- 1- de voter le budget primitif de l'exercice 2022 du budget principal présenté selon la nomenclature comptable M14 et qui s'équilibre :
 - a. En fonctionnement à 22 454 498 €
 - b. En investissement à 10 247 903 €
- 2- d'autoriser le Président, conformément à l'article L.3322-1 du CGCT, à utiliser les crédits pour dépenses imprévues inscrits au budget soit 100 000 € en investissement (compte 020) et 100 000 € en fonctionnement (compte 022)
- 3- de voter une subvention du budget général au budget annexe développement économique d'un montant maximum de 500 000 €
- 4- de neutraliser totalement les dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées

Décision du Conseil communautaire :

Heure : 19h39 Votants : 42

Pour : 39 Contre : 0 Abstentions : 3 (M. de Richemont, M. de Villoutreys, Mme Diard)
NPPV : 0

2 - BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1 - FINANCES - Budget annexe Développement économique - Approbation du compte de gestion 2021

Préambule

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, pour le budget annexe développement économique.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que Monsieur le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

&&&

M. Rabouan expose :

Vu les articles du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2021,

Considérant que le compte de gestion 2021 du budget annexe développement économique est conforme au compte administratif 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, par 41 voix pour, 1 abstention (X. de Richemont) :

- d'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe développement économique

Décision du Conseil communautaire :

Heure : 19h41 Votants : 42

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 1 (M. de Richemont)

NPPV : 0

2 - FINANCES - Budget Développement économique - Approbation du compte administratif 2021

Préambule

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Paul Rabouan, Vice-Président, délibère sur le compte administratif du budget annexe Développement économique pour l'exercice 2021.

Après s'être fait présenter le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

&&&

M. Rabouan expose :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1612-12,

Vu la délibération n°2020.03.20 du 18 février 2021 votant le Budget primitif 2021 du budget développement économique et les délibérations des décisions modificatives

Considérant l'évolution des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement de ce budget comme indiqué ci-dessous (en K€) :

Budget développement économique	CA 2019	CA 2020	CA 2021	EVOLUTION CA 2021 / CA 2020 hors op. ordre
+ Recettes de fonctionnement	1 537	1 007	1 754	76%
70 Produits des services, du domaine et ventes	51	45	46	2%
73 Impôts et taxes	0	0	0	
74 Dotations, subventions et participations	14	0	0	
75 Autres produits de gestion courante	306	401	387	-4%
76 Produits financiers	0	0	0	
77 Produits exceptionnels	558	516	1 265	145%
78 Provisions	24		0	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	584	45	57	
- Dépenses de fonctionnement	1 232	838	1 695	15%
011 Charges à caractère général	177	205	244	19%
012 Charges de personnel	0	0	120	
65 Autres charges de gestion courante	44	18	50	170%
66 Charges financières	141	109	98	-10%
67 Charges exceptionnelles	0	86	9	-90%
68 Provisions	0	15	1	-92%
014 Atténuation de produits	108	125	118	-6%
022 Dépenses imprévues			0	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	762	279	1 054	
= Résultat d'exercice	305	169	59	
+ Dotations aux amortissements	762	279	892	
- Reprises de subventions et cessions	627	45	753	
= CAF Brute	440	404	199	
- Remboursement capital de la dette	267	307	350	
= CAF Nette	173	96	-151	
Capital des emprunts restant dû au 31/12	3 585	4 604	4 294	
Capacité de désendettement (en année)	8	11	22	

Hors opérations d'ordre, l'évolution des **recettes de fonctionnement** s'élève à +76% entre le CA 2020 et le CA 2021.

- Au chapitre 70, sont comptabilisés notamment les remboursements des taxes foncières par les entreprises locataires.
- Au chapitre 75, les recettes ont baissé de 4% entre 2020 et 2021. Il s'agit des recettes des loyers des entreprises qui ont diminué car des ventes de locaux ont été réalisées.
- Au chapitre 77, la subvention du budget général s'élève à 500 K€ ; Par ailleurs, des écritures comptables de régularisation de ventes ont été comptabilisées pour 700 K€ dont SCI SIGNETIK (338 k€ HT) et CHEVET Etriché (260 K€ HT)

Hors opération d'ordre, les **dépenses de fonctionnement** ont augmenté de + 15% par rapport au CA 2020.

- Le chapitre 011 a notamment été impacté en 2021 par une augmentation des frais de réparation des bâtiments et de la voirie (+40 K€)
- La section de fonctionnement est pour la première fois impactée par la refacturation des frais de personnel au chapitre 012 du budget développement économique (120 K€)
- Le chapitre 65 s'élève à 50 K€ en 2021 contre 18 K€ en 2020. Il comptabilise pour la 1^{ère} fois la subvention à SOLIPASS et ESCALE (30K€) en plus de la participation à Anjou Hortipole (18 K€)

- Le chapitre 67 ne s'élève qu'à 9 K€ en 2021 contre 86 K€ en 2020 (Pour rappel, des subventions exceptionnelles au Fonds Résilience (55,38 K€) et à Initiative Anjou (30K€) avaient été mandatées en 2020)
- Au chapitre 68, une dotation pour risques et charges d'impayés de loyers a été votée pour 1,2 K€ en 2021 contre 15 K€ en 2020
- Au chapitre 014, le montant de fiscalité à reverser à Anjou Hortipole est stable (63 K€) alors que le reversement au Syndicat du parc d'activités d'Angers – Marcé a diminué (55 K€ en 2021 contre 62 K€ en 2020)

Le résultat de fonctionnement du seul exercice 2021 est positif (+59 K€) et compte tenu des résultats des exercices antérieurs (+ 641 K€), le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à +700 K€ à fin 2021. La diminution de la CAF brute entraîne une forte dégradation de la capacité de désendettement (CAF nette / Capital restant dû) qui s'élève à 22 années contre 11 en 2020.

Considérant, la section d'investissement de ce budget comme indiqué ci-dessous :

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RECETTES D'INVESTISSEMENT EN K€		Total BP 2021 (avec reports)	CA 2021
10	Excédent de fonctionnement capitalisé	40	0
13	Subventions d'investissement	1 359	66
16	Emprunts et dettes assimilées	1 028	26
024	Cessions d'immobilisations	1 183	0
21	Immobilisations corporelles	0	1
23	Travaux en cours	0	15
27	Immobilisations financières	0	0
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 610	108
	SOUS TOTAL opérations d'ordre	880	1 066
021	Virement de la section de fonctionnement	306	0
001	Résultat d'investissement reporté	0	0
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 796	1 174

Les recettes d'investissement de l'exercice 2021 s'élèvent à 1 174 K€.

- Au chapitre 13, deux subventions ont été encaissées pour 66 K€
- Au chapitre 16, 26 K€ ont été perçus dont 8 K€ pour des dépôts et cautionnements ont été encaissés pour 8 K€
- Au chapitre 23, un titre de 15K€ a été comptabilisé pour un remboursement d'avance sur marché

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN K€		BP 2021 (avec reports)	CA 2021
13	Subventions d'équipements versées	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	355	410
20	Immobilisations incorporelles	96	9
204	Subventions d'équipements	119	68
21	Travaux	211	257
23	Travaux en cours	2 971	62
26	Participations	0	0
27	autres immobilisations financières	2	0
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 753	807
040	Opérations d'ordre - amortissements	70	57

041	Opérations d'ordre - sortie d'actifs	500	12
	Sous TOTAL opérations d'ordre	570	69
001	Résultat d'investissement reporté	408	408
020	Dépenses imprévues	65	0
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 796	1 284

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 s'élèvent à 1 284 K€ :

- Au chapitre 16, le capital des emprunts et autres dettes ont été remboursés pour 410 K€
- Au chapitre 204, 68 K€ ont été versés à la SCI SIGNETIK pour l'aide à l'immobilier dans le cadre de la cession
- Au chapitre 21, 257 K€ de dépenses ont été réalisées pour notamment :
 - régularisation suite à cession de terrain pour le budget annexe Zones artisanales (193 K€) à budget Développement économique
- Au chapitre 23, les 62 K€ de dépenses, ont concerné :
 - pour 29 K€, la maîtrise d'œuvre pour la construction des ateliers n°5 à Seiches et n°2 à Etriché
 - pour 21 K€, la réalisation de chaussée et assainissement ZA des Landes VI à Tiercé.

Le résultat d'investissement du seul exercice 2021 est positif (+298 K€) et compte tenu des résultats des exercices antérieurs (- 408 K€), le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à - 110 K€.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, par 40 voix pour, 1 abstention (X. de Richemont) :

- 1- De donner acte au Président M. Jean-Jacques Girard de la présentation faite du compte administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT D'EXERCICE			RESULTAT CUMULE	
FONCTIONNEMENT				
Recettes de fonctionnement		1 754 028,65		
Dépenses de fonctionnement		1 694 612,50		
Résultat d'exercice	Excédent	59 416,15	59 416,15	
Résultat antérieur	Excédent		640 893,52	
Résultat cumulé	Excédent		700 309,67	700 309,67
INVESTISSEMENT				
Recettes d'investissement		1 173 829,25		
Dépenses d'investissement		875 736,07		
Résultat d'exercice	Excédent	298 093,18	298 093,18	
Résultat antérieur	Déficit		-407 769,12	
Résultat cumulé	Déficit		-109 675,94	-109 675,94
RESULTAT GLOBAL D'EXERCICE		357 509,33		
RESULTAT GLOBAL CUMULE				590 633,73

- 2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4- Arrête les résultats définitifs tels que mentionnés ci-dessus
- 5- Approuve le compte administratif de l'exercice 2021

(M. Jean-Jacques GIRARD n'a pas pris part aux débats et est sorti lors du vote).

Décision du Conseil communautaire :

Heure : 19h41 Votants : 41

Pour : 40 Contre : 0 Abstentions : 1 (M. de Richemont) NPPV : 0

3 - FINANCES - Budget Développement économique - Affectation des résultats 2021**Préambule**

Monsieur Rabouan présente au Conseil communautaire, l'affectation des résultats 2021 du budget annexe développement économique

&&&

M. Rabouan expose :

Vu l'article 2311-5 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et plus particulièrement le tome II, titre 3, chapitre 5 sur la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice, Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe développement économique,

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, par 41 voix pour, 1 abstention (X. de Richemont) :

- 1- d'approuver l'affectation des résultats du budget annexe développement économique 2021 comme indiquée ci-dessous :**

AFFECTATION DES RESULTATS		
RESULTATS CUMULES		
Résultat cumulé de la section de fonctionnement à reporter au compte 002 au budget N+1 en dépenses si déficitaire	Excédent	700 309,67
Résultat cumulé de la section d'investissement à reporter au compte 001 au budget N+1 en dépenses si déficitaire, en recettes si excédentaire	Déficit	-109 675,94
RESTE A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement		950 151,71
Dépenses d'investissement		104 203,25
Résultat des RAR	Excédent	845 948,46
Soit un besoin de financement de la section d'investissement (001-Résultat des RAR)		0
AFFECTATION		
Affectation du résultat de fonctionnement pour financer le déficit d'investissement à inscrire en recettes d'investissement au compte 1068 au budget N+1		0
Excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement au compte 002 au budget N+1		700 309,67

Décision du Conseil communautaire :

Heure : 19h43 Votants : 42

Pour : 41 Contre : 0 Abstentions : 1 (M. de Richemont) NPPV : 0

4 - FINANCES - Budget Développement économique - Approbation du budget primitif 2022

Préambule

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de l'EPCI pour une année civile et voté par l'assemblée délibérante. L'estimation des recettes et des dépenses doit être correcte, sincère et véritable.

&&&

M. Rabouan expose :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-1,
Considérant que le débat d'orientation budgétaire a été présenté lors de la réunion du Conseil communautaire en date du 3 février 2022 et que le Budget primitif 2022 du budget a été établi sur les bases de ce débat,

Considérant que les crédits nécessaires en fonctionnement pour la gestion du développement économique sont les suivants :

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN K€		BP 2021 (avec reports)	CA 2021	BP 2022 + REPORTS
70	Produits des services, du domaine	45	46	43
73	Impôts et taxes	5	0	0
74	Dotation, subvention et participation	35	0	254
75	Autres produits de gestion courante	356	387	330
76	Produits financiers	0	0	0
77	Produits exceptionnels	502	1 265	531
78	Reprises sur amortissements et provisions	0	0	0
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	943	1 697	1 159
	SOUS TOTAL opérations d'ordre	70	57	70
002	Excédent de fonctionnement reporté	641	641	700
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 653	2 395	1 929

Il est prévu en **recettes de fonctionnement** :

- Au chapitre 70, 44 K€ de remboursement d'impôt foncier par les entreprises locataires
- Au chapitre 74, 200 K€ de subvention Etat / Région & Europe pour le projet PAT et 54 K€ de reports de subventions circuits courts
- Au chapitre 75, 330 K€ de loyers (estimation en diminution par rapport au BP 2021 suite aux ventes de bâtiments en 2021 et à certains bâtiments sans locataire)
- Au chapitre 77, 500 K€ de subvention d'équilibre du budget général et 31 K€ de remboursement du fonds territorial résilience
- 700 K€ de résultat de fonctionnement reporté

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN K€		BP 2021 (avec reports)	CA 2021	BP 2022 + REPORTS
011	Charges à caractère général	497	244	673
012	Charges de personnel	130	120	156
65	Autres charges de gestion courante	56	50	54

66	Charges financières	105	98	90
67	Charges exceptionnelles	20	9	25
68	Dotations aux provisions	20	1	15
014	Atténuations de produits	120	118	125
022	Dépenses imprévues	20	0	20
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	968	641	1 157
042	Opérations d'ordre	380	1 054	380
023	Virement à la section d'investissement	306	0	392
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 653	1 695	1 929

Il est prévu en **dépenses de fonctionnement** :

➤ **Frais généraux (chapitre 011)**

Des frais généraux sont prévus au BP 2022 pour 524 K€ soit une augmentation de près de 27% par rapport au BP 2021 (413 K€ sans les reports). A cela s'ajoutent des reports de 2021 sur 2022 pour un montant de 148 K€ (dont 99K€ pour le marché de réparation de la voirie des zones)

Les principales évolutions concernent :

- Lancement d'une démarche de PAT (Plan Alimentaire Territorial)
 - Accompagnement : 152 k€
 - Animation / Evènementiels dédié PAT : 26 k€
- Des reports de dépenses pour l'animation économique du territoire qui n'ont pas pu avoir lieu (contexte sanitaire) :
 - Structuration des entrepreneurs pour la création d'une association : 10 k€
 - Animations économiques sous forme de mini formations destinées à la montée en compétences des entreprises : 20 k€
 - Intervention auprès des entrepreneurs à travers l'organisation de temps forts (visites, conférences, interventions spécialisées, afertwok): 20 k€
- Une augmentation de plus de 40% du budget électricité (60612) est également anticipé avec la hausse du prix des énergies sur l'année 2022 passant de 13 k€ en 2021 à 30 k€ en 2022

➤ **Charges personnel (chapitre 012)**

Des charges de personnel en progression notamment par la création d'un poste à 0.5 pour le projet PAT (Plan Alimentaire Territorial)

➤ **Autres Charges de gestion courante (chapitre 65)**

Des frais liés à d'autres charges sont également inscrits comme la subvention annuelle à Solipass et l'Escale pour un montant de 30 K€.

Il est également inscrit la contribution au Syndicat intercommunal à vocation unique Hortipôle (18 K€) et la participation au SIEML (3 K€).

➤ **Charges financières (chapitre 66)**

90 K€ sont proposés au BP 2022 au chapitre 66 pour les intérêts de la dette.

➤ **Charges exceptionnelles (chapitre 67)**

20 k€ sont inscrits au BP 2022 au chapitre 67 pour réaliser un abondement au fond de prêt initiative Anjou en prévision d'accompagnement de nouveaux projets et 5 K€ pour d'éventuels titres annulés sur exercices antérieurs

➤ **Dotation aux provisions (68)**

La dotation pour risques et charges concernant la défaillance de loyers est provisionnée cette année à hauteur de 15 k€

➤ **Atténuations de produits (014)**

Un reversement de fiscalité pour Anjou Hortipole et le syndicat mixte du parc Angers-Marcé est prévu à hauteur de 125 K€

Au final, le montant des opérations réelles inscrites au BP 2022 s'élève à 1 157 K€ contre 968K€ en 2021.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 929 K€ compte tenu du résultat de l'exercice 2021 reporté à la section de fonctionnement en recettes pour 700 K€

Considérant que les crédits nécessaires en investissement pour la gestion du développement économique sont les suivants :

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RECETTES D'INVESTISSEMENT EN K€		Total BP 2021 (avec reports)	CA 2021	BP 2022 + REPORTS
10	Excédent de fonctionnement capitalisé	40	0	0
13	Subventions d'investissement	1 359	66	1 093
16	Emprunts et dettes assimilées	1 028	26	0
024	Cessions d'immobilisations	1 183	0	986
21	Immobilisations corporelles	0	1	0
23	Travaux en cours	0	15	0
27	Immobilisations financières	0	0	0
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 610	108	2 080
	SOUS TOTAL opérations d'ordre	880	1 066	880
021	Virement de la section de fonctionnement	306	0	392
001	Résultat d'investissement reporté	0	0	0
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 796	1 174	3 351

Il est prévu en recettes d'investissement :

- **Subvention d'investissement (chapitre 13) :** 1 093 k € sont inscrits au BP 2022 (y compris les reports) et concernent notamment :
 - Ateliers n°5 à Seiches : DSIL 88 K€ et CTR 115 K€
 - Ateliers n°8 et 9 à Durtal : DSIL 88 K€ et CTR 96 K€
 - Ateliers n°16 et 17 Tiercé : DSIL 88 K€ et CTR 96 K€
 - Bâtiment industriel Durtal : DSIL 162 K€ et CTR 256 K€
 - Atelier n°2 à Etriché : DSIL 55 k€, Région 38,5 K€

- **Produit de cession (chapitre 024) :** 986 K€ sont inscrits au BP 2022 et cela concerne :
 - Cession Salaris - le perray étriché : 24 K€
 - Cession BMI - seiches suzerolles : 40 K€
 - Cession SCI JC Invest (au dépôt) – tiercé : 97 K€
 - Cession Maxime Longuet - zone des landes : 18 K€
 - Sapliq : 317 K€ (en attente de l'acte notarial)
 - Exopharmex : 360 K€ (en attente de l'acte notarial)
 - Cession Dubois plâtrerie : 110 K€ (en attente de l'acte notarial)
 - Hydratop : 20 K€

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN K€	BP 2021 (avec reports)	CA 2021	BP 2022 + REPORTS
---	------------------------------	---------	----------------------

13	Subventions d'équipements versées	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	355	410	375
20	Immobilisations incorporelles	96	9	65
204	Atelier relais 10 Durtal - bâtiment ADGV	119	68	50
21	Travaux	211	257	95
23	Travaux en cours	2 971	62	2 020
26	Participations	0	0	0
27	autres immobilisations financières	2	0	2
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 753	807	2 607
040	Opérations d'ordre - amortissements	70	53	70
041	Opérations d'ordre - sortie d'actifs	500	0	500
	Sous TOTAL opérations d'ordre	570	69	570
001	Résultat d'investissement reporté	408	408	110
020	Dépenses imprévues	65	0	65
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 796	1 284	3 351

Il est prévu en dépenses d'investissement :

➤ **Dettes (chapitre 16)**

S'agissant de la dette du budget développement économique, il convient de prévoir 375 K€ pour le remboursement du capital des emprunts et d'éventuels dépôts de garantie.

➤ **En immobilisations incorporelles (chapitre 20)**

Sont prévus 53 K€ (hors reports) pour réaliser :

- Etude hydraulique ZA des Landes : 5 000 €
- Etude pour la restructuration du Site GRANEO (TIERC€) : 30 000 €
- Refonte du site web lieu bêta avec référencement : 5 000 €

➤ **Subventions d'équipements en cours (chapitre 204)**

- SIEMML réseaux d'énergie ZA des landes secteur Nord : 50 k€

➤ **Travaux (chapitre 21)**

Sont prévus 95 k€ dont

- 7.5 K€ de reports
- 3.5 K€ pour l'équipement de l'espace coworking
- et 84 K€ non affectés

➤ **Immobilisations en cours (chapitre 23), 2 084 K€ dont 84 K€ de reports et :**

- Un atelier unique sur ZA de la Suzerolle Seiches (les ateliers 5 & 6 deviennent un seul bâtiment) : coût approximatif 700 K€
- L'atelier 2 sur ZA du Perray à Etriché : 300 K€
- Et 1 M€ non affecté

>> A noter le report du projet de la construction d'un tiers-lieu avec pour objet d'accueillir dans un même espace : coworking, pépinières d'entreprises, hôtel d'entreprises, salles de formations, salles de réunions, fablab. Ce projet avait été évalué sur un montant de travaux d'environ 1 350 000 €. Il restera à définir les possibles passerelles avec le projet de développement d'une maison France Services.

La section d'investissement s'équilibre à 3 351 K€ compte tenu du résultat déficitaire de l'exercice 2021 reporté à la section d'investissement en dépenses pour 110 K€

Discussion :

M. Cailleau précise qu'il est prévu en 2022 un schéma de développement économique, qui est imposé par l'Etat sinon il ne sera plus possible d'obtenir des subventions à terme.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, par 41 voix pour, 1 abstention (X. de Richemont) :

- 1- de voter le budget primitif de l'exercice 2022 du budget annexe développement économique présenté selon la nomenclature comptable M14 et qui s'équilibre :
 - a. En fonctionnement à 1 928 968 €
 - b. En investissement à 3 351 207 €
- 2- d'autoriser le Président, conformément à l'article L.3322-1 du CGCT, à utiliser les crédits pour dépenses imprévues inscrits au budget, soit 20 000 € en fonctionnement (compte 022) et 65 000 € en investissement (compte 020)

Décision du Conseil communautaire :

Heure : 19h46 Votants : 42

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 1 (M. de Richemont)

NPPV : 0

ANNEXE

LISTE DES ATELIERS ET COMMERCES LOUÉS OU A LOUER AU 1^{ER} JANVIER 2022

Cornillé les caves		Année	Superficie	Locataires	Propriétaires
Atelier 1	Rue Gustave Cormier	2001	220 m ²	Libre	
Atelier 2	Rue Gustave Cormier	2001	415 m ²	Libre	
Durtal		Année	Superficie	Locataires	Propriétaires
Atelier 1	15 route de Sablé	70's	5000 m ²	ADGV	
Atelier 2	7 rue des Frères Lumière	2004	150 m ²	Libre	
Atelier 3	6 bis rue Joseph Cugnot	2012	1187 m ²	Floralpina	
Atelier 4	6 rue Gustave Eiffel	2017	125 m ²	Département M & L	
Atelier 5	8 rue Gustave Eiffel	2017	125 m ²	Pirali	
Atelier 6	12 rue Gustave Eiffel	2017	125 m ²	Atelier 23	
Atelier 7	14 rue Gustave Eiffel	2017	126 m ²	Atelier 23	
Atelier 8	ZA Pont Rame	2018	237 m ²	Libre	
Atelier 9	ZA Pont Rame	2018	177 m ²	DOGMES	
Atelier 10	1 rue Joseph Cugnot	2020	2239 m ²	Cugnot	
Etriché		Année	Superficie	Locataires	Propriétaires
Atelier 1	ZA du Perray	2018	200 m ²		Concept marbre
Atelier 2	ZA du Perray	2020	200 m ²	Construction en cours	
Morannes		Année	Superficie	Locataires	Propriétaires
Atelier 1	ZA Petite Morinière	2007	150 m ²	Panatec	
Atelier 2	ZA Petite Morinière	2007	150 m ²	Libre	
Seiches sur le Loir		Année	Superficie	Locataires	Propriétaires
Atelier 1	Rue de l'Artisanat	1998	210 m ²	RLS REPAIR	

Atelier 2	Rue de l'Artisanat	1998	95 m ²	Libre	
Atelier 3	Rue de l'Artisanat	1998	270 m ²	OSEIBIO	
Atelier 4	Rue de l'Artisanat	1998	80 m ²	PROMAN 127	
Atelier 5		2020	200 m ²	Construction en cours	
Atelier 6		2020	200 m ²	Construction en cours	
Tiercé		Année	Superficie	Locataires	Propriétaires
Atelier 1	5 rue des Pièces	1998	950 m ²	Exopharmex	En cours de vente
Atelier 2	10 rue des Peupliers	2011	535 m ²	AMO	
Atelier 3	2 rue de Champagne	2007	500 m ²	Sapliq	En cours de vente
Atelier 4	6 rue de Champagne	2012	210 m ²	Antoine aménagement	
Atelier 5	103 rue Charles Darwin	2014	75 m ²	Hydratop	
Atelier 6	103 rue Charles Darwin	2014	73 m ²	CCALS	
Atelier 7	103 rue Charles Darwin	2014	20 m ²	Aperium	
Atelier 8	103 rue Charles Darwin	2014	38 m ²	PC Anjou tiercé	
Atelier 9	103 rue Charles Darwin	2014	43 m ²	Idolys	
Atelier 10	3 Rue des Peupliers	2014	210 m ²	Syngenta	
Atelier 11	Rue de Champagne	2014	210 m ²	CCALS	
Tiercé		Année	Superficie	Locataires	Propriétaires
Atelier 12	Rue de Champagne	2014	210 m ²		DUBOIS
Atelier 13	1 b rue des pièces	2016	400 m ²		AUTOGRAPH-signetik
Atelier 14	14 rue des Peupliers	2017	575 m ²	Solipass	
Atelier 15	Chemin du Breuil	2017	400 m ²	Orange Bleu (Moon Immobilier)	
Atelier 16	Rue des Peupliers	2018	227 m ²	Pli Ouest	
Atelier 17	Rue des Peupliers	2018	177 m ²	Pli Ouest	
Commerce		Ville		Locataires	Propriétaires
Commerce 1	Multiservices	Cheffes		R&B	
Commerce 2	Multiservices	Etriché		LE JACK (M. et Mme Perthue)	
Commerce 3	Multiservices	Montigné les rairies		Libre	

3 - BUDGET ANNEXE ZONES ARTISANALES

1 - FINANCES - Budget annexe zones artisanales - Approbation du compte de gestion 2021

Préambule

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, pour le budget annexe zones artisanales.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que Monsieur le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

&&&

M. Rabouan expose :

Vu les articles du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2021,

Considérant que le compte de gestion 2021 du budget annexe zones artisanales est conforme au compte administratif 2021,

Discussion :

M. Cailleau indique qu'il ne souhaite pas revivre les opérations antérieures car pour les prochaines commercialisations, le coût sera à 50 € du m2 si la CCALS ne souhaite pas vendre à perte,

Or, à ce jour, en moyenne, le m2 est vendu 15 €. De plus, le problème se posera à l'avenir de la raréfaction des terrains disponibles.

M. Rabouan note cependant qu'il faut aussi étudier l'impact des recettes fiscales des entreprises installées dans les zones d'activités, car cela crée des ressources directes dans le budget général.

M. Cailleau rappelle que le prix de cession des terrains est un choix politique qui a des conséquences sur l'emploi mais il précise que la CCALS reste encore un territoire attractif en ce domaine.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, par 41 voix pour, 1 abstention (X. de Richemont) :

- **d'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe zones artisanales**

Décision du Conseil communautaire :

Heure : 19h53 Votants : 42

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 1 (M. de Richemont)

NPPV : 0

2 - FINANCES - Budget zones artisanales - Approbation du compte administratif 2021

Préambule

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Paul Rabouan, Vice-Président, délibère sur le compte administratif du budget annexe zones artisanales pour l'exercice 2021.

Après s'être fait présenter le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

&&&

M. Rabouan expose :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1612-12,

Vu la délibération n°2020.03.21 du 18 février 2021 votant le Budget primitif 2021 du budget zones artisanales et la délibération de la décision modificative,

Considérant les ventes de terrains réalisées en 2021 pour 220 K€ dont 99 K€ sur la ZA de la Suzerolle, 40 K€ sur la ZA Pont Rame à Durtal, et 81 K€ à Morannes,

Considérant les dépenses d'études, de travaux ou achat de terrains réalisées en 2021 pour 44 K€ dont 25 K€ à la SAFER pour la négociation des acquisitions sur la ZA la Suzerolle,

Considérant la valeur des stocks de terrains restant à vendre au 31 décembre 2021, s'élevant à 4,47 M€,

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, par 40 voix pour, 1 abstention (X. de Richemont) :

- 1- De donner acte au Président M. Jean-Jacques Girard de la présentation faite du compte administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT D'EXERCICE			RESULTAT CUMULE	
FONCTIONNEMENT				
Recettes de fonctionnement		4 750 278,60		
Dépenses de fonctionnement		4 969 423,86		
Résultat d'exercice	Déficit	-219 145,26	-219 145,26	
Résultat antérieur	Excédent		219 145,26	
Résultat cumulé	Excédent		0,00	0,00
INVESTISSEMENT				
Recettes d'investissement		4 582 996,75		
Dépenses d'investissement		4 580 107,44		
Résultat d'exercice	Excédent	2 889,31	2 889,31	
Résultat antérieur	Déficit		-3 659 383,79	
Résultat cumulé	Déficit		-3 656 494,48	-3 656 494,48
RESULTAT GLOBAL D'EXERCICE		-216 255,95		
RESULTAT GLOBAL CUMULE			-3 656 494,48	

- 2- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- 4- D'arrêter les résultats définitifs tels que mentionnés ci-dessus
- 5- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2021

(M. Jean-Jacques GIRARD n'a pas pris part aux débats et est sorti lors du vote).

Décision du Conseil communautaire :

Heure : 19h53 Votants : 41

Pour : 40 Contre : 0 Abstentions : 1 (M. de Richemont) NPPV : 0

3 - FINANCES - Budget zones artisanales - Affectation des résultats 2021

Préambule

Monsieur Rabouan présente au Conseil communautaire, l'affectation des résultats 2021 du budget annexe zones artisanales

&&&

M. Rabouan expose :

Vu l'article 2311-5 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et plus particulièrement le tome II, titre 3, chapitre 5 sur la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice,

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe zones artisanales,

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, par 41 voix pour, 1 abstention (X. de Richemont) :

- 1- d'approuver l'affectation des résultats du budget annexe zones artisanales 2021 comme indiquée ci-dessous :

AFFECTATION DES RESULTATS		
RESULTATS CUMULES		
Résultat cumulé de la section de fonctionnement au compte 002	Excédent	0,00
Résultat cumulé de la section d'investissement à reporter au compte 001 au budget N+1 en dépenses si déficitaire, en recettes si excédentaire	Déficit	-3 656 494,48
RESTE A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement		0,00
Dépenses d'investissement		0,00
Résultat des RAR	Déficit	0,00

Soit un besoin de financement de la section d'investissement (001-Résultat des RAR)	3 656 494,48
AFFECTATION	
Affectation du résultat de fonctionnement pour financer le déficit d'investissement à inscrire en recettes d'investissement au compte 1068 au budget N+1	0,00
Excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement au compte 002 au budget N+1	0,00

Décision du Conseil communautaire :

Heure : 19h54 Votants : 42

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 1 (M. de Richemont)

NPPV : 0

4 - FINANCES - Budget zones artisanales - Approbation du budget primitif 2022

Préambule

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de l'EPCI pour une année civile et voté par l'assemblée délibérante. L'estimation des recettes et des dépenses doit être correcte, sincère et véritable.

&&&

M. Rabouan expose :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-1,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire a été présenté lors de la réunion du Conseil communautaire en date du 3 février 2022 et que le Budget primitif 2020 a été établi sur les bases de ce débat,

Considérant que ce budget comptabilise les dépenses de l'opération d'aménagement des zones artisanales de la CCALS et qu'il est obligatoire d'individualiser dans un budget annexe ces opérations pour évaluer les risques financiers et dresser une comptabilité de stock de la valeur des terrains à vendre.

Considérant qu'il convient de prévoir en section de fonctionnement 2022 :

En dépenses (en K€),

Chapitre	Compte	LIBELLE	REPORTS 2021 SUR 2022	BP 2022	BP 2022 +REPORTS
011	Charges à caractère général				
	6015	Acquisitions	178	190	368
	6045	Etudes, Maitrise d'oeuvre	178	107	284
	605	Travaux	2	1 388	1 390
	63512	Taxes foncières		25	25
65	Autres charges de gestion courante				
	6588	Régularisation TVA		0	0
66	Charges financières				
	66111	Intérêts de la dette		35	35
042	Opérations d'ordre entre sections				
	7133	annulation stock initial 2021		4 467	4 467
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement				
	608	Incorporation des charges au coût de production		60	60
		TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	357	6 272	6 629

Il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement au budget 2022, 1 686 M€ pour les frais d'acquisition des terrains, les études et les travaux dans les différentes zones comme précisé ci-dessous :

	BP 2022 en K€
ZA des Landes VI – TIERCE :	
Réalisation du marché de travaux	350
ZA des Landes VII (Feryn) – TIERCE :	
Etude environnementale	15
ZA des Landes VIII (ville de Tiercé) – TIERCE :	
Etude environnementale	11
ZA des 5 Chemins – CORNILLE LES CAVES :	
Etude environnementale	6
Travaux	350
ZA Le Grand clos – Daumeray :	
Acquisition RENARD	12
Frais de notaire	1
Permis d'aménager	15
Réseaux	110
Travaux de voirie	225
Maitrise d'oeuvre	35
Etude	35
ZA La Suzerolle (SUD) – SEICHES SUR LE LOIR :	
Frais d'Acquisition	57
Frais de SAFER	10
Indemnité d'éviction	13
Indemnité de réemploi	25
Frais de notaire	35
Rémunération du mandataire	5
ZA Les Mulotières – SEICHES SUR LE LOIR :	
Aménagement voie	45
ZA Les ormeaux– DURTAL :	
Frais d'acquisition	22
Frais de notaire	1

ZA La Suzerolle – Seiches sur le loir	
Aménagement raquette sud	58
ZA Morinières - Morannes :	
Aménagement complémentaire de la zone	250

En recettes (en K€),

Chapitre	Compte	LIBELLE	BP 2022
042	Opérations d'ordre entre sections		
	7133	Constatation stock final	6 569
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		
	796	Incorporation des charges au coût de production	60
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			6 629

Il conviendra en fin d'exercice de constater la valeur des stocks des terrains en comptabilisant une opération d'ordre en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement pour un montant maximum 6,57 M€.

Considérant qu'il convient de prévoir en section d'investissement 2022 :

En dépenses (en K€),

Chapitre	Compte	LIBELLE	BP 2022
001	Déficit d'investissement reporté		
		Déficit antérieur reporté	3 656
040	Opérations d'ordre entre sections		
	3555	Constatation stock final 2022	6 569
16	Emprunts et dettes assimilées		
	1641	Emprunts (remboursement du Capital)	122
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			10 347

En recettes (en K€),

Chapitre	Compte	LIBELLE	Budget 2022
040	Opérations d'ordre entre sections		
	3555	annulation stock initial 2021	4 467
16	Emprunts et dettes assimilées		
	1641	Emprunts	5 881
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			10 347

S'agissant de la dette du budget zones artisanales, il convient de prévoir 122 K€ pour le remboursement du capital des emprunts. Pour information, le capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 s'élève à 721 K€ sur ce budget qui comptabilise 2 emprunts en cours.

Un emprunt prévisionnel de 5,88 M€ permet d'équilibrer la section d'investissement, en l'attente de la vente totale des parcelles restant à commercialiser.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, par 41 voix pour, 1 abstention (X. de Richemont) :

- 1- De voter le budget primitif de l'exercice 2022 du budget annexe zones artisanales présenté selon la nomenclature comptable M14 et qui s'équilibre :

- a. En fonctionnement à 6 628 947 €
 - b. En investissement à 10 347 342 €
- 2- d'approuver la réalisation éventuelle d'un emprunt d'un montant maximum de 5 880 740.71 € sur le budget annexe zones artisanales.

Décision du Conseil communautaire :

Heure : 19h55 Votants : 42

Pour : 41 Contre : 0 Abstentions : 1 (M. de Richemont)

NPPV : 0

4 – BUDGET ANNEXE ZONE AURORE

1 - FINANCES - Budget annexe zone Aurore - Approbation du compte de gestion 2021

Préambule

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la trésorière, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, pour le budget annexe zone Aurore.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que Monsieur le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

&&&

M. Rabouan expose :

Vu les articles du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2021,

Considérant que le compte de gestion 2021 du budget annexe zone Aurore est conforme au compte administratif 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, par 41 voix pour, 1 abstention (X. de Richemont) :

- d'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe zone Aurore.

Décision du Conseil communautaire :

2 - FINANCES - Budget annexe zone Aurore - Approbation du compte administratif 2021

Préambule

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Paul Rabouan, Vice-Président, délibère sur le compte administratif du budget annexe zone Aurore pour l'exercice 2021.

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice considéré,

&&&

M. Rabouan expose :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1612-12,

Vu la délibération n°2021.03.22 du 18 février 2021 votant le Budget primitif 2021 du budget zone de l'Aurore
Considérant les dépenses mandatées en 2021 à la Safer pour ses frais de négociation de vente de terrains pour l'aménagement du secteur Suette / Aurore, et le transfert par opération d'ordre de ces dépenses à la section d'investissement pour augmenter la valeur du stock des terrains,

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, par 40 voix pour, 1 abstention (X. de Richemont) :

1. de donner acte au Président M. Jean-Jacques Girard de la présentation faite du compte administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT D'EXERCICE			RESULTAT CUMULE	
FONCTIONNEMENT				
Recettes de fonctionnement		40 954,17		
Dépenses de fonctionnement		40 954,17		
Résultat d'exercice	Déficit	0,00	0,00	
Résultat antérieur	Déficit		0,00	
Résultat cumulé	Déficit		0,00	0,00
INVESTISSEMENT				
Recettes d'investissement		6 234,46		
Dépenses d'investissement		40 738,87		
Résultat d'exercice	Déficit	-34 504,41	-34 504,41	
Résultat antérieur	Déficit		-6 234,46	
Résultat cumulé	Déficit		-40 738,87	-40 738,87
RESULTAT GLOBAL D'EXERCICE		-34 504,41		
RESULTAT GLOBAL CUMULE				-40 738,87

2. de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. De reconnaître la sincérité des restes à réaliser
4. D'arrêter les résultats définitifs tels que mentionnés ci-dessus
5. D'approuver le compte administratif de l'exercice 2021

(M. Jean-Jacques GIRARD n'a pas pris part aux débats et est sorti lors du vote).

Décision du Conseil communautaire :

Heure : 19h59 Votants : 41

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 1 (M. de Richemont)

NPPV : 0

3 - FINANCES - Budget annexe zone Aurore - Affectation des résultats 2021

Préambule

Monsieur Rabouan présente au Conseil communautaire, l'affectation des résultats 2021 du budget annexe zone Aurore

&&&

M. Rabouan expose :

Vu l'article 2311-5 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et plus particulièrement le tome II, titre 3, chapitre 5 sur la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice,

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe zone Aurore,

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, par 41 voix pour, 1 abstention (X. de Richemont) :

- D'approuver l'affectation des résultats du budget annexe zone Aurore 2021 comme indiquée ci-dessous :

AFFECTATION DES RESULTATS		
RESULTATS CUMULES		
Résultat cumulé de la section de fonctionnement à reporter au compte 002 au budget N+1 en dépenses si déficitaire	Déficit	0,00
Résultat cumulé de la section d'investissement à reporter au compte 001 au budget N+1 en dépenses si déficitaire, en recettes si excédentaire	Déficit	-40 738,87
RESTE A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement		1 000 000,00
Dépenses d'investissement		
Résultat des RAR	Excédent	1 000 000,00
Soit un besoin de financement de la section d'investissement (001-Résultat des RAR)		0
AFFECTATION		
Affectation du résultat de fonctionnement pour financer le déficit d'investissement à inscrire en recettes d'investissement au compte 1068 au budget N+1		
Excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement au compte 002 au budget N+1		0,00

Décision du Conseil communautaire :

Heure : 20h00 Votants : 42

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 1 (M. de Richemont)

NPPV : 0

4 - FINANCES - Budget annexe zone Aurore - Approbation du budget primitif 2022

Préambule

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de l'EPCI pour une année civile et voté par l'assemblée délibérante. L'estimation des recettes et des dépenses doit être correcte, sincère et véritable.

&&&

M. Rabouan expose :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-1,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire a été présenté lors de la réunion du Conseil communautaire en date du 3 février 2022 et que le Budget primitif 2022 du budget a été établi sur les bases de ce débat,

Considérant que ce budget comptabilise les dépenses de l'opération d'aménagement de la zone de l'Aurore et qu'il est obligatoire d'individualiser dans un budget annexe ces opérations pour évaluer les risques financiers et dresser une comptabilité de stock de la valeur des terrains qui seront à vendre.

Considérant qu'il convient de prévoir en section de fonctionnement 2022 :

En dépenses,

Chapitre	Compte	LIBELLE	CA 2021	Reports 2021 sur 2022	BP 2022	BP 2022 + REPORTS
011	Charges à caractère général					
	6015	Acquisitions	34	520	410	930
	6045	Etudes	1	148		148
	627	Frais bancaires		1		1
	63512	Taxes foncières			10	10
65	Autres charges de gestion courante					
	6588	Autres charges			0	0
66	Charges financières					
	6611	Intérêts de la dette			10	10
042	Opérations d'ordre entre sections					
	71355	annulation stock initial 2021	6		41	41
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
	608	Incorporation des charges au coût de production			21	21
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			41	669	491	1 160

Les reports pour 669 K€ concernent les achats de terrains et les études ALTER en cours.

Il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement au budget 2022, 410 K€ pour les frais d'acquisition des terrains (achat, indemnités et frais de notaire) et 10 K€ pour la taxe foncière et 10 K€ pour les intérêts de la dette. La valeur du stock initial au 31/12/2021 sera annulée pour 41 K€ (opération d'ordre en dépense de fonctionnement et recettes d'investissement)

En recettes,

Chapitre	Compte	LIBELLE	CA 2021	BP 2022
75	Autre produits de gestion courante			
	7588	Autres produits divers de gestion courantes	0	
042	Opérations d'ordre entre sections			
	7133	Constatation stock final 2022	41	1 139
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement			
	796	Incorporation des charges au coût de production		21
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			41	1 160

Il conviendra en fin d'exercice 2022 de constater la valeur des stocks des terrains en comptabilisant une opération d'ordre en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement pour un montant maximum 1,14 M€.

Considérant qu'il convient de prévoir en section d'investissement 2022 :

En recettes,

Chapitre	Compte	LIBELLE	CA 2021	Report 2021 sur 2022	BP 2022	Budget 2022 + REPORTS
040	Opérations d'ordre entre sections					
	3555	annulation stock initial 2021	6		41	41
16	Emprunts et dettes assimilées					
	1641	Emprunts		1 000	239	1 239
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			6	1 000	280	1 280

Un emprunt de 1 M€ a été contractualisé auprès de la banque postale fin 2021 pour une durée de 10 ans au taux fixe de 0.5%. Un nouvel emprunt de 239 K€ est prévu au BP 2022

En dépenses,

Chapitre	Compte	LIBELLE	CA 2021	BP 2022
001		Déficit d'investissement reporté		
		Déficit antérieur reporté	6	41
040		Opérations d'ordre entre sections		
	3351	Constatation stock final 2022	41	1 139
16		Emprunts et dettes assimilées		
	1641	Remboursement du capital		100
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			47	1 280

Le déficit d'investissement est inscrit pour 41 K€. Un crédit de 100 K€ est prévu pour le remboursement du capital de l'emprunt. Et Enfin, un crédit prévisionnel de 1 139 K€ permettra de comptabiliser la nouvelle valeur des stocks à fin 2022.

Discussion :

M. Lebrun explique que la SAFER étudie pour acheter des terrains. Des travaux de viabilisation sont à prévoir et restera à équilibrer au mieux les dépenses et les recettes.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, par 41 voix pour, 1 abstention (X. de Richemont) :

- 1- De voter le budget primitif de l'exercice 2022 du budget annexe zone Aurore présenté selon la nomenclature comptable M14 et qui s'équilibre :
 - En fonctionnement à 1 159 958 €
 - En investissement à 1 280 097 €
- 2- D'approuver la réalisation éventuelle d'un emprunt d'un montant maximum de 239 358.13 € sur le budget annexe zone de l'Aurore.

Décision du Conseil communautaire :

Heure : 20h01 Votants : 42

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 1 (M. de Richemont)

NPPV : 0

5 – BUDGET ANNEXE SPANC

1 - FINANCES - Budget annexe SPANC - Approbation du compte de gestion 2021

Préambule

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des bordereaux des mandats, le compte

de gestion dressé par Madame la trésorière, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, pour le budget annexe SPANC.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que Monsieur le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

&&&

M. Rabouan expose :

Vu les articles du Code général des Collectivités Territoriales

Vu le compte administratif 2021

Considérant que le compte de gestion 2021 du budget annexe SPANC est conforme au compte administratif 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, par 41 voix pour, 1 abstention (X. de Richemont) :

- d'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe SPANC

Décision du Conseil communautaire :

Heure : 20h02 Votants : 42

Pour : 41 Contre : 0 Abstentions : 1 (M. de Richemont) NPPV : 0

2 - FINANCES - Budget SPANC- Approbation du compte administratif 2021

Préambule

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Paul Rabouan, Vice-Président, délibère sur le compte administratif du budget annexe SPANC pour l'exercice 2021.

&&&

M. Rabouan expose :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1612-12,

Vu la délibération n°2021.03.23 du 18 février 2021 votant le Budget primitif 2021 du SPANC

Considérant l'évolution des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement de ce budget comme indiqué ci-dessous (en K€) :

Budget assainissement non collectif	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
+ Recettes de fonctionnement	31	56	83	68	60
70 Produits des services, du domaine et ventes	24	53	77	68	60
74 Dotations, subventions et participations	8	3	5	0	0
77 Produits exceptionnels	0	0	1	0	0
78 Reprise sur provisions					
- Dépenses de fonctionnement	28	84	81	73	58
011 Charges à caractère général	9	41	37	32	22
012 Charges de personnel	19	42	43	42	36
65 Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0
67 Charges exceptionnelles	0	0	1	0	0
68 Dotations aux provisions					0
022 Dépenses imprévues					0
= Résultat d'exercice	3	-28	2	-5	2
+ Resultat antérieur	30	33	5	7	2
= Résultat cumulé de fonctionnement	33	5	7	2	4

Les produits au chapitre 70 correspondent aux redevances perçues pour les contrôles des installations d'assainissement non collectif de conception, de réalisation de cession immobilière ou de bon fonctionnement aux tarifs votés par le conseil communautaire. Ces recettes ont diminué au CA 2021 par rapport au CA 2020. En effet, suite à l'arrêt d'un salarié, le prestataire n'a pas pu réaliser tous les contrôles de bon fonctionnement budgétés.

En parallèle, et pour les mêmes raisons, les dépenses de prestations de contrôle de bon fonctionnement et de vente confiées par marché public à un prestataire ont diminué (chapitre 011).

Le chapitre 012 correspond à la refacturation par le budget principal des frais de personnel relatifs à ce service.

Le résultat du seul exercice 2021 est positif (2 K€). Il est excédentaire de 4K€ en prenant en compte le résultat antérieur de 1.9 K€.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, par 40 voix pour, 1 abstention (X. de Richemont) :

- 1- De donner acte au Président M. Jean-Jacques Girard de la présentation faite du compte administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

BALANCE AU 31/12/2021				
RESULTAT D'EXERCICE			RESULTAT CUMULE	
FONCTIONNEMENT				
Recettes de fonctionnement		60 125,11		
Dépenses de fonctionnement		57 924,72		
Résultat d'exercice	Excédent	2 200,39	2 200,39	
Résultat antérieur	Excédent		1 869,11	
Résultat cumulé	Excédent		4 069,50	4 069,50

- 2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3- Arrête les résultats définitifs tels que mentionnés ci-dessus
- 4- Approuve le compte administratif de l'exercice 2021

(M. Jean-Jacques GIRARD n'a pas pris part aux débats et est sorti lors du vote).

Décision du Conseil communautaire :

Heure : 20h03 Votants : 41

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 1 (M. de Richemont)

NPPV : 0

3 - FINANCES - Budget SPANC- Affectation des résultats 2021

Préambule

Monsieur Rabouan présente au Conseil communautaire, l'affectation des résultats 2021 du budget annexe SPANC

&&&

M. Rabouan expose :

Vu l'article 2311-5 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 et plus particulièrement le titre 3, chapitre 5 sur la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice,

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe SPANC,

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, par 41 voix pour, 1 abstention (X. de Richemont) :

- d'approuver l'affectation des résultats du budget annexe SPANC 2021 comme indiquée ci-dessous :

AFFECTATION DES RESULTATS		
RESULTATS CUMULES		
Résultat cumulé de la section de fonctionnement à reporter au compte 002 au budget N+1 en dépenses si déficitaire	Excédent	4 069.50
AFFECTATION		
Excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement au compte 002 au budget N+1		4 069.50

Décision du Conseil communautaire :

Heure : 20h03 Votants : 42

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 1 (M. de Richemont)

NPPV : 0

4 - FINANCES - Budget SPANC - Approbation du budget primitif 2022

Préambule

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de l'EPCI pour une année civile et voté par l'assemblée délibérante. L'estimation des recettes et des dépenses doit être correcte, sincère et véritable.

&&&

M. Rabouan expose :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-1,
Considérant que le débat d'orientation budgétaire a été présenté lors de la réunion du Conseil communautaire en date du 3 février 2022 et que le Budget primitif 2022 du budget SPANC a été établi sur les bases de ce débat,

Le Budget primitif 2022 du SPANC qui reprend l'excédent reporté de 4 069.50 € est détaillé ci-dessous (en K€) :

Budget assainissement non collectif	BP 2021	CA 2021	BP 2022
+ Recettes de fonctionnement	72	60	77
70 Produits des services, du domaine et ventes	67	60	68
74 Dotations, subventions et participations	5	0	9
77 Produits exceptionnels	0	0	0
78 Reprise sur provisions			0
= Dépenses de fonctionnement	73	58	81
011 Charges à caractère général	28	22	34
012 Charges de personnel	44	36	44
65 Autres charges de gestion courante	0	0	0
67 Charges exceptionnelles	1	0	1
68 Dotations aux provisions		0	0
022 Dépenses imprévues	1	0	2
= Résultat d'exercice	-2	2	-4
+ Resultat antérieur	2	2	4
= Résultat cumulé de fonctionnement	0	4	0

Les recettes au chapitre 70 représentent une estimation du nombre de contrôles à effectuer en 2022 (contrôles d'installations d'assainissement non collectif de conception, de réalisation de cession immobilière ou de bon fonctionnement) aux tarifs 2022 votés par le conseil communautaire lors de sa réunion du 30 septembre 2021 (ces tarifs ont été augmentés de 1.1% par rapport aux tarifs de 2021).

La recette prévue au chapitre 74 est une subvention de l'Agence de l'eau pour l'animation d'une opération groupée de réhabilitation de réseaux d'assainissement collectif

Les dépenses au chapitre 011 correspondent notamment à l'estimation des prestations de contrôle de bon fonctionnement et de vente confiées par marché public à une entreprise (25 K€), à des frais administratifs pour 3 K€ (maintenance logiciel, remboursement frais au budget général...).

Le chapitre 012 correspond à la refacturation par le budget principal des frais de personnel relatifs à ce service.

- 1- **Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, par 41 voix pour, 1 abstention (X. de Richemont) :**
- 2- De voter le budget primitif de l'exercice 2022 du budget annexe SPANC présenté selon la nomenclature comptable M4 et qui s'équilibre en fonctionnement à 81 219 €.
- 3- d'autoriser le Président, conformément à l'article L.3322-1 du CGCT, à utiliser les crédits pour dépenses imprévues inscrits au budget soit 2 000 € en fonctionnement (compte 022).

Décision du Conseil communautaire :

Heure : 20h05 Votants : 42

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 1 (M. de Richemont)

NPPV : 0

6 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1 - FINANCES - Budget annexe Assainissement collectif - Approbation du compte de gestion 2021

Préambule

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, pour le budget annexe assainissement collectif.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

&&&

M. Rabouan expose :

Vu les articles du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2021,

Considérant que le compte de gestion 2021 du budget annexe Assainissement collectif est conforme au compte administratif 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, par 41 voix pour, 1 abstention (X. de Richemont) :

- d'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe Assainissement collectif.

Décision du Conseil communautaire :

Heure : 20h07 Votants : 42

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 1 (M. de Richemont)

NPPV : 0

2 - FINANCES - Budget Assainissement collectif- Approbation du compte administratif 2021

Préambule

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Paul Rabouan, Vice-Président, délibère sur le compte administratif du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2021.

Après s'être fait présenter le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

&&&

M. Rabouan expose :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1612-12,

Vu la délibération n°2020.03.24 du 18 février 2021 votant le Budget primitif 2021 du budget assainissement collectif et délibérations des décisions modificatives

Considérant l'évolution des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement de ce budget comme indiqué ci-dessous (en K€) :

Budget assainissement collectif	CA 2019	CA 2020	CA 2021
+ Recettes de fonctionnement	1 693	2 050	1 389
70 Produits des services, du domaine et ventes	457	380	246
74 Dotations, subventions et participations	0	0	62
75 Autres produits de gestion courante	1 009	1 426	833
76 Produits financiers		15	
77 Produits exceptionnels	3	2	23
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	224	226	225
- Dépenses de fonctionnement	1 515	1 726	1 531
011 Charges à caractère général	470	300	519
012 Charges de personnel	199	157	181
65 Autres charges de gestion courante	5	0	2
66 Charges financières	109	97	94
67 Charges exceptionnelles	6	467	9
68 Dotations aux provisions			4
014 Atténuation de produits	29	18	9
022 Dépenses imprévues			0
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	697	685	713
= Résultat d'exercice	179	324	-142
+ Dotations aux amortissements	697	685	708
- Reprises de subventions et cessions	224	226	225
= CAF Brute	651	783	341
- Remboursement capital de la dette	316	320	375
= CAF Nette	335	463	-34
Capital des emprunts restant dû au 31/12	3 573	4 364	4 094
Capacité de désendettement (en année)	5	6	12

La section de fonctionnement du budget assainissement n'est pas à périmètre constant depuis 2017 puisque la compétence assainissement a été reprise sur l'ensemble du territoire au 1^{er} janvier 2018 puis elle a été confiée à SUEZ par concession depuis le 1^{er} janvier 2020 sur les communes de Seiches sur Le Loir, Jarzé, Durtal et Morannes (Tiercé au 1^{er} janvier 2022).

En dépenses,

- Au chapitre 011, les charges à caractère général ont augmenté de 73% par rapport au CA 2020 (+219K€). Le surcoût du traitement des boues (crise sanitaire) explique à lui seul une augmentation de +128 K€ par rapport à 2020. Les fluides (eau, électricité) ont également augmenté de +47% (+17K€)
- Au chapitre 012, les dépenses augmentent de 15% par rapport au CA 2020. Le remboursement des heures passées par les agents communaux sur les installations d'assainissement a augmenté de +19 K€ suite à la régularisation d'horaires de 2020
- Au chapitre 67 les charges exceptionnelles ont fortement diminué.
Pour rappel, en 2020, les 467 K€ correspondaient à l'annulation de titres sur exercices antérieurs pour régulariser la TVA des redevances versées par les délégataires. Il était à mettre en corrélation avec la réémission des titres corrigés qui venaient augmenter en 2020, le chapitre de recettes 75.

En recettes,

- Au chapitre 70, les redevances ont fortement diminué par rapport à 2020 (-134 K€) en raison du transfert des redevances pour branchements neufs imputées dorénavant en investissement et en raison de la diminution du nombre de PFAC
- Au chapitre 74, une subvention de l'agence de l'eau de 62 k€ a été perçue pour le traitement des boues covid 2020
- Au chapitre 75, les recettes ont fortement diminué. En effet, la périodicité des versements de la redevance assainissement a été modifiée par la SAUR (nouveau délégataire eau sur tout le territoire) : le 2^{ème} acompte sera versé en avril N+1 (au lieu d'octobre N par les précédents délégataires).

Le résultat de fonctionnement du seul exercice 2021 est négatif (- 142 K€) et compte tenu des résultats des exercices antérieurs (+ 1 543 K€), le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à 1 402 K€.

Considérant, la section d'investissement de ce budget comme indiqué ci-dessous :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF RECETTES D'INVESTISSEMENT EN K€		RAR 2020 + BP 2021 + DM1	CA 2021
10	Dotations	2	2
13	Subventions	968	235
23	Travaux en cours	0	8
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		970	244
040	Opérations d'ordre entre sections	720	713
041	Opérations patrimoniales	500	28
SOUS-TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 190	985
021	Virement à la section de fonctionnement	1 540	0
001	Excédent cumulé d'investissement	510	510
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 240	1 495

Les recettes d'investissement de l'exercice 2021, proviennent essentiellement de l'encaissement de plusieurs subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Département ainsi que des participations aux frais de branchements neufs (235 K€)

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN K€		RAR 2020 + BP 2021 + DM1	CA 2021
10	Dotations	2	2
16	Emprunts	361	375
20	Etudes, Logiciels	0	0
21	Immobilisations	313	151
23	Travaux en cours	2 723	675
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		3 400	1 203
020	Dépenses imprévues	100	0
040	Opérations d'ordre entre sections	240	225
041	Opérations patrimoniales	500	28
SOUS-TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 240	1 456
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 240	1 456

Dans les dépenses réelles de la section d'investissement, 1 203 K€ ont été réalisés en 2021 :

- Au chapitre 16, le capital des emprunts a été remboursé pour 376 K€. Pour mémoire, 3 emprunts ont été renégociés en 2021 sur ce budget. Au 31/12/2021, le capital restant dû s'élève à 4 094 K€ pour 35 emprunts
La renégociation a permis d'économiser 84 K€ d'intérêts sur les 6 emprunts concernés des budgets annexes ZA, Assainissement collectif et Développement économique.
- Au chapitre 21, les branchements neufs ont représenté une dépense de 99 K€, et la mise en place de la télégestion 20 K€
- Au chapitre 23 des « travaux en cours », 675 K€ ont été dépensés notamment pour :
 - 160 K€ pour les travaux de la rue Berthelot de Villeneuve à Tiercé
 - 181 K€ pour l'extension du réseau rue du Genetay et Montgoult à Morannes sur Sarthe Daumeray
 - 108 K€ pour l'étude de la construction de la station d'épuration de Seiches
 - 131 k€ pour la construction de la station d'épuration des Rairies
 - 75 K€ pour les travaux rue de Bellevue à Durtal

Le résultat d'investissement du seul exercice 2021 est négatif (-471 K€) et compte tenu des résultats des exercices antérieurs (+ 510 K€), le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à + 39 K€.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, par 40 voix pour, 1 abstention (X. de Richemont) :

- 1- De donner acte au Président M. Jean-Jacques Girard de la présentation faite du compte administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

BALANCE AU 31/12/2021

RESULTAT D'EXERCICE			RESULTAT CUMULE	
FONCTIONNEMENT				
Recettes de fonctionnement		1 388 943,31		
Dépenses de fonctionnement		1 530 775,93		
Résultat d'exercice	Déficit	-141 832,62	-141 832,62	
Résultat antérieur	Excédent		1 543 862,27	
Résultat cumulé	Excédent		1 402 029,65	1 402 029,65
INVESTISSEMENT				
Recettes d'investissement		984 966,24		
Dépenses d'investissement		1 456 073,39		
Résultat d'exercice	Déficit	-471 107,15	-471 107,15	
Résultat antérieur	Excédent		509 860,53	
Résultat cumulé	Excédent		38 753,38	38 753,38
RESULTAT GLOBAL D'EXERCICE	Déficit	-612 939,77		
RESULTAT GLOBAL CUMULE	Excédent			1 440 783,03

- 2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4- Arrête les résultats définitifs tels que mentionnés ci-dessus
- 5- Approuve le compte administratif de l'exercice 2021

(M. Jean-Jacques GIRARD n'a pas pris part aux débats et est sorti lors du vote).

Décision du Conseil communautaire :
--

Heure : 20h08 Votants : 41
 Pour : 40 Contre : 0 Abstentions : 1 (M. de Richemont) NPPV : 0

3 - FINANCES - Budget Assainissement collectif - Affectation des résultats 2021

Préambule

Monsieur Rabouan présente au Conseil communautaire, l'affectation des résultats 2021 du budget annexe Assainissement collectif

&&&

M. Rabouan expose :

Vu l'article 2311-5 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 et plus particulièrement le titre 3, chapitre 5 sur la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice,

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe Assainissement collectif,

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, par 41 voix pour, 1 abstention (X. de Richemont) :

- 1- d'approuver l'affectation des résultats du budget annexe Assainissement collectif 2021 comme indiquée ci-dessous :

AFFECTATION DES RESULTATS		
RESULTATS CUMULES		
Résultat cumulé de la section de fonctionnement à reporter au compte 002 au budget N+1 en dépenses si déficitaire	Excédent	1 402 029,65
Résultat cumulé de la section d'investissement à reporter au compte 001 au budget N+1 en dépenses si déficitaire, en recettes si excédentaire	Excédent	38 753,38
RESTE A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement		771 770,72
Dépenses d'investissement		177 675,21
Résultat des RAR	excédent	594 095,51
Soit un besoin de financement de la section d'investissement (001-Résultat des RAR)		0
AFFECTATION		
Affectation du résultat de fonctionnement pour financer le déficit d'investissement à inscrire en recettes d'investissement au compte 1068 au budget N+1		0
Excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement au compte 002 au budget N+1		1 402 029,65

Décision du Conseil communautaire :

Heure : 20h09 Votants : 42
 Pour : 41 Contre : 0 Abstentions : 1 (M. de Richemont) NPPV : 0

4 - FINANCES - Budget Assainissement collectif- Approbation du budget primitif 2022

Préambule

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de l'EPCI pour une année civile et voté par l'assemblée délibérante. L'estimation des recettes et des dépenses doit être correcte, sincère et véritable.

&&&

M. Rabouan expose :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-1,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire a été présenté lors de la réunion du Conseil communautaire en date du 3 février 2022 et que le Budget primitif 2022 du budget annexe assainissement collectif a été établi sur les bases de ce débat,

Considérant que les crédits nécessaires en fonctionnement pour la gestion de l'assainissement collectif sont les suivants :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN K€		BUDGET 2021	CA 2021	BP 2022 (avec reports)
70	Vente de produits	220	246	189
74	Participations	113	62	181
75	Autres produits	1 080	833	1 132
77	Produits exceptionnels	2	23	10
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 415	1 164	1 513
042	Opérations d'ordre entre sections	240	225	250
002	Excédent cumulé de fonctionnement	1 544	1 544	1 402
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 199	2 933	3 165

Les recettes de fonctionnement, au chapitre 70 comprennent notamment les redevances (PFAC et frais de branchements) pour 141 K€ et de contrôles pour 48 k€. Les tarifs 2022 pour ces redevances ont été adoptés en conseil communautaire du 30 septembre 2021. Ils font l'objet d'une augmentation de 1.1 % par rapport aux tarifs de 2021.

Au chapitre 74, la subvention de l'agence de l'eau obtenue concernant les frais supplémentaires pour le traitement des boues dans le cadre de la COVID au titre de 2021 et de 2022 est inscrite pour un total de 181 K€

Au chapitre 75, sont estimées les redevances assainissement sur les consommations versées par les délégataires pour 1 132 K€. Les tarifs pour 2022 ont été adoptés en conseil communautaire du 30 septembre 2021. Ils ont été validés sur la base d'une augmentation variable et progressive pour une harmonisation sur 10 ans. Cette recette intègre également les tarifs validés pour la prise en compte des charges liées à la COVID

sur les boues des stations soit 0.33€/m3 pour une estimation de 745 000 m3 d'eau vendu soit une recette de 245 850 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN K€		BUDGET 2021	CA 2021	BP 2022 (avec reports)
011	Charges à caractère général	597	519	849
012	Charges de personnel	175	181	225
014	Atténuation de charges	20	9	0
65	Autres charges	2	2	2
66	Charges financières	100	94	90
67	Charges exceptionnelles	19	9	25
68	Dotations aux provisions		4	4
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		912	818	1 195
022	Dépenses imprévues	26	0	30
042	Opérations d'ordre entre sections	720	713	700
SOUS-TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 658	1 531	1 925
023	Virement à la section d'investissement	1 540	0	1 239
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 199	1 531	3 165

Les dépenses de fonctionnement, au chapitre 011 sont en augmentation par rapport au BP 2021, cette augmentation provient notamment du traitement des boues « COVID » avec une inscription de 453 K€ en 2022.

Les dépenses principales du chapitre 011 sont les suivantes :

- Eau Electricité : 50 K€
- Contrats de prestations de service (dont boues COVID): 575 K€
- Travaux d'entretien : 160 K€

Au chapitre 012, des charges de personnel est prévu un crédit de 225K€. Il correspond à la refacturation par le budget général du personnel du service assainissement et au remboursement des frais de personnel des communes de la CCALS pour l'entretien des stations d'épuration.

Les charges d'intérêts des emprunts sont prévues pour 90 K€

Le résultat d'exercice prévisionnel du seul exercice 2022 est négatif (-161 K€). Mais compte tenu du résultat excédentaire cumulé reporté à la section de fonctionnement pour 1 402 K€, la section de fonctionnement s'équilibre à 3 165 K€.

Considérant que les crédits nécessaires en investissement pour la gestion de l'assainissement collectif sont les suivants :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF RECETTES D'INVESTISSEMENT EN K€		BUDGET 2021	CA 2021	BP 2022 (avec reports)
10	Dotations	2	2	0

13	Subventions	968	235	826
23	Travaux en cours	0	8	0
458	Opérations pour compte de tiers			171
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		970	244	997
040	Opérations d'ordre entre sections	720	713	700
041	Opérations patrimoniales	500	28	500
021	Virement à la section de fonctionnement	1 540	0	1 239
001	Excédent cumulé d'investissement	510	510	39
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 240	1 495	3 475

Les crédits prévus au chapitre 13 correspondent aux subventions attendues dont 771 K€ de reports et 55 K€ de subventions inscrites au BP 2022 pour les participations aux frais de branchement neuf.

Une recette et une dépense de 171 K€ sont prévues au chapitre 458 (opération pour compte de tiers) pour la réalisation et le remboursement de travaux d'eaux pluviales à Morannes sur Sarthe Daumeray.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN K€		BUDGET 2021	CA 2021	BP 2022 (avec reports)
10	Dotations	2	2	0
16	Remb Capital des emprunts	361	375	355
21	Immobilisations	313	151	370
23	Travaux en cours	2 723	675	1 729
458	Opérations pour compte de tiers			171
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		3 400	1 203	2 625
020	Dépenses imprévues	100	0	100
040	Opérations d'ordre entre sections	240	225	250
041	Opérations patrimoniales	500	28	500
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 240	1 456	3 475

Les crédits nécessaires pour les travaux à réaliser en 2022 sont les suivants :

- Réseaux à Morannes rue Maimbourg et Grande rue : 315 k€
- Réhabilitation réseaux à Huillé rue du Loir : 85 k€
- Travaux de mise en conformité de l'autosurveillance : 180 k€
- Branchements neufs : 100 K€

Par ailleurs, un crédit de 210 k€ est nécessaire en 2022 pour engager la maîtrise d'œuvre des travaux ci-dessous :

- Réhabilitation et extension de réseaux à Jarzé Villages (Beauvau Chaumont et Jarzé)
- Mise en séparatif réseaux rue Henri Régner et rue national à Seiches

- Travaux de raccordement de la nouvelle STEP de Seiches

S'agissant de la dette du budget assainissement, il convient de prévoir 355 k€ pour le remboursement du capital des emprunts.

La section d'investissement s'équilibre à 3 475 K€ compte tenu du résultat cumulé de l'exercice 2021 reporté à la section d'investissement pour 39 K€ et le virement de la section de fonctionnement de 1 239 K€.

Discussion :

M. de Villoutreys indique que des dépenses sont engagées à Seiches pour le réseau d'eaux pluviales, il souhaite que les services communaux et communautaires se coordonnent dans le cadre des travaux d'assainissement.

M. Guilleux lui explique que c'est la pratique à chaque travaux, dans toutes les communes.

M. Lebrun ajoute que pour les futurs travaux prévus pour la traversée de Seiches, le cabinet Urbago a émis des hypothèses de réaménagement et s'agissant de la mise en séparatif, il faudra tenir compte des canalisations EU et EP et du gaz.

M. Cailleau ajoute que si des déplacements de la voie et des arbres sont envisagés, cela peut être très contraignant.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, par 41 voix pour, 1 abstention (X. de Richemont) :

1-de voter le budget primitif de l'exercice 2022 du budget annexe Assainissement présenté selon la nomenclature comptable M4 et qui s'équilibre :

- a. en fonctionnement à 3 164 564 €
- b. en investissement à 3 475 121 €

2-d'autoriser le Président, conformément à l'article L.3322-1 du CGCT, à utiliser les crédits pour dépenses imprévues inscrits au budget soit 100 000 € en investissement (compte 020) et 30 000 € en fonctionnement (compte 022).

3-de modifier l'Autorisation de Programme de 2.5 M€ pour la construction de la station d'épuration de Seiches sur le Loir comme suit :

- c. la durée initiale de l'AP de 3 ans (2020 à 2022) est portée à 4 ans (2020 à 2023)
- d. la répartition des crédits de paiement est la suivante : 103 018,76 € en 2020, 105 882.30 € en 2021, 100 000 € en 2022 et 2 191 098.94 € en 2023

Décision du Conseil communautaire :

Heure : 20h11 Votants : 42

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 1 (M. de Richemont)

NPPV : 0

II – ADMINISTRATION GENERALE

1 – ADMINISTRATION – Avenant au règlement intérieur – Changement de date du Conseil communautaire du 07/04/22 avancé au 31/03/2022

Vu les articles L 5211-1 et 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant l'obligation pour les conseils communautaires de plus de 3.500 habitants de se doter d'un règlement intérieur ;

Vu l'installation du Conseil Communautaire en date du 08/06/2020 ;

Vu le règlement intérieur adopté par délibération du conseil communautaire du 25/06/2020 ;

Considérant que le Conseil Communautaire doit approuver chaque année les lieux des Conseils Communautaires à venir ;

Vu la délibération du 04/11/2021 ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 17/02/2022, le Conseil communautaire du 07/04/22 est avancé au jeudi 31/03/22, à titre exceptionnel ;

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **de valider le changement de date et de lieu du conseil communautaire du 07/04/2022, avancé au jeudi 31/03/2022, salle de l'Odysée à DURTAL.**

Décision du Conseil communautaire :
Heure : 20h14 Votants : 42
Pour : 42 Contre : 0 Abstentions : 0 NPPV : 0

DELIBERATION A PORTEE ADMINISTRATIVE

I - RESSOURCES

1 – FINANCES – Modification des tarifs CCALS 2022

Préambule

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe a développé un espace de coworking sous le nom du Lieu Bêta. Cet outil de développement économique est destiné à proposer aux entrepreneurs indépendants, télétravailleurs, porteurs de projets, un lieu propice au développement de leurs activités.

Après une année d'existence et afin d'atteindre les objectifs de ce projet, à savoir créer une communauté d'entrepreneurs, un lieu de ressources en compétences auprès duquel les entreprises du territoire font appel, un lieu de réseautage et de développement d'activité, il s'avère nécessaire

à la fois de simplifier l'offre et d'adapter la tarification en vigueur. Aujourd'hui, il s'agit de gagner de nouveaux utilisateurs, créer plus de flux et renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.

Cette nouvelle grille tarifaire s'accompagnera à la fois par la programmation d'événementiels économiques mais aussi d'une nouvelle phase dans sa campagne de communication avec une refonte du site web et son optimisation sur les différents moteurs de recherche.

&&&

M. Olivier CAILLEAU, vice - président en charge de l'Economie et de l'Emploi

Considérant le projet de tarification proposée en annexe.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, par 41 voix pour, 1 abstention (X. de Richemont) :

- d'annuler et de remplacer la délibération n° 2021-11-05 bis votée au Conseil communautaire du 02/12/21,
- de fixer les tarifs de l'année 2022 comme indiqué dans les annexes à suivre,
- d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Discussion :

M. Cailleau explique que l'espace co-working regroupe une variété de métiers que lui-même méconnaissait. Il propose de nouveaux tarifs annuels, moins chers que l'an passé suite à une comparaison avec les voisins (ex : Loir cowork et Cogito à la Flèche)

Décision du Conseil communautaire :

Heure : 20h20 Votants : 42

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 1 (M. de Richemont)

NPPV : 0

ANNEXE 1

TARIFS 2022 DU BUDGET GENERAL

Haltes fluviales communautaires de Cheffes et Morannes-sur-Sarthe-Daumeray		
Bateau avec Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT à l'année)	Tarifs mensuels	Tarifs annuels
Bateau jusqu'à 6,5 mètres	55,00 €	300,00 €
Bateau de 6,5 à 15 mètres	70,00 €	390,00 €
Bateau en escale (du 1er avril au 31 octobre)		
Escale gratuite limitée à 72h*		

<i>*Modification du règlement intérieur en Bureau communautaire du 16 décembre 2021</i>		
Bateau en hivernage (du 1er novembre au 31 mars)		
		Tarif mensuel
Bateau jusqu'à 6,5 mètres		35,00 €
Bateau de 6,5 à 15 mètres		45,00 €
Gratuité pour les bateaux subissant les écourues sur la Mayenne		
<i>*Modification du règlement intérieur en Bureau communautaire du 16 décembre 2021</i>		
Tarif exceptionnel (accostage temporaire...) pour les bateaux jusqu'à 15 mètres		Tarif mensuel
Pour les mois d'avril à octobre (inclus)		75,00 €
Pour les mois de novembre à mars (inclus) : tarifs identiques aux tarifs "hivernage"		45,00 €

Piscine	Tarifs
Entrée enfant (3-16ans)	1,80 €
Entrée adultes	3,00 €
Carte 10 entrées (3-16 ans)	13,00 €
carte 20 entrées (3-16 ans)	24,00 €
Carte 10 entrées adultes	26,00 €

Bibliothèques du réseau	Tarifs
Carte annuelle individuelle pour les plus de 18 ans	6,00 €
Carte annuelle individuelle : * pour les moins de 18 ans * structure enfance-jeunesse et séniors (*) * Bénéficiaire des Restos du cœur * Jeune de moins de 25 ans inscrit à la Mission Locale Angevine * Bénéficiaire du RSA	gratuit
Remplacement d'une carte perdue	2,00 €
Remplacement d'un DVD perdu ou détérioré	25,00€
Livre désherbé	1,00 €
Lot de 10 revues désherbées	1,00 €
Pour le retard, la procédure suivante est appliquée : Au 3ème rappel : blocage du compte de l'adhérent jusqu'à régularisation de la situation et ce pour l'ensemble des sites du réseau.	
Détérioration ou perte des documents : En cas de perte, de vol ou de détérioration importante d'un document, l'emprunteur doit en assurer le remboursement au prix public d'achat ou le remplacement à l'identique. Si le document est épuisé, il sera remplacé par un autre titre de même valeur.	
(*) Le tarif collectivité correspond aux groupes d'individus composant :	
- Les collectivités enfance/jeunesse : halte-garderie, crèche, accueil de loisir, accueil périscolaire, assistante maternelle, écoles, collège.	
- les collectivités séniors : par ce terme on entend, la maison de retraite, le foyer logement, structures à caractère social (ex : accueil de jour alzheimer...).	

Des prêts peuvent être accordés à ces structures et à des groupes constitués. Des quantités et durées de prêts spéciaux s'appliquent

Salles mise à disposition en location				
Salles	Tarifs HT assujettis au taux de TVA en vigueur			
	heure	1/2 journée	journée	1 semaine
Petite Salle RDC (MFS Durtal)	10 €	25 €	50 €	200 €
Grande Salle Étage (MFS Durtal)	20 €	60 €	90 €	400 €

Vente de bois		
	Unité	Tarif
Bois sec coupé en 1 mètre	Stère	40,00 €
Bois coupé en 1 mètre		25,00 €

Tirage de plans		
	Unité	Tarif
Tirage / m ²	m ²	10,00 €

Prestations de fauchage élague		
Prestations	Unité	Tarif
Tracteur John Deere	Heure	28.02 €
Elagueuse	Heure	52.71 €
Broyeur	Heure	15.11 €
Personnel	Heure	26.71 €

TARIFICATION 2022 ACCUEILS DE LOISIRS

Accueil de loisirs		
	Tarif Journée + repas	Tarif demi-journée sans repas
Formule de calcul du tarif en fonction du quotient familial exact de la famille	Formule de base à partir de QF 1050 $= (QF \times 0,006226) + 5,17$	$= ((QF \times 0,006226) + 5,17 - 3) / 2$
Exemples de tarifs en fonction du quotient familial		
0-400	Prix plancher hors formule 4,55 €	Prix plancher hors formule 0,76 €
401	$=((QF \times 0,006226) + 3)$ 5.17 €	2,33 €

450	7,97 €	2,48 €
500	8,28 €	2,64 €
550	8,60 €	2,79 €
600	8,91 €	2,95 €
650	9,22 €	3,11 €
700	$=((QF \times 0,006226)+4,55)$ 9,53 €	3,26 €
750	9,84 €	3,42 €
800	10,15 €	3,57 €
850	10,46 €	3,73 €
900	10,77 €	3,88 €
950	11,09 €	4,04 €
1000	11,40 €	4,19 €
1050	$= (QF \times 0,006226)+5,17)$ 11,71 €	4,35 €
1100	12,02 €	4,50 €
1150	12,33 €	4,66 €
1200	12,64 €	4,81 €
1250	12,95 €	4,97 €
2500	Prix plafond 20,74 €	Prix plafond 8,86 €

Sur la période estivale : application d'une réfaction **en cas d'annulation pour raison personnelle 15 jours avant** la venue de l'enfant : **retirer seulement le coût du repas 2.95€.**

Application d'un tarif dégressif, dans le cas d'un accueil concomitant, à partir du 2ème enfant
= tarif - 5%, 3ème enfant = tarif - 10%, 4ème enfant et plus = tarif - 15%.

Application d'une pénalité pour toute arrivée après l'heure de fermeture des accueils de loisirs = 10€ à partir du 4ème retard (tolérance de 3 retards possibles sans pénalité), après constatation de plusieurs retards répétés sur plusieurs structures.

Péricentre (accueil du matin, du midi (seulement si à la demi-journée) et du soir))

Quotient familial	Tarifs
≤ 600	0,48 € par demi-heure entamée

≥ 601	0,52€ par demi-heure entamée
<p>Pour les tarifs accueil de loisirs, péricentre : Une majoration de 25 % sera appliquée pour les enfants domiciliés hors de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe sauf pour les familles dont le quotient est inférieur ou égal à 600€, et les jeunes fréquentant les espaces jeunes.</p>	

Espaces jeunes	
Adhésion annuelle individuelle par année civile	12,00 €
<p>Toute sortie ou soirée sera facturée. Le tarif varie en fonction de la sortie, du transport, du nombre de jeunes : 60% du montant est pris en charge par la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe. Reste 40% à la charge des familles</p>	

Packs 3 jours	
Quotient familial	Tarifs
0 à 600	30,00 €
601 à 1000	40,00 €
1001 à 1400	45,00 €
1401 à 1800	50,00 €
1801 à 2200	55,00 €
> 2201	60,00 €

Pour les tarifs Pack 3 jours :
Une majoration de 25 % sera appliquée pour les enfants hors de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe sauf pour les familles dont le quotient est inférieur ou égal à 600€, et les jeunes fréquentant les espaces jeunes.

ANNEXE 5

TARIFS 2022 DU BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ESPACE COWORKING

Tarifs HT en € assujettis au taux de TVA en vigueur à compter du 01/04/2022

Abonnement le Lieu Bêta	Tarifs (ht)	Tarifs (ttc)
Jour	7,50 €	9,00 €
Mensuel	105,00 €	126,00 €
Annuel	250,00 €	300,00 €

Salle de réunion (3 pers.)	Tarifs (ht)	Tarifs (ttc)
Heure	5,00 €	6,00 €
Demi-journée	10,00 €	12,00 €
Journée	15,00 €	18,00 €

Privatisation	Tarifs (ht)	Tarifs (ttc)
Soirée	150,00 €	180,00 €

Crédits d'impression	Tarifs (ttc)	Tarifs (ttc)
100 (soit 10 impressions couleurs ou 100 NB)	4,00 €	4,80 €
500 (soit 50 impressions couleurs ou 500 NB)	20,00 €	24,00 €
1000 (soit 100 impressions couleurs ou 1000 NB)	40,00 €	48,00 €

II - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

■ Présentation du projet Carrière Pigeon

M. Lebrun explique que s'agissant de l'extraction, la société Pigeon n'a plus que 3 ans de stock sur notre territoire pour alimenter la carrière de la Suzerolle à Seiches.

Elle a un projet sur la commune déléguée de Lézigné, au lieu-dit L'Ouvrardière représentant une quarantaine d'hectares à exploiter.

Sur la première partie, vont être implantés des panneaux photovoltaïques qui seront opérationnels en fin d'année.

Le PLU n'est pas en conformité à ce jour car cette zone est en zone N ; le porteur de projet demande donc que soit changé le PLU.

La société a déjà présenté son projet à la commune de Huillé-Lézigné.

En matière de trafic de poids lourds, la fréquence n'augmentera pas car viendra en substitution des carrières existantes.

A suivre, elle propose de remblayer en partie par des déchets inertes.

Sur le premier site, la société Pigeon a créé des zones humides et à d'autres endroits a fait le choix de remblayer. A permis également la création de chemins pour les vélos et vététistes qui est emprunté par le GR35.

Maintenant, il est souhaité une cohérence entre l'extraction et les déchets inertes.

L'exploitation concerne une période entre 12 et 15 ans. Or le site est en zone inondable selon le schéma de 1995, il lui faut donc affiner le dossier environnemental.

Le 1^{er} site a été amélioré à la restitution car a été classé depuis en Znieff.

M. Soreau souhaite savoir pourquoi la société n'attend pas la fin du PLUI CCALS pour faire cette modification.

M. Lebrun indique que des obligations réglementaires étatiques obligent à décaler la fin du PLUI communautaire de 2 ans, c'est pourquoi, la CCALS va être amenée à élaborer des modifications partielles comme pour certains dossiers économiques.

Mme Charrier précise qu'un dossier pour les carrières comme celui présenté représente 9 mois de procédure administrative.

M. de Richemont demande quel est le cubage des volumes extraits ?

M. Lebrun explique que ces données seront inscrites dans le dossier pour la DREAL, car les carrières ont des réglementations annuelles d'extraction maximale. Ainsi les volumes qui retourneront dans le site seront en fonction de ceux extraits. Il ajoute qu'il y aura bien évidemment étude environnementale et enquête publique.

M. Girard précise qu'il a souhaité que ce dossier soit présenté ce soir car la signature de cette modification du PLUi est de sa compétence conformément à la délégation de signature mais souhaitait que tous les conseillers soient au même niveau d'information.

Le Conseil communautaire émet un avis favorable à ce projet.

■ Divers

Décisions du bureau du 17/02/22 suite à délégation par le Conseil communautaire en vertu de l'article L. 5211-10 du CGCT :

- Demande de subvention Fond Régional d'Etudes Stratégiques (FRES) – Schéma de Développement économique
- Convention CCI de Maine et Loire (Chambre de Commerce et d'Industrie) – MCTE (Maison de la Création et de la Transmission d'Entreprises)
- Convention avec la Fédération des Centres sociaux – Espace de Vie sociale itinérant – Développement de l'animation de la vie sociale sur le territoire Anjou Loir et Sarthe
- Convention de partenariat Pass Culture
- Convention La MIEL (Maison internationale des écritures et des littératures) résidence poétique des Rives du Loir et de la Sarthe 2022
- Modification règlement attribution subvention touristiques, culturelles et loisirs
- Approbation de l'avenant n°4 à la convention d'association entre la CCALS et la CCVB pour l'animation, la gestion et le suivi des politiques contractuelles du Pays des Vallées d'Anjou
- Autorisation lancement marché relatif à la maintenance informatique
- Modification de l'annexe de la délibération RIFSEEP (régime indemnitaire)

- Convention de mandat entre commune de SEICHES et la CCALS pour remboursement des travaux d'assainissement
- PCRS – Approbation avenant à la convention SIEMML

Décisions du Président suite à délégation par le Conseil communautaire en vertu de l'article L. 5211-10 du CGCT :

- Suppression régie de recettes halte fluviale de CHEFFES
- Délégation de signature agent technique
- Régie piscine modification

Agenda :

- Bureau communautaire : 17/03/22 BARACE
- Conseil communautaire : 31/03/22 DURTAL (à la place du Conseil du 07/04)

La séance est levée à 20h42.

La secrétaire de séance
Joëlle CHARRIER

Le Président
Jean-Jacques GIRARD

